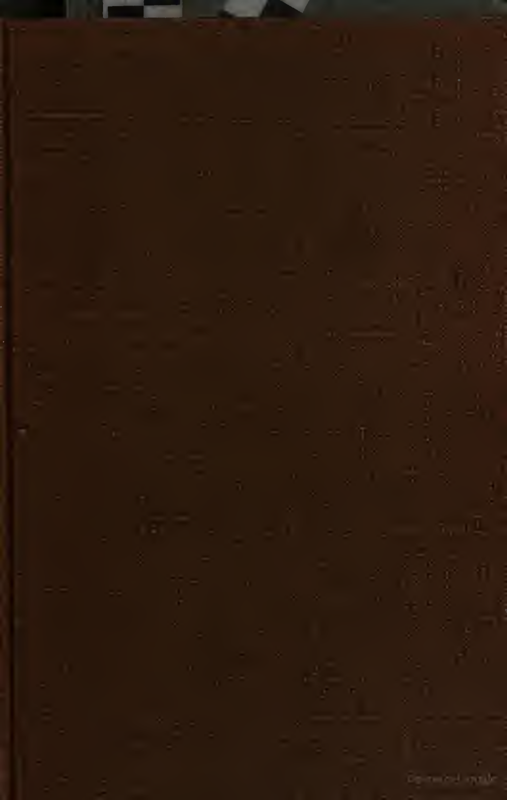


MÉLANGES

D'ÉCONOMIE

SOCIALE.



ROUEN,

IMPRIMERIE DE D. BRIÈRE,

RUE SAINT-LO, N° 7.

1832.

Mélanges

D'ÉCONOMIE

SOCIALE.

MÉLANGES

D'ÉCONOMIE

SOCIALE.



ROUEN,
IMPRIMERIE DE D. BRIÈRE,
RUE SAINT-LO, N° 7.

1832.

IV

Préface.

La condition de toute bonne organisation sociale est de faire participer tous les citoyens aux bénéfices, en raison de leur travail et de leur capacité, de manière que l'existence du moins rétribué se trouve largement assurée. Si,

dans des actes particuliers, les intérêts de chacun n'ont pas été sagement réglés, ou qu'il y ait dol de la part d'un ou de plusieurs des contractants, les individus peuvent recourir aux tribunaux; mais le peuple, si ses besoins ne sont pas satisfaits, se révolte et déchire le contrat social.

Les révolutions qui se succèdent, la misère qui dévore les peuples depuis des siècles, prouvent assez que les hommes ont mal posé les bases de leur association, ou, du moins, qu'il y a constamment eu en France ignorance de la part des dépositaires du pouvoir, seuls appelés à expliquer les termes du contrat primitif.

C'est dominé par cette pensée que nous avons entrepris de rechercher et d'examiner avec soin les motifs qui ont décidé l'homme à s'arrêter dans la vie errante, et les avantages sur lesquels il

avait dû compter du moment où, se laissant attacher à la glèbe ou parquer dans les villes, il entra dans une carrière progressive de civilisation.

Nous le suivrons donc dans toutes les phases de sa vie sociale ; nous approfondirons les systèmes qui ont été tour-à-tour formulés pour sa constitution ; et nous osons nous flatter d'avoir indiqué quelques-uns des moyens que l'on pourrait tenter pour arriver enfin à la solution du grand problème que, depuis les temps les plus reculés, poursuivent les philosophes et les législateurs.

Nous avons réimprimé, en tête de ces essais, deux mémoires que déjà nous avions publiés sur des questions spéciales d'un haut intérêt, la suppression de la mendicité et l'organisation du régime des prisons. Dans l'examen de ces questions, comme dans le nouveau travail auquel nous nous sommes livré, nous

avons tâché d'être utile à l'humanité; trop heureux si les idées que nous exposons peuvent amener les dépositaires du pouvoir à entreprendre quelque chose pour l'allégement de misères qu'on ne peut envisager sans frémir!





RAPPORT

SUR LA QUESTION

DE LA MENDICITÉ,

PRISE EN CONSIDÉRATION

DANS LA SÉANCE DE LA SOCIÉTÉ LIBRE D'ÉMULATION
DU 3 NOVEMBRE 1830.

MESSIEURS,

Dans votre séance du 3 novembre dernier, animés par votre sollicitude ordinaire pour le bien de la société, vous vous êtes empressés de former une commission chargée d'examiner avec attention deux propositions importantes.

Comme rapporteur de cette commission, après vous avoir entretenus de nouveau des questions qui vous ont été soumises, j'aurai l'honneur de vous développer succinctement l'histoire de la mendicité, les moyens déjà employés pour arriver à son extinction, et ceux que nous croyons utile

d'adopter pour parvenir au but que vous vous êtes proposé.

Rivaliser avec nos voisins par les découvertes et le perfectionnement des arts mécaniques; relever l'ouvrier à ses propres yeux et au rang qu'il a droit d'occuper dans la société pour laquelle il travaille, voilà ce que vous promettent les établissements d'essai que vous avez l'intention d'élever dans ce département.

Mais, Messieurs, nous avons cru devoir renvoyer cette mesure à des temps plus heureux, pour nous occuper plus activement de la seconde proposition.

La mendicité, cette lèpre des nations modernes, a surtout fixé votre attention. Pour la détruire, les difficultés sont immenses et soulèvent les questions les plus graves.

Pourquoi, dans certains pays protestants, rencontre-t-on à peine quelques mendiants, tandis que, dans presque tous les pays catholiques, on voit leurs nombreuses tribus mettre à contribution la société? Ne pourrait-on pas en attribuer la cause au trop grand nombre de fêtes dans l'année, qui font perdre au peuple les habitudes du travail?

Si quelques ames timorées nous accusaient d'irréligion, nous les renverrions aux *Mémoires* de l'abbé de Saint-Pierre, qui voulait que le travail fût permis le dimanche même, après l'office du matin.

Nous leur opposerions encore le sentiment des prélats les plus vertueux comme les plus éclairés du monde chrétien.

En 1741, l'Italie proposa à Benoît XIV le retranchement d'un grand nombre de fêtes. Après une discussion de plusieurs années, ce sage pontife crut devoir en laisser la liberté aux évêques.

« C'est pourquoi, disent des journalistes (*Journal de Trévoux*), non suspects en cette occasion, plusieurs évêques de ce pays-là (l'Italie) » ont considéré que les dimanches et quatre à » cinq grandes solennités suffisaient au peuple, » et qu'il ne fallait pas lui laisser, dans une multitude d'autres fêtes, le prétexte ou l'occasion » de perdre son temps, son argent, son innocence et le fruit de l'instruction du pasteur. »

Mais le développement de cette question serait plus curieux qu'utile; nous avons dû nous l'interdire.

La mendicité est un fait; et comme la population qui exploite ce genre d'industrie vit au milieu de nous, et qu'elle ne peut être placée ni comptée hors de la société, il faut bien nous en occuper.

Consultez, Messieurs, les cahiers de la police de cette année; vous y remarquerez que le nombre des vols ne s'est pas élevé au quart du nombre constaté par les registres des années précédentes, ce que l'on doit à la grande surveillance exercée sur les mendiants, et au parti qu'on a pris de les diriger vers les travaux publics.

Il y a trois états dans la vie qui sont dispensés du travail : l'enfance, la maladie et l'extrême vieillesse.

Il est également vrai que l'homme qui n'a rien au monde, et à qui il est défendu de mendier, a droit de demander à vivre en travaillant.

Lorsqu'Ulysse se présente à Eurimaque en habit de mendiant, ce prince, le voyant fort et robuste, lui offre du travail et un salaire, sinon, dit-il, je t'abandonne à ta mauvaise fortune.

Toutes les fois donc qu'une loi s'oppose à la *mendicité,* il faut qu'elle soit précédée d'un appareil de travaux publics qui occupent l'homme et le nourrissent; il faut qu'en l'arrachant à l'oisiveté, on le dérobe à la faim, à la misère : sans cela on le réduirait aux plus cruelles extrémités, et l'état serait responsable des crimes que la nécessité conseillerait et que le désespoir ferait commettre.

Alexandre, ayant vaincu Darius, fit mettre aux fers les Athéniens et les Thessaliens qui se trouvaient avoir déserté chez les Perses; mais il ne punit pas de même les Thébains, *parce que nous ne leur avons laissé,* dit-il, *ni villes à habiter, ni terres à labourer.*

Les Égyptiens, dit Hérodote, ne souffraient ni *mendiants,* ni fainéants, sous aucun prétexte.

Ainsi, Amasis avait établi des juges de police dans chaque canton, devant lesquels tous les habitants du pays étaient obligés de comparaître, de temps en temps, pour rendre compte de leur

profession, de l'état de leur famille et de la manière dont ils l'entretenaient; et ceux qui se trouvaient convaincus de fainéantise étaient condamnés comme des sujets nuisibles à l'état. Afin d'ôter tout prétexte d'oisiveté, les intendants des provinces étaient chargés d'entretenir, *chacun dans leurs districts, des ouvrages publics* auxquels ceux qui n'avaient point d'occupation étaient obligés de travailler. *Vous êtes des gens de loisir* [1], disaient leurs commissaires aux Israélites, en les contraignant de fournir chaque jour un certain nombre de briques; et les fameuses pyramides sont en partie le fruit des travaux de ces ouvriers, qui seraient demeurés sans cela dans l'inaction et dans la misère.

Lycurgue ne souffrait point de sujets inutiles; il régla les occupations de chaque individu sur ses forces.

Platon dit : « Il n'y aura point dans notre état de mendiants ni de vagabonds; si quelqu'un prend *ce métier*, il sera chassé du pays. »

Les anciens Romains, attachés au bien public, établirent, comme première fonction des censeurs, de veiller sur les *mendiants* et les vagabonds, et de faire rendre compte aux citoyens de leur temps.

Ceux que l'on trouvait en faute étaient envoyés aux mines et employés aux travaux publics.

Constantin perdit tout et fit un grand tort à

[1] Paroles attribuées à Pharaon. (*Exode*.)

l'état, disent les anciens historiens, en publiant des édits pour l'entretien des Chrétiens qui avaient été condamnés aux mines, et en faisant bâtir des hôpitaux, où, valides comme invalides, tout le monde était reçu. Beaucoup préféraient courir le pays, offrant aux yeux la marque de leurs chaînes, trouvant par là le moyen de se faire une profession lucrative de la mendicité, qui, auparavant, était punie par les lois. Enfin, les fainéants et les libertins embrassèrent bientôt cette profession avec tant de licence, que les empereurs des siècles suivants furent obligés d'employer contre eux de nouvelles lois répressives.

« En 376, saint Epiphane écrivit contre les » ordres mendiants. Il montre dans son traité *les* » *inconvénients de la mendicité.* Il rapporte les » préceptes de l'apôtre saint Paul, et la pratique » des moines, particulièrement d'Egypte, qui » accordaient si bien le travail avec la prière; et » il ajoute l'exemple des évêques et des prêtres de » son temps, qui, la plupart, imitateurs de saint » Paul, exerçaient de leurs mains quelque métier, » qu'ils trouvaient convenable à leur dignité et à » leur application au gouvernement de l'Eglise, » afin qu'après la parole et l'instruction, ils eus- » sent encore la joie de satisfaire à leurs besoins » par le travail de leurs mains, et de donner aux » pauvres ce qui leur restait, tant des oblations » que de leur travail. » (Fleury, *Histoire Ecclésiastique.*)

Dans le ve siècle, on voit saint Augustin écrire contre la fainéantise, et déclarer que tout moine doit vivre du travail de ses mains, et non recourir à l'aumône des fidèles.

C'est du XIIe siècle que datent les ordres mendiants, les dominicains [1], les franciscains, les carmes et les augustins. Innocent III s'empressa de les encourager pour balancer l'influence des nouvelles sectes qui tentaient la réforme, comme les cathares, les poplicaires, les frérots et les vaudois ou pauvres de Lyon.

On vit alors fondre ces ordres mendiants dans les campagnes, s'installant dans les fermes et les châteaux qu'ils mettaient à contribution.

De justes plaintes s'élevèrent à ce sujet, et l'abbé Bergier s'exprime ainsi contre les nobles :

« Lorsqu'on aura trouvé le moyen de rendre utiles tant d'honnêtes fainéants qui vivent dans le monde et qui l'infectent par leurs vices; lorsqu'on aura supprimé tant de professions dont la substance n'est fondée que sur la corruption des moeurs ; lorsqu'on aura persuadé aux nobles que le travail n'est pas un apanage de roture, ni un reste d'esclavage, qu'il ne dégrade pas la noblesse, et qu'il y a plus d'honneur à travailler qu'à mendier, il sera permis de penser à la suppression des

[1] L'ordre des dominicains doit son nom à Dominique, son chef, descendant de la famille espagnole des Guzman. Soutenu par les papes Innocent III et Honorius III, il parvint à établir l'inquisition en Espagne. L'obligation de la confession auriculaire date de cette époque.



ordres *mendiants*. Mais tant que l'on verra des armées de nobles fainéants assiéger les cours et les palais des grands, y exercer une mendicité plus honteuse que celle des moines, puisqu'elle vient ordinairement d'une mauvaise conduite et d'un faste insensé, il sera difficile de prouver que la mendicité religieuse est un opprobre. » Singulière morale que de persister et de consacrer un abus en prouvant qu'il en existe un autre cent fois plus condamnable !

Lorsque Jésus-Christ dit à Zachée : « Hâte-toi de descendre, car *il faut* que je loge aujourd'hui chez toi, » ce n'était pas mendier, mais réclamer strictement l'hospitalité à laquelle tout voyageur a droit.

L'abbé Fleury, dans son *Histoire Ecclésiastique*, la plus complète et la plus estimée des catholiques, parle des « *Massaliens* qui, dans le » IVe siècle, prenant à la lettre le précepte de » J.-C. de *renoncer à tout pour le suivre*, quittaient tout, en effet, mais ensuite menaient une » vie oisive et vagabonde, demandaient l'aumône » et vivaient pêle-mêle hommes et femmes, etc. »

Ce sage abbé pensait, vers la fin du XVIIe siècle, comme saint Epiphane. Voici ce qu'il dit des *ordres mendiants*, dans son *huitième discours sur l'Histoire Ecclésiastique* :

« Si les inventeurs des *nouveaux ordres n'étaient* pas des *saints canonisés* pour la plupart, » on pourrait les soupçonner de s'être laissé

» séduire à l'amour-propre, et d'avoir voulu raf-
» finer et se distinguer au-dessus des autres. Mais,
» sans préjudice de leur sainteté, on peut se dé-
» fier de leurs lumières, et craindre qu'ils n'aient
» pas su tout ce qu'il aurait été à propos qu'ils
» sussent. Saint François croyait que *sa règle*
» était *l'Evangile tout pur.* »..... « Il eût été plus
» utile à l'Eglise, ce semble, que les évêques et
» les papes se fussent appliqués sérieusement *à*
» *réformer le clergé séculier*, et à le rétablir sur
» le pied des quatre premiers siècles, sans appe-
» ler au secours des troupes étrangères, savoir :
» *les frères mineurs* et les autres religieux du
» XIIIe siècle, qui choisirent la *mendicité*. Jusque-
» là elle avait été *méprisée* et rejetée par les plus
» saints religieux. Un concile de Paris, en 1212,
» veut que l'on donne aux moines qui voyagent
» de quoi subsister, pour ne pas les exposer à
» mendier, à la honte de leur ordre.

» Saint François lui-même, par son testament,
» ne permettait la mendicité à ses disciples que
» comme *dernière ressource.* »..... « Mais il n'y
» avait pas quatre ans qu'il était mort, quand les
» frères mineurs (mendiants), assemblés en cha-
» pitre, obtinrent du pape Grégoire IX une bulle
» qui déclara qu'ils n'étaient point obligés à
» l'observation de son testament. Ainsi (ajoute
» Fleury), LE TRAVAIL *des mains, si recommandé*
» *dans l'Ecriture, et si estimé par les anciens*
» *moines, est devenu* ODIEUX; *et la mendicité*,

» ODIEUSE *auparavant, est devenue* HONORABLE! »

« *Saint Bonaventure*, qui ne peut être suspect, » étant, en 1257, général de l'ordre, adressa une » lettre à tous les provinciaux et les custodes, » dans laquelle il se plaint de la multitude des » affaires pour lesquelles ils demandent de l'ar- » gent, de l'oisiveté de quelques frères, de leur « vie vagabonde, de leur importunité à deman- » der, de leurs grands bâtiments, etc. » — « *L'af-* » *faire qui les détournait le plus, c'était l'inqui-* » *sition.* »

Enfin, Pie V, en 1566, défendit de mendier dans les églises. Ce sage pontife prononça des amendes et même *des peines corporelles* contre les ecclésiastiques et les moines qui ne veilleraient point à l'exécution de ce décret.

A toutes les époques de la monarchie française, les mendiants furent l'objet de la sollicitude et quelquefois de la crainte des gouvernements.

Charlemagne interdit la pauvreté vagabonde, avec défense de nourrir aucun *mendiant* valide qui refuserait de travailler.

Saint Louis veut les nourrir : mais il s'aperçoit bientôt qu'une charité malentendue augmente la paresse et favorise le vagabondage.

François Ier leva des taxes énormes au profit des pauvres et des mendiants, bannissant même les relaps, sans pouvoir arriver au résultat qu'il s'était promis.

En 1639, Louis XIII les condamne aux galères.

En 1656, Louis XIV les condamne au fouet pour la première fois, aux galères pour la seconde, et les femmes au bannissement.

En 1724, Louis XV renouvelle toutes ces ordonnances, et le parlement rend de nombreux arrêts conformes à ces lois.

En 1790, une loi du 30 mai ordonne aux mendiants de travailler dans leur résidence, sous peine de se voir reconduire, par la force armée, au lieu de leur domicile d'origine.

Mais, Messieurs, ce n'était pas assez que de reconduire les mendiants dans les communes et sous la surveillance de leurs maires, il fallait assurer aux communes des ressources nécessaires pour assister l'indigence et réprimer la mendicité.

C'est ce qu'on essaya de faire par la loi du 24 vendémiaire an II.

On créa dans chaque commune une agence de secours, et on pria les particuliers de verser leurs aumônes dans la caisse de cette agence.

Cette loi est encore aujourd'hui en vigueur; mais elle n'a produit aucun des résultats qu'on s'était proposé d'atteindre, l'aumône directe, c'est-à-dire l'obole qui descend de la main de celui qui possède à celle qui reçoit, n'étant presque jamais le résultat de l'intérêt que le malheur inspire, mais bien de l'importunité, de la persécution et de la crainte.

Chaque commune aurait donc dû être appelée à s'imposer, pour nourrir ses malades et ses

infirmes, après un examen sévère des moyens de la famille.

Que l'on ne dise pas que ces impôts viendront encore ajouter aux charges des communes, puisqu'en définitive ces pauvres se trouvent nourris par ceux-là mêmes qui seraient appelés à verser une rétribution chaque année à la caisse des secours.

Cette mesure assurerait la sécurité au fermier, à l'habitant des campagnes, qui, le jour comme la nuit, se trouvent assiégés par des nuées de mendiants, maîtres absolus dans nos campagnes.

En Turquie, de vastes hôpitaux et de magnifiques hospices sont partout ouverts aux pauvres par la piété des riches disciples de Mahomet.

Les Anglais ont la taxe des pauvres, qui, mal dirigée, menace d'engloutir tous les revenus.

L'Autriche s'est contentée de régulariser la mendicité, ce qui l'autorise.

A Berne et dans quelques cantons, on s'oppose au mariage de ceux qui ne justifient pas des moyens d'élever une famille, ce qui augmente le désordre social, au lieu de le diminuer.

Dans d'autres pays, on a pris et renfermé arbitrairement et rigoureusement tous les mendiants, ce qui a fait élever de justes plaintes.

En Hollande et dans les Pays-Bas, de vastes ateliers de défrichement ou colonies de pauvres valides sont établis sur les terres incultes, et subviennent aux besoins de la classe indigente

à laquelle les autres secours ne suffisent pas.

Dans presque toutes les villes de France, les enfants trouvés et les orphelins sont assistés dès qu'ils sont abandonnés par la mort ou par l'immoralité de leurs parents [1]. A Rouen, une administration de distribution de secours à domicile étend sa protection sur les familles chargées d'enfants et sur les ouvriers accablés par le défaut ou l'insuffisance de travail.

Tous les enfants sont reçus dans des écoles gratuites.

Il vous paraît peut-être étrange, Messieurs, que, d'après l'énumération de tant de choses prévues, on ne soit pas encore arrivé à un bon résultat; mais l'organisation des secours à domicile et des ateliers publics est loin d'être complète; et, pour arriver à l'extinction de la mendicité, il faut avoir soin d'établir des catégories parmi ceux qui ont recours à ce moyen d'existence.

M. Cochin, maire de Paris, dans un rapport sur ce sujet, s'exprimait ainsi :

« Les mendiants ne se présentent point au bu-

[1] Les jeunes économistes prétendent que sans les hospices pour recevoir les enfants trouvés, il n'en serait pas déposé sur la voie publique. M. de Gérando dit à ce sujet :

« A Rome, on plaçait des sentinelles à côté de la crèche, l'on exigeait des déclarations ; qu'arrivait-il ? chaque matin on trouvait des enfants nouveau-nés dans le Tibre. »

Cependant je crois qu'il est important d'étudier les moyens d'en restreindre le nombre ; il existe véritablement des abus qui finiraient par relâcher les liens de la famille.

reau de charité pour être inscrits et secourus. Depuis cinq ans, bientôt, que j'administre le quartier le plus pauvre de la capitale, je n'ai jamais vu un mendiant de profession venir me demander une assistance quelconque; les mendiants composent une classe à part; ils dédaignent le faible secours de la charité municipale; ils préfèrent exploiter dans les rues la commisération des passants; ils ne voudraient pas se soumettre à la surveillance des visiteurs du pauvre; ils préfèrent une vie vagabonde et la profusion qui leur est souvent permise par l'abondance des aumônes; ils se prévalent de leur indépendance de tout devoir, dispensés qu'ils sont de soumettre leurs désordres à aucun examen; ils s'enfoncent chaque jour dans les plus scandaleuses habitudes, et ne sont jamais obligés de rendre compte de l'usage qu'ils font de l'argent par eux reçu, puisqu'ils sont assistés par des hommes qu'ils ne connaissent point et dont ils ne sont pas connus. »

L'aumône est donc l'encouragement de la mendicité; aussi une ordonnance de Louis XIV, en 1656, allait jusqu'à déclarer passible de l'amende de quatre francs, au profit de l'hôpital-général de Paris, toute personne, de quelque condition et qualité qu'elle fût, qui se permettrait de donner l'aumône *manuellement* dans les rues, nonobstant tout motif de compassion ou autre prétexte.

Mais il ne faut pas tenter de faire par la force des lois ce qui ne peut dériver que de l'autorité des

mœurs. Cette ordonnance descendit dans la tombe avec le grand Roi.

La législation ne sera juste et efficace en cette matière qu'autant qu'elle prendra pour base ce principe d'une morale éclairée, que *la société ne doit à ses membres valides que du travail, et des secours gratuits qu'à ceux qui ne peuvent travailler.*

La première mesure pour parvenir à l'extinction de la mendicité doit donc être le classement des mendiants, afin de distinguer ceux à qui des secours sont dus, de ceux qui ne peuvent réclamer qu'un salaire en échange de leur travail.

Les mendiants se divisent naturellement en trois classes :

1° Ceux que l'âge ou les infirmités réduisent à l'impuissance de travailler;

2° Ceux qui sont privés de travail par le malheur des circonstances;

3° Ceux que la fainéantise et la haine de tout assujettissement ont jetés dans la mendicité, dont ils *font métier et marchandise.*

Il est évident que les rigueurs du code pénal ne sont faites que pour cette troisième classe d'individus qui, sans morale et sans frein, sont pour la société un perpétuel sujet de trouble et d'effroi.

C'est contre ceux-là que la police répressive ne saurait être trop vigilante. Mais il serait aussi

immoral que cruel de réserver les mêmes traitements à ceux que des malheurs trop réels privent de tous moyens d'existence et forcent de recourir à la pitié publique.

Le classement à faire entre les mendiants nous paraît devoir être le premier et indispensable soin de l'administration : de là, seulement, dérivent les moyens que nous croyons pouvoir proposer contre la mendicité.

Moyens que l'on pourrait employer à Rouen pour l'extinction de la Mendicité.

Il faudrait engager l'autorité municipale, qui serait le centre des travaux d'une société philanthropique, à éloigner soigneusement de la ville tous les mendiants qui ne pourraient pas prouver une année de domicile.

Cette société se diviserait la ville par quartiers; elle aurait un rôle sur lequel seraient indiquées les maisons qu'habite la pauvreté, avec une note de leur classement et du genre de secours qu'il conviendrait de leur accorder.

Rien ne se ferait sans l'avis du maire, qui présiderait la commission devant laquelle toute réclamation serait portée, et qui n'autoriserait l'admission que dans le cas où le demandeur aurait été visité par *trois commissaires* qui auraient été d'avis d'appuyer sa demande et de le placer dans une des catégories.

La commission serait chargée d'assister les enfants en bas âge et les malades, et de faire un rapport toutes les semaines au président, 1° sur les hommes valides qui seraient sans ouvrage, et qu'il serait indispensable de diriger vers les ateliers publics; 2° sur les vieillards septuagénaires et les infirmes, incapables de travailler et qui, après exacte information, *ne pourraient être soutenus par leur famille*, pour les diriger et les faire admettre à l'hospice-général [1].

Enfin, les individus qui, par l'état de leurs forces physiques, ne peuvent plus subvenir aux dépenses les plus ordinaires de la vie, seraient dirigés vers des établissements que leur éleverait la charité publique, et dans lesquels ces malheureux seraient logés, chauffés et nourris. Ils n'auraient alors besoin que d'un travail proportionné à leurs forces [2].

Toute personne trouvée mendiant dans la ville,

[1] Il serait en même temps indispensable de décerner des marques de reconnaissance publique aux familles qui, ne vivant que du travail de leurs bras, n'auraient jamais imploré la charité des étrangers pour soutenir un parent septuagénaire ou infirme.

Ce serait renouer ces liens de famille et ce respect pour le vieillard et l'infirme, que les secours publics tendent à relâcher.

[2] Cet établissement servirait à ceux qui, par une position indépendante, pourraient être déplacés de chez eux. Ainsi, ces êtres intéressants, habitant sous le même toit, chauffés par un seul feu (au moyen de tuyaux de chaleur qui circuleraient dans toutes les chambres), nourris des produits d'une même cuisine, en payant exactement leur petite pension du produit de leur travail hors de l'établissement, trouveraient le chez-soi au fond de leur cellule, sans perdre la liberté.

serait conduite dans une chambre préparatoire, à Bicêtre [1], pour y être interrogée sans délai.

Si cette personne était domiciliée, elle devrait être immédiatement renvoyée à son domicile, menacée de l'autorité des tribunaux et de la maison de correction, en cas de récidive. Il en serait aussi écrit à la commission du quartier, pour que l'individu fût soumis à une surveillance plus particulière.

Si cette personne n'était pas domiciliée, et qu'elle appartînt à une autre commune, elle devrait y être renvoyée sous la surveillance du maire.

Lorsqu'une administration vigilante s'occupera chaque jour de classer les personnes qui se présenteront sur la voie publique; lorsque cette administration pourra diriger les mendiants, soit sur les départements, s'ils sont étrangers à notre cité; soit vers les ateliers publics, s'ils se trouvent sans travail; soit vers les secours à domicile, s'ils ont une famille; soit vers les hospices, s'ils sont vieux ou infirmes; soit enfin vers les maisons de répression, et qu'elle pourra même les enrégimenter pour des ateliers de défrichements, nous ne craignons point d'affirmer que le système général de protection pour le pauvre sera complet dans notre ville, et que ce résultat deviendra l'objet de l'émulation des communes de ce département.

[1] J'ai remarqué, dans cet établissement, de vastes chambres qui sont encore inoccupées.

Dépenses.

En dirigeant une partie de cette population malheureuse vers des établissements déjà organisés, on voit que nous faisons économie de bâtiments et d'état-major.

Il ne reste donc plus à s'enquérir que d'un vaste bâtiment pour cette classe intéressante de la société, qui, faute de forces suffisantes pour subvenir à ses besoins, est obligée d'en appeler, malgré elle, à la charité publique.

Ressources.

Pour subvenir à des dépenses annuelles, il faut des recouvrements fixes.

Nous avons pensé que la société étant intéressée à l'extinction de la mendicité, tous les individus qui la composent doivent y contribuer selon leurs moyens.

Quelques centimes additionnels suffiraient à l'accomplissement de ce grand résultat, et seraient pour chacun une contribution infiniment moindre que celle que prélèvent chaque année, sur les citoyens, les bandes de mendiants qui inondent les rues et les places publiques.

Un fait cité par M. Cochin démontre cette économie :

« En 1828 et dans les années précédentes, dit-
» il, douze cents mendiants vivaient d'aumônes

» dans nos rues et dans nos carrefours; quelques-
» uns gagnaient à ce métier douze à quinze francs
» par jour. Ne prenons pas cette chance pour base,
» et calculons seulement à cinquante centimes
» chaque jour ce qu'ils recueillent : il sera prouvé
» qu'une somme de 219,000 francs se versait
» chaque année sur la voie publique sans discer-
» nement et au grand détriment de la morale et
» de la société, au lieu de 50,000 francs que la
» société est appelée à dépenser chaque année
» pour l'entretien de l'établissement qui vient
» d'être créé. »

De plus hautes considérations nous ont encore déterminés à préférer le mode des centimes additionnels aux dons volontaires.

Le législateur athénien regardait l'insouciance des citoyens comme le plus grand des malheurs, l'avant-coureur de la dissolution de la société et la perte de l'état. Aussi voulait-il, lors d'un mouvement populaire, que tout citoyen prît parti pour ou contre.

Ici, Messieurs, il ne m'est pas permis de m'appesantir sur nos mœurs politiques, et de vous faire remarquer à quel point elles diffèrent des vues du grand législateur; mais cette pensée me servira du moins à appeler votre attention sur notre indifférence pour la position précaire de nos concitoyens, et souvent même d'anciens amis, que nous avons cessé de visiter, dès qu'ils ont été abandonnés par la fortune.

On sait que les aumônes volontaires sont toujours versées par les mêmes mains et par le petit nombre; non-seulement elles ne suffiraient pas [1], mais elles ne tendraient pas au même but que nous nous proposons d'atteindre : l'amélioration physique et morale des pauvres, et le rapprochement de toutes les classes par des points de contact plus multipliés.

De quel droit le riche industriel refuserait-il de secourir les malheureux? N'ont-ils pas été en aide à sa fortune? Le riche oisif pourrait-il les mépriser? Pourrait-il leur refuser assistance? Si la mendicité chez le pauvre est un abus, l'oisiveté chez le riche en est un plus condamnable encore, puisqu'elle le conduit à un genre de mendicité cent fois plus ignoble.

Si la pauvreté se couvre de haillons pour mendier sur les places publiques, le riche oisif se pare d'habits élégants pour mendier dans le salon des ministres, dans le palais des rois.

Je demande maintenant si les mœurs du riche qui restreint sa famille à l'enceinte de sa maison, ne sont pas aussi corrompues, aussi nuisibles à l'état que celles du malheureux que des accidents ont réduit à la misère, et qui, délaissé, abandonné, se met en hostilité avec l'état social.

Dans une société bien organisée, il faut que

[1] Les souscriptions à la mairie ne se sont jamais élevées au-delà de 20,000 francs.

tout individu compte pour quelque chose dans la force et dans la richesse de l'état; que personne n'y vive ni inconnu, ni oublié; et que la pauvreté et la mauvaise conduite d'une famille, comme d'un citoyen, soient l'objet de l'intérêt et de la surveillance de tous.

Si l'on a bien apprécié la nécessité et la justice du classement des pauvres et des mendiants, on doit concevoir aussi facilement les avantages de notre système, pour ce qui regarde l'institution des visiteurs du pauvre.

Cette institution resserrera les liens qui doivent unir le chrétien; les malheurs deviendront communs, et nous parviendrons peut-être à déraciner l'égoïsme, qui est le caractère essentiel des peuples modernes.

La visite inattendue du patron fera disparaître la malpropreté du ménage. Les soins domestiques remplaceront la fainéantise; et l'espoir de mériter la bienveillance du visiteur disposera le pauvre à la sincérité et à plus de soins pour lui-même.

Je dirai, Messieurs, avec raison, que c'est l'insouciance de l'homme qui possède pour celui qui ne possède pas, qui a corrompu la société, et qui la divise aujourd'hui en deux classes jalouses et ennemies.

C'est donc en rendant celui qui possède à ses premiers devoirs, et en forçant les hommes de toutes les conditions à se voir et à causer ensemble sur leurs besoins et les moyens de les satisfaire, que

l'on peut espérer retremper la société et la rétablir sur des bases plus justes et plus solides.

Mais pour que l'influence du visiteur puisse agir puissamment sur les familles qui doivent lui être confiées, il faut lui en destiner un très-petit nombre.

Il est indispensable que l'homme qui sera choisi pour visiter le pauvre, se soit déjà rendu recommandable dans le monde par sa fermeté et ses vertus.

Je pense qu'il est plus facile de nous conduire par les mœurs que par les lois : c'est donc sur elles que je fonde mes espérances.

Propositions.

Former une société philanthropique qui aurait pour but l'extinction de la mendicité ;

Diviser la ville par quartiers [1], et les subdiviser ensuite de manière à ce que chaque visiteur du pauvre n'ait à-peu-près que quinze familles sous sa surveillance ;

[1] Dans les grandes villes, le nombre des visiteurs devant être nécessairement considérable, leur réunion pourrait devenir difficile chez le maire, et les discussions interminables. C'est alors que les réunions se feraient par quartier, sous la présidence d'un des membres de la société.

Ce président serait chargé de transmettre les observations et propositions de la société à l'assemblée générale de MM. les présidents des diverses sections, présidée par M. le maire, et de soutenir la discussion.

Réclamer le secours de la police, des hospices et de la maison de réclusion ;

Inviter à ne pas faire l'aumône manuelle dans la ville, et la remplacer par des centimes additionnels ;

S'occuper du choix d'un vaste local à deux escaliers, pour recevoir les deux sexes en pension ;

Créer une récompense communale pour toute famille qui, vivant du travail de ses bras, n'aurait jamais réclamé les secours de la charité publique pour un parent vieux ou infirme ;

Demander une addition aux bâtiments de l'hospice-général, pour recevoir les septuagénaires et les infirmes, incapables de se livrer à aucun genre de travail ;

Faire mettre à la disposition de la société un des logements inhabités de Bicêtre, pour servir de chambre préparatoire, où chaque individu, arrêté mendiant sur la voie publique, serait conduit et immédiatement interrogé et renvoyé, selon sa catégorie ;

Ouvrir des travaux *d'utilité publique*, vers lesquels on dirigerait l'ouvrier, dans le moment de stagnation des ateliers [1];

[1] Une objection a été faite contre les grands travaux, tels que constructions de ponts, routes et canaux entrepris dans le but de rendre service à-la-fois aux indigents, qui y trouveraient une occupation dans les temps de détresse, et au public, qui profiterait des ouvrages exécutés : on a dit que les bras s'offriraient en foule en hiver lorsque la température ne permet point de les employer, et qu'au

Par un travail à la tâche, employer ses forces et son temps, et que la rétribution en argent soit toujours calculée de manière à ce qu'il ait le plus grand intérêt à retourner à ses anciennes occupations [1];

Et enfin réclamer du gouvernement des endroits

contraire on en manquerait en été, parce que l'ouvrier trouverait plus d'avantages dans les ateliers particuliers.

L'objection est fondée jusqu'à un certain point; mais elle n'est pas sans réplique : que l'on emploie pendant l'été les soldats à des travaux semblables à ceux qui ont immortalisé les Romains; que l'on combine un bon système de cantonnement et de travail : par là on soustraira le soldat à l'oisiveté et au libertinage des villes; on pourra aisément lui assurer une haute-paie sans grever le trésor public, développer ses forces, l'endurcir à la fatigue, et maintenir des cadres où seront reçus, dans les temps calamiteux, les indigents disposés à demander au travail leur subsistance.

[1] Tout travail qui produit pour la consommation journalière doit être soigneusement interdit. Une crise est *presque toujours* la suite d'un encombrement; c'est donc prolonger l'état de misère que de confectionner dans des établissements publics des marchandises qui doivent être présentées à leur tour sur le marché, en concurrence avec les produits des établissements ordinaires. Ajoutez à cela que le compte de revient n'est jamais consulté dans les établissements publics pour fixer le compte de vente, puisqu'en définitive, les contribuables sont toujours appelés, à la fin du travail, à combler le déficit par des centimes additionnels. Comment le commerce et l'ouvrier soutiendraient-ils une pareille concurrence? Ce serait un malheur semblable à celui des ouvriers *libres* anglais qui ont à lutter contre la concurrence des ouvriers admis aux secours de la paroisse; ceux-ci, recevant, sous forme de taxe des pauvres, une partie de la somme nécessaire à leur existence de chaque jour, peuvent se contenter d'un salaire insuffisant pour l'homme qui méprise cette humiliante ressource. Par conséquent, en s'offrant *au rabais* aux fabricants, ils tendent sans cesse à abaisser le prix de la main-d'œuvre.

de défrichement, où seraient conduits et enrégimentés les mendiants incorrigibles.

Observation importante.

Le mauvais succès des tentatives faites jusqu'ici pour la répression de la mendicité sera cause, peut-être, que nos propositions seront accueillies par certaines personnes avec un sourire d'incrédulité. Ce sentiment serait fondé si l'on entreprenait partiellement les réformes que nous demandons, parce que les abus qu'on laisserait subsister rendraient inefficace le bien fait d'un autre côté. Nous croyons donc qu'on ne peut espérer de succès qu'autant que l'on s'occupera à-la-fois des moyens de secourir le malheureux, victime de circonstances plus fortes que sa volonté de travailler, et des moyens de punir le fainéant obstiné, qui préfère l'oisiveté et le vagabondage, à l'honorable salaire d'un travail modéré.



ESSAI

SUR

LA RÉGÉNÉRATION MORALE

DES PRISONNIERS,

DANS LEQUEL EST ENTRÉ UN EXTRAIT DU GRAND OUVRAGE DE M. LUCAS,

LU A LA SOCIÉTÉ LIBRE D'ÉMULATION DE ROUEN,

LE 1er MARS 1831.

Messieurs,

Grâce à vos soins, à votre persévérance, le pauvre sera bientôt visité et secouru. L'homme de bien, en venant s'asseoir auprès du foyer où languit l'artisan, y laissera l'exemple de tous les devoirs et de toutes les vertus sociales. Le malheureux trouvera, dans les consolations que vous lui apporterez, de justes motifs à redoubler ses efforts pour triompher d'accidents momentanés. Il aimera à prouver, par des faits, qu'il veut éviter de recourir à la charité publique; et ses travaux pénibles, comme ses vertus, appréciés par les visiteurs de son quartier, feront désormais son orgueil.

Il était encore réservé à la *Société libre d'Émulation* de fixer une attention sérieuse sur les lois qui ne sont plus en harmonie avec nos mœurs, sur nos prisons et sur l'économie de la vie des malheureux qui s'y trouvent entassés.

Non, Messieurs, vous ne pouvez rester indifférents à cette haute question d'économie politique; elle s'enchaîne naturellement à celle que vous venez de résoudre sur la mendicité, et à mes yeux, elle en est même le complément indispensable.

En effet, le coupable sans ouvrage, en sortant de subir sa peine, franchit le seuil de sa prison en mendiant son pain : son premier pas dans le monde se signale donc par un délit.

Vous êtes, sans doute, aussi étonnés que moi de l'imprévoyance du législateur.

Des lois sur la mendicité existent; quiconque les transgresse est passible des peines qu'elles prononcent; le condamné rendu à la société ne peut s'en prétendre affranchi; et cependant, dès qu'il est libre, la loi ne s'occupe plus de lui : elle ne s'inquiète pas s'il a des moyens d'existence, s'il trouvera, dans le monde où il est lancé de nouveau, du travail et du pain; livré à lui-même, repoussé par suite des préjugés qui s'attachent à sa qualité de condamné, suspect à tous et noté d'infamie, c'est de la mendicité seule qu'il attendra sa subsistance; il s'abandonnera par goût à ce métier que la nécessité l'aura d'abord forcé d'embrasser et dont les honteux profits flattent la paresse natu-

relle à l'homme, et bientôt, à raison de ce nouveau délit, il sera reconduit dans la prison que peu de jours auparavant il avait quittée.

Mais rassurez-vous, Messieurs : si, comme tout me le fait espérer, un système bien entendu d'extinction de la mendicité est organisé par vos soins, le condamné libéré, à son retour dans ses foyers, sera l'objet des soins assidus et des conseils des visiteurs du pauvre. Le régime des prisons mérite donc votre attention toute particulière ; car il importe que vous sachiez si, après avoir satisfait à la vindicte publique, le malheureux, temporairement soustrait à votre surveillance, vous est rendu corrigé par la peine qu'il a subie, ou si, au contraire, il n'est point parvenu, dans les prisons, à un nouveau degré de perversité.

En France, la loi frappe, mais comme étourdie, comme étonnée du coup qu'elle vient de porter à un être sur lequel son droit était peut-être douteux ; elle l'abandonne ensuite à ses fâcheuses inspirations et aux conseils des autres criminels.

Il me semble cependant que, si le législateur a pensé qu'il pouvait être utile de retirer un individu à sa famille, il devait avoir pour but de l'arracher à une influence funeste, pour le livrer à des mains plus sévères, à des voix plus éloquentes et à une école de mœurs plus sûre.

Les maisons de détention devraient toujours être des écoles de morale ouvertes par la sollicitude du gouvernement aux enfants égarés de la grande

famille ; et, comme disait un de nos économistes :

« Alors la loi, semblable elle-même à un sage et tendre père de famille, qui, tout-à-la-fois, châtie ses enfants, modifie leurs penchants vicieux par ses sages préceptes, et leur donne tous les moyens qu'il croit propres à les ramener à la vertu ; la loi, sans cesser de châtier le vice, travaillerait à rendre des citoyens à la société, en leur prodiguant les secours physiques et moraux dans une juste mesure, en joignant à la force qui contraint, l'instruction qui persuade ; au blâme et au châtiment qui humilient, le bienfait qui encourage et console. Ces malheureux, alors, ne se considéreraient plus comme l'opprobre et le rebut de la société ; et, rentrés dans son sein, ils feraient des efforts victorieux pour lui prouver que son indulgence et ses soins ne sont pas perdus, et que c'est à bon droit qu'elle n'a pas désespéré d'eux. »

Avant d'entrer dans l'examen du régime des maisons de correction, permettez-moi de me livrer à quelques considérations sur un genre de peine qui, on doit le croire, disparaîtra bientôt de notre code pénal, et dont la déplorable influence jette le découragement dans le cœur de l'homme à qui elle a été infligée, et en fait un ennemi irréconciliable de la société, qui lui a imprimé un stygmate ineffaçable.

De la Marque et des Travaux Forcés à temps.

L'égalité que la peine des travaux forcés établit entre les individus coupables à différents degrés, est une de ces injustices humaines que l'ignorance des temps barbares pouvait seule consacrer; mais elle n'aurait jamais dû franchir le XVIIIe siècle, pour venir accuser le XIXe d'indifférence, ou le signaler aux siècles à venir comme preuve du peu de soin que les gouvernements qui se sont succédé en France ont apporté à la régénération des condamnés.

« Je prends deux condamnés, disait un économiste dont j'ignore le nom. L'un est un jeune homme de famille, victime d'une faiblesse passagère, d'un instant d'oubli; l'autre un être grossier, sans principes, discipliné au crime : le collier de l'infamie assimile l'un à l'autre ces deux hommes dont la position est si différente; pour le premier, l'infamie c'est la mort; pour l'autre c'est un léger accessoire de la peine..... La confusion du bagne nivellera bientôt ces impressions inégales. »

M. le président Dupaty rapporte un fait qui peint bien les effets rapides de cette démoralisation :

« Un événement singulier, dit-il, plongea, il y a quelque temps, les galériens dans le plus grand désespoir. L'intendant de la marine reçut l'ordre de séparer en trois classes les déserteurs, les contre-

bandiers et les criminels. Il semble que les contrebandiers et les déserteurs auraient dû bénir cette séparation : leur désespoir fut extrême..... Tous les galériens se voient, en effet, du même œil, car le malheur est comme la mort, il met de niveau tous les hommes. Les galériens ne sont tous entre eux que des malheureux, des faibles qui ont été vaincus par des forts. Loin de rougir ici de l'atrocité des forfaits, on s'en vante : on a fait plus de mal à l'ennemi, on a été plus adroit ou plus courageux. Aussi les déserteurs et les contrebandiers ne méprisent point les criminels; et, par la séparation ordonnée, ils perdaient plusieurs avantages : l'un un compagnon robuste; l'autre celui dont il avait coutume d'entendre la voix et de rencontrer le regard; celui-ci perdait l'homme qui avait été malheureux avec lui. Il coula, aux approches de cette séparation, des larmes amères. »

Une chose assez singulière dans nos mœurs, c'est que l'homme se soit fait plus inexorable que la Divinité; c'est qu'ayant proclamé que toutes les fautes pouvaient se racheter devant Dieu par un sincère repentir, il ait infligé à son semblable une flétrissure éternelle, que le tombeau peut seul effacer.

Après avoir subi cinq ans de détention au bagne, le forçat rentre dans le monde avec le signe de réprobation; placé sous la surveillance du maire, il fait la honte de sa famille, de ses amis, et il est l'effroi de sa commune. Une révolution dans nos

mœurs est encore venu aggraver sa position. Avant nos troubles politiques, le point d'honneur n'existait que chez les individus attachés à ce qu'on appelait alors la haute classe de la société; mais depuis que tout français a été soldat, et que plus d'un maréchal de France a reçu le jour sous le chaume, l'honneur, ce noble sentiment, règne, avec toute sa susceptibilité, aussi bien dans les hameaux qu'au sein des villes; le repentir le plus sincère, les plus belles actions, les vertus les plus solides ne sauraient effacer la flétrissure que la main du bourreau imprima, et soustraire le condamné libéré à la réprobation qui le poursuit. Ainsi, Messieurs, cet être qui, pour ne pas s'égarer de nouveau, aurait eu besoin de ne fréquenter que les gens de bien, repoussé par eux, se groupe de nouveau avec ceux qu'il devait fuir; alors, par nécessité comme par haine, il livre une guerre à mort à une société qui n'a voulu ni l'accueillir, ni lui pardonner.

L'exposition produit le même résultat; c'est encore une aberration de la part du législateur. Ce châtiment éteint pour toujours chez l'homme ce signe non équivoque de l'honneur, la possibilité de rougir.

« Il ne faut que des peines qui n'aliènent pas d'avance la confiance publique à l'indigent, auquel elle sera surtout nécessaire pour subsister à l'expiration de sa peine. »

Si vous voulez que l'homme égaré puisse répa-

raitre dans la société, gardez-vous de lui en interdire l'entrée.

Le criminel ne devrait être marqué et exposé sur la place publique que pour être frappé ensuite de mort civile; cette peine ne devrait être appliquée qu'au criminel obstiné qui, après avoir subi deux fois la réclusion dans une maison centrale, et une fois la peine des galères à temps, serait repris de justice pour la quatrième fois; alors, condamné à vie et à la marque sur le front, il serait dirigé sur le bagne de Brest ou de Toulon, pour n'en plus sortir.

« Pour le forçat à temps, on devrait préparer des travaux publics dans chaque département; placé dans son pays, à portée de sa famille et de ses amis, il se préparerait des occasions et des moyens d'existence à la sortie du bagne. Ses concitoyens auraient été à même de juger sa conduite pendant sa détention; ils auraient été témoins de ses regrets, de son repentir, et lorsqu'il redeviendrait libre, il n'épouvanterait pas la société, comme un forçat inconnu qui arrive de Brest ou de Toulon. De cette manière, le forçat à temps ne serait pas un être à charge à sa famille; libéré, il pourrait retourner dans son village, retrouver des amis, et, au lieu d'inspirer l'effroi, il ne ferait éprouver que le sentiment de la pitié [1]. »

[1] L'Allemagne et la Suisse ont de ces bagnes départementaux; ils sont dans les villes un exemple journalier et permanent qui rappelle

Des Prisons.

« Les prisons sont une sentine de vices; on l'a dit depuis long-temps, et l'expérience de tous les jours le confirme. Là, de vieux scélérats tiennent école gratuite de roueries, et font, par plaisir et par penchant, des élèves de crimes. Dans ces cloaques de pestiférés moraux, l'oisiveté, l'habitude, le besoin, l'ennui, rendent les réunions journalières; les anciens en sont les plaisants, y donnent le ton, et finissent par usurper une sorte d'autorité et de prééminence que souffre l'inexpérience des novices. Les récits de l'adresse, de la témérité, des ruses, du courage, que ces apôtres du mal ont développés dans les diverses circonstances de leur coupable carrière, font la matière ordinaire de leurs conversations. On se vante, on s'excite, on s'encourage, on rit des tours qu'on a joués, on loue les braves, on se moque des poltrons, on bafoue les timorés, et le jeune libertin qui est entré avec un reste de pudeur, se piquant d'un amour-propre déplorable, sort absolument perverti [1]. »

Ce qui doit surtout étonner celui qui observe nos prisonniers, c'est le dogme du fatalisme qui

sans cesse au fainéant et au pervers quel sera le prix de leur mauvaise conduite, s'ils n'abandonnent le libertinage pour se livrer au travail.

[1] *Tableau des Prisons*, par M. Beaugeard, de Lyon.

s'établit parmi ces hommes avilis et corrompus; et c'est à ce dogme si pernicieux qu'il faut attribuer cette atonie morale, cette insensibilité qui les rend bientôt indifférents à la vertu comme au crime. Pourquoi feraient-ils des efforts pour triompher de leurs cruels penchants, puisqu'en définitive ils ne feront que les actions qu'ils étaient appelés à faire, et n'éprouveront que les maux qui leur étaient destinés!..... Tout est désormais écrit pour eux.

Oui, Messieurs, je ne crains pas de le dire ici : le législateur qui a songé le premier à former des enceintes où s'entassent chaque jour les criminels de tout âge et de tous les degrés de démoralisation, sans s'inquiéter de ce qu'ils deviendront ensuite, a fait un tort presqu'irréparable à la société.

Tous les criminels ne sont pas également corrompus quand la justice vient de les frapper; mais une détention à-peu-près uniforme leur est infligée; ils la subissent, et l'inégalité morale disparaît; le malfaiteur commencé devient un scélérat.

« Le condamné, dit un philosophe italien [1], en arrivant dans la prison, n'éprouve point d'abord cette dégradation qui est la suite de sa peine; sa première impression est un étourdissement qui se prolonge plus ou moins de temps, et quelquefois un étourdissement brutal. La passion qui l'a porté

[1] Galatti.

au crime obscurcit encore sa raison. Ce n'est que par degrés que cette exaltation *vitale* s'apaise pour faire place aux remords. »

C'est donc ce moment, Messieurs, qu'il faudrait s'empresser de saisir pour ramener le condamné à la vertu; mais, abandonné au milieu d'une société corrompue, il a bientôt honte de ses regrets, et la tristesse qui régnait sur son visage fait place à l'indifférence.

Je voyais dernièrement, à Bicêtre, deux hommes assis dans l'angle d'une des cours : l'un paraissait avoir de trente-deux à trente-cinq ans; sa taille était moyenne, ses cheveux noirs, ses yeux gris, la peau de son visage brune, vide et retombant en plusieurs plis, de chaque côté de sa bouche. A son air d'aisance, à son ton protecteur, il était facile de remarquer que ce misérable se croyait chez lui et obligé même de faire les honneurs de la maison. Le second était un jeune homme d'à-peu-près vingt ans, à chevelure blonde; les traits de son visage étaient doux et réguliers : l'avenir ne s'y lisait pas encore; ses membres, fortement contractés, laissaient apercevoir que son corps seul était prisonnier, et que son imagination le portait sans cesse hors de l'étroite enceinte. Les larmes de ce malheureux coulaient en abondance, et son camarade cherchait à le consoler.

Poussé par la curiosité, si naturelle au visiteur, et peut-être aussi par l'intérêt que m'inspiraient les larmes du jeune prisonnier, je m'approchai de lui

pour m'instruire des motifs qui le portaient à cet excès de douleur; mais en me voyant venir, il cacha sa tête dans ses deux mains, bien décidé à garder le plus profond silence. Son camarade me dit alors : « Monsieur voit un entêté, objet des plaisanteries de mes amis, depuis ce matin, c'est-à-dire depuis qu'il est arrivé ici. Figurez-vous que personne n'en a pu approcher jusqu'à ce qu'il fût débarrassé d'un petit livre de prières, qu'il dit avoir reçu de sa grand'mère au lit de mort. Il pensait que ce vilain chiffon de papier, dont nous avons fait l'enterrement avec nos pipes, le préserverait des attaques du démon. — Quel est donc le motif de son écrou, lui dis-je?—Oh! Monsieur, il est là pour rien, ou presque rien, pour un malentendu, pour avoir demandé trop bas à un boulanger la permission de prendre un pain sur son étal; puis il avait oublié d'en faire sauter la marque et d'apprendre à mentir. A vingt ans, on ne peut tout savoir, et à son âge, je n'étais pas plus fort.... Vous le voyez pleurer maintenant, parce qu'il croit que sa mère en mourra de douleur.... Eh bien! mon cher compagnon, il n'y aura pas grand mal à cela; tu seras libre comme moi en sortant de prison, et tu exerceras pour toi et non pour le compte des autres. »

Comment! me suis-je écrié, le soleil ne s'est pas encore couché depuis que ce jeune homme est dans cette infame maison, et les objets de sa croyance, comme de sa vénération, sont effacés

de son cœur ; il a rompu avec le ciel comme avec la terre, et il n'existe plus de route pour le diriger!

Malheur à la société qui souffre qu'il se forme ainsi dans son sein des écoles de démoralisation, d'où sortent chaque jour de savants moniteurs, pour porter dans nos villes et dans nos campagnes la connaissance approfondie de tous les genres de fourberies et de crimes! Qu'on reprenne le coupable au moment où il va voir finir sa peine et rentrer dans le monde; qu'on l'examine, qu'on le juge; et si, condamné pour une faute légère, il n'a fait que se perfectionner dans la science du crime, pourquoi n'est-il pas permis de l'envoyer finir ses jours au fond d'un bagne, plutôt que d'exposer de nouveau la société à ses inévitables attaques?

Mais je n'étais pas seul; le brigand était à mes côtés, me demandant du tabac; je fus machinalement généreux, et bientôt je franchis l'enceinte.

La société est pervertie, répète-t-on tous les jours; les lois sont impuissantes, les liens sociaux sont rompus de toute part; et lorsqu'un individu est une fois repris de justice, il est perdu pour la société.

Mais, Messieurs, au lieu de déclamer ainsi contre cet état de choses, pourquoi n'en pas étudier les causes? Et si elles sont reconnues, pourquoi ne pas y porter remède? Est-il, pour faire disparaître ces désordres, qui semblent menacer

la sécurité du corps social, des dépenses, des assujettissements, devant lesquels le gouvernement et les gens de bien doivent reculer?

Je ne demande pas l'impossible à mon pays, ni même qu'il fasse le premier pas dans cette heureuse voie de régénération. L'Amérique nous a devancés, et c'est chez elle que j'irai chercher les moyens d'assurer à la loi le but moral que le législateur s'était, sans doute, proposé d'atteindre.

Je laisse maintenant parler un voyageur qui a étudié lui-même l'application de ce système dans les prisons de Philadelphie :

« Les prisons de Philadelphie sont un édifice aussi vaste que bien aéré. On y a pratiqué des cellules solitaires et voûtées, les unes ténébreuses, les autres éclairées. C'est là qu'on renferme les criminels, et leur emprisonnement est proportionné à la gravité de leur crime.

» On croirait d'abord qu'un pareil emprisonnement n'est pas propre à réprimer des crimes atroces; mais un examen plus sévère et l'expérience ont prouvé que cette peine fait plus d'impression qu'aucune autre sur l'esprit de la multitude. La peine de mort semble, au premier coup-d'œil, devoir être plus terrible; mais la crainte qu'elle inspire d'abord s'affaiblit, si l'on en offre souvent le spectacle. Les condamnés attendent la mort sans donner aucun signe de crainte. Leurs compagnons ne les trouvent à plaindre que parce que la justice les empêche d'achever la carrière de crimes qu'ils

ont commencée, et non pour souffrir un supplice qui n'a qu'un instant de durée, *un mauvais quart-d'heure*, comme l'appellent les criminels. Confiné dans les ténèbres et la solitude, l'homme à qui la loi inflige une pareille réclusion, souffre cent fois par jour un traitement plus cruel que la mort. Il n'y a rien autour de lui qui puisse le distraire : d'utiles et cruelles réflexions l'occupent sans relâche. Aussi, quelqu'endurci que soit un malfaiteur dans le crime, dès qu'il est réduit à une telle situation, le repentir ne tarde pas à trouver accès dans son cœur. Les lois de la Pensylvanie, en établissant ce genre de peine, n'ont pas seulement eu en vue l'expiation du crime, mais elles se sont encore proposé de changer le cœur du coupable, de corriger ses mœurs, d'en faire un homme nouveau, un homme de bien, un citoyen utile : idée sublime qu'aucun législateur n'avait encore conçue!

» Tout est réglé, tout est calculé, dans les prisons de Philadelphie, pour atteindre ce but désirable. Dès que le criminel y arrive, on le baigne, on le rase, on lui coupe les cheveux, on lui fournit du linge et un habillement uniforme; on le renferme dans une loge solitaire où il ne voit que le geolier chargé de lui porter sa nourriture, mais qui ne doit point lui parler : c'est le silence du tombeau. Si le crime est atroce, la cellule est ténébreuse : c'est la punition la plus sévère. Celle qui suit est d'être enfermé seul, sans ouvrage et sans livres, dans une cellule éclairée. La troisième

est adoucie par la permission de lire et de travailler à quelque ouvrage solitaire. Le sort le plus doux est de travailler et de manger avec les autres. Les prisonniers sont rasés, baignés, changés de linge deux fois par semaine. Ceux qui habitent des cellules solitaires n'ont que du pain et de l'eau. On donne du bouillon, de la soupe et du pudding à ceux qui travaillent, et même, une fois par semaine, un peu de viande. Mais l'eau est la seule boisson, l'expérience ayant démontré que les prisonniers n'ont pas besoin de vin pour travailler; que le vin et les liqueurs fortes les rendent indociles, tandis que le régime diététique adoucit les caractères les plus farouches et maintient la maison dans l'ordre et dans la paix.

» Au lieu d'entasser pêle-mêle les prisonniers dans un local étroit, humide, froid et infect, on a placé partout des ventilateurs qui les font jouir de l'air, ce grand cordial de la vie, et dont il est si cruel d'être privé, que Struenzée, marchant à un supplice affreux, au sortir d'un cachot, s'écriait avec délice : *Ah! quel bonheur de respirer un air frais!*

» On désinfecte l'air, suivant la méthode de Morveau, et l'on prévient ainsi cette peste endémique, qui, née de la corruption de l'air, de la malpropreté, de la mauvaise nourriture et du manque d'exercice, sous le nom de *fièvre des prisons*, après avoir porté la mort dans cette demeure du crime, va la propager encore dans les lieux

d'alentour, comme cela s'est vu à Dijon [1], où M. Lecouteulx, alors préfet, perdit la vie, et comme cela se vit aux assises noires d'Oxford, où, en quarante heures, elle a emporté le chef de la justice, le schérif et trois cents personnes.

» C'est ainsi, me disait le médecin de la maison pénitentiaire, que, par un régime doux et rafraîchissant, nous calmons le sang trop bouillant des criminels, tandis que le ministre du Seigneur guérit leur ame par ses exhortations et par la lecture des saints livres. Ah! s'il est vrai, comme nous n'en pouvons douter aujourd'hui, que le crime ne soit qu'une erreur de la raison, qu'un faux calcul de bonheur, qu'une folie passagère causée par l'effervescence des passions exaltées par un régime échauffant, et par le délire de l'imagination, vous devez sentir combien les moyens moraux et physiques que nous employons sont propres à régénérer les criminels et à les rappeler à la vertu!

» Ces prisons ont bien moins l'air d'une maison de force que d'une maison de correction, d'une maison de retraite ou de pénitence, d'une manufacture, en un mot, ayant sur la porte cette maxime du sage : *En les rendant laborieux, je les rends honnêtes*. Chacun travaille à sa profession : les tailleurs et les cordonniers dans les chambres,

[1] Dijon doit à M. Stanislas de Girardin l'établissement des ventilateurs et des fontaines qui sont maintenant dans l'intérieur de la prison.

les charpentiers et les charrons dans les cours. La décence et le bon ordre règnent partout. L'œil du spectateur n'est point affligé par l'aspect de figures sales et hideuses, ni son oreille par les propos insultants adressés par le geolier à ses prisonniers, ou par les indécentes apostrophes de femmes perdues.

» Séparées des hommes, les femmes sont employées à des ouvrages de leur sexe. Les prisonniers qui travaillent ensemble mangent ensemble; tous assistent matin et soir à la prière, et le dimanche au service divin. Les ministres de leur culte les visitent, conversent avec eux, ne négligent aucune occasion pour rectifier leurs principes. Autant en font les inspecteurs et les inspectrices, choisis parmi les habitants de Philadelphie, qui s'offrent en foule pour remplir ces places honorables, sans doute, mais assujettissantes et gratuites. Les inspecteurs sont au nombre de douze; trois d'entre eux forment un comité qui visite les prisons deux fois par semaine; et du rapport de ce comité dépend l'amélioration du sort de chaque prisonnier.

» Il serait difficile, sans en avoir été témoin, de se faire une idée du bien que font aux prisonniers les entretiens du ministre du Seigneur : c'est la rosée du ciel ranimant les plantes flétries. Et ces inspecteurs dont j'ai si souvent admiré le zèle et la charité chrétienne, combien ne contribuent-ils pas aussi, par le puissant attrait de l'espérance

dont ils sont les dispensateurs, ainsi que par la vénération qu'inspire leur vertu, à ramener ces hommes égarés au sentiment de la pénitence et à la crainte de Dieu, à les rendre dignes de redevenir membres utiles de la société! Et ces anges d'inspectrices (car il n'y a que les femmes pour consoler les malheureux), qui, par leur tendre sollicitude et leurs touchantes consolations, ramènent la décence et même la vertu dans ce séjour du crime! Ah! si la beauté passe comme la fleur dont elle a l'éclat et la durée, la vertu reste, et le souvenir des bienfaits rendus aux malheureux est la récompense des belles ames et le charme de la vie entière.

» Mais, plus encore que tous ces secours humains, le livre divin, la Bible, est le vrai régénérateur des prisonniers de Philadelphie. Oui, seule compagnie du prisonnier dans sa cellule éclairée, la Bible, lue et méditée par lui, dans cette profonde retraite, opère sa régénération, au point que la place de geolier étant devenue vacante, j'ai vu un prisonnier choisi pour le remplacer, et jamais la prison n'a été si bien administrée.

» Lorsque la conduite du prisonnier a longtemps mérité l'approbation des inspecteurs, après lui avoir remis le tiers du prix de son travail [1], réservé pour lui servir de ressource à sa sortie de prison, non-seulement ils le placent avantageuse-

[1] A Millbank, en Angleterre, le huitième; à Genève, la moitié.

ment, quand le temps de son expiation est achevé, mais ils en abrègent encore la durée, et lui servent de guides et de protecteurs pendant le reste de sa vie. Tout détenu qui, pendant sa détention, n'a pas encouru une seule mauvaise note sur le compte de moralité qui lui est ouvert dès son entrée aux prisons, est libéré de droit au bout des deux tiers de l'emprisonnement auquel il a été condamné. On lui délivre un certificat d'expiation, portant que le crime expié est comme non avenu ; et, vêtu de blanc en signe de régénération, il reçoit en public le baiser fraternel, et ce baiser le réintègre solennellement dans la classe des citoyens, dont il avait été déchu par son châtiment, bien moins encore que par son crime. »

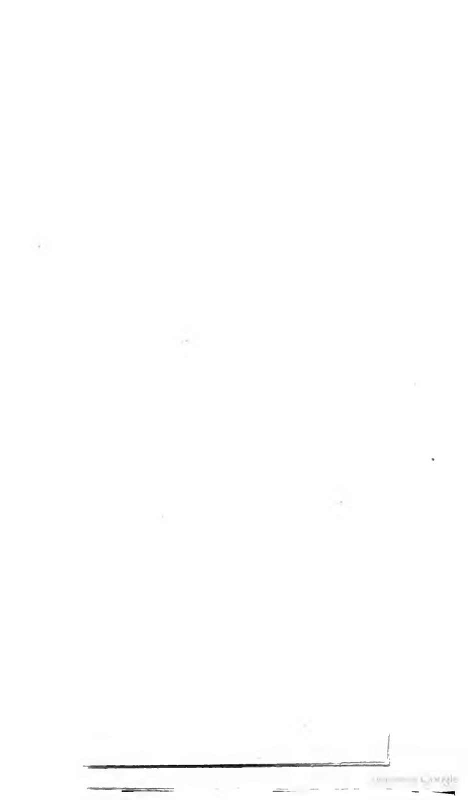
Il y a loin, sans doute, de ce touchant tableau au hideux spectacle que présentent nos prisons à celui qui a le courage de les visiter.

Plusieurs d'entre vous, Messieurs, ont pénétré dans ces séjours du crime et du désespoir ; je ne vous en ferai point ici la description ! Mais je ne crains pas d'être démenti en affirmant que les maisons de dépôt des prévenus, et de correction pour les condamnés à un an ou moins de détention, ont besoin d'une réforme complète.

Du Régime Pénitentiaire.

Depuis quelque temps le régime pénitentiaire a attiré l'attention des administrateurs et des philan-

...um à Gand.



tropes, et bientôt, j'espère, il sera appliqué à toutes les prisons de France; des détails sur les principaux établissements de ce genre, en Europe et en Amérique, ne seront donc pas sans intérêt; je les puiserai dans plusieurs rapports faits à la législature de New-York, et dans les excellents ouvrages de MM. Livingston et Ch. Lucas.

Des maisons pénitentiaires existent déjà en Belgique, en Hollande, aux Etats-Unis, en Angleterre et dans quelques parties de la Suisse. Le premier modèle, qui présente encore aujourd'hui la plus belle et la plus parfaite construction dans ce genre, fut élevé à Gand, en 1772, par les soins de Marie-Thérèse [1]; les travaux exécutés alors par les prisonniers suffisaient à toutes les dépenses de l'établissement; mais depuis que Joseph II en a supprimé les fabriques, il coûte 3,000 francs par mois à la province.

C'est donc cet établissement, comme le plus ancien, que je dois d'abord vous faire connaître.

PLAN DE LA MAISON PÉNITENTIAIRE DE GAND, CONSTRUITE EN 1772 PAR MARIE-THÉRÈSE.

Les bâtiments de la cour d'entrée se composaient à droite en entrant, n° 1, du logement des directeurs et des officiers de police et de discipline; il

[1] Ce modèle a servi aux Américains, en 1786, pour construire à Auburn leur premier pénitencier.

était également destiné à la conservation des vivres, habillements, fournitures, etc.

Au rez-de-chaussée à gauche, n° 2, étaient le logement du directeur des manufactures et fabriques, la chambre des délibérations des gouverneurs et administrateurs, et enfin les archives. Les bâtimens adjacents, n° 3, servaient à-la-fois de magasin pour les matières premières destinées à la fabrication, et pour les objets fabriqués.

Dans la cour d'entrée, se séchaient les fils et autres matières.

Cette cour se trouvait aboutir par une porte avec la cour centrale de l'octogone communiquant à tous les différents quartiers.

Les bâtiments n° 4, à droite et à gauche de cette porte de communication de la cour d'entrée avec la cour centrale, étaient occupés par des officiers subalternes et gardes de la prison. Dans ces chambres se trouvait la cloche d'alarme, dont le moindre son parvenait à toutes les sentinelles réparties dans l'établissement. Au premier signal, tous les gardes devaient se rendre au-dessus de la porte d'entrée, pour examiner de là la cause du trouble.

Chaque quartier avait sa cantine. Le n° 5 indique celle du quartier des criminels, qui n'avait sur l'intérieur du quartier qu'une ouverture grillée, ne s'ouvrant qu'à des heures réglées pour laisser passer la bière, le beurre et le fromage qu'il était permis aux détenus d'acheter, avec modération toutefois.

Le n° 6 est l'entrée du quartier des criminels, donnant sur la cour centrale, fermée par deux portes, avec une herse suspendue au milieu, comme dans les places de guerre. Le portier était placé entre les deux portes, dont l'une ne pouvait s'ouvrir que lorsque l'autre était fermée. L'entrée était gardée par une sentinelle. Au-dessus de la porte, du côté de la cour centrale, une autre sentinelle, placée dans l'escalier conduisant aux greniers et au corps-de-garde, dominait l'enclos du quartier des criminels et la direction de la herse. Au milieu de la cour n° 7, s'élevait une lanterne à trois réflecteurs qui éclairait tout l'enclos, où se trouvait une sentinelle.

Les n°s 8, à droite et à gauche de l'enclos, étaient des bâtiments, chacun de quatre étages, partagés en plus de deux cent quatre-vingts petites chambres, pour enfermer les détenus pendant la nuit, chacun selon son numéro. Toutes ces chambres étaient de la longueur de sept pieds sur cinq pieds et demi de largeur, et leur ameublement consistait en un lit de six pieds et demi de long sur deux pieds et demi de large, composé d'une paillasse, d'un matelas, de deux couvertures pendant l'hiver et une pendant l'été, et un vase de nuit, un petit banc pour s'asseoir, une table à ressort servant à fermer la fenêtre grillée, pratiquée dans la porte; enfin, en une petite armoire ménagée dans l'épaisseur du mur, pour servir aux détenus à garder leurs ustensiles.

Toutes les semaines ils changeaient de chemise, et tous les mois de draps.

A chaque étage régnait un corridor le long des cellules, de sept pieds de large; corridor à jour, mais couvert. Le cantinier et le prévôt, chacun à son tour, étaient tenus de rester dans l'enclos pendant la nuit, et de faire exactement, à chaque heure, le tour de tous les corridors, accompagnés d'un chien, pour examiner et écouter s'il n'y avait pas de détenus qui tentassent de s'évader. A toutes les heures, ils se présentaient à la sentinelle, qui, à son relevé, certifiait leur exactitude.

Les quartiers n° 9 indiquent les quatre escaliers en communication avec les corridors de tous les étages. A l'extrémité des bâtiments à gauche, n° 10, sont les latrines, divisées en quatre étages.

Les bâtiments en face de la porte, au plan d'élévation C D, étaient destinés, n° 11, aux travaux des charpentiers pendant le jour; n°s 12 et 13, aux fileurs de laine et de coton. Le rez-de-chaussée, à l'exception des n°s 18 et 19, affectés à l'emmagasinage des huiles et des houilles pour l'hiver, servait de lieu de correction pour les détenus les plus indisciplinés et les plus incorrigibles. Les n°s 14, 15, 16 et 17, indiquent trois degrés de correction. Les condamnés enfermés dans les n°s 14 et 15 y restaient jour et nuit, et y travaillaient. Le n° 16 était occupé par les condamnés au râpage du bois de teinture; ils ne couchaient que dans des hamacs, et étaient frustrés de la liberté de la cour; leur

nourriture était du reste la même que celle des autres détenus, parfois même plus forte, en considération de leur travail. Enfin, le n° 17, au milieu du rez-de-chaussée, contenait des prisons obscures, troisième degré de punition. Pour empêcher que les prisonniers ne minassent les fondements, la muraille extérieure était garnie de petits pilotis contigus les uns aux autres, enchâssés sous les fondements du bâtiment.

Au premier étage de ce bâtiment se trouvaient le réfectoire et la cuisine, ne communiquant avec lui que par deux fenêtres dites *passoires*, dont l'usage était de laisser passer le manger. Ce réfectoire, de vingt pieds de haut, cent vingt pieds de long sur vingt-six de large, pouvait contenir dix-huit tables de vingt couverts chacune, en laissant entre chaque rangée de tables une allée pour le passage des inspecteurs. Au bout de ce réfectoire était la chapelle, où se disait chaque jour la prière du matin et celle du soir, et où les détenus assistaient, les dimanches et fêtes, à la messe et au sermon.

Le second étage servait aux manufactures et fabriques. Chaque ouvrier devait rendre compte de la quantité de matières qu'il avait reçue et du temps qu'il avait passé à confectionner l'ouvrage.

Tous les corridors, les chambres, et généralement tous les bâtiments de ce quartier (criminel), depuis le haut jusqu'en bas, étaient voûtés, à l'exception des greniers, où les détenus ne pouvaient pénétrer.

Je pense, Messieurs, que c'est vous avoir entretenus assez long-temps d'une maison qui, négligée aujourd'hui, ne peut plus nous fournir de renseignements utiles sur sa police intérieure : je m'empresse donc de passer à la description des maisons pénitentiaires de Lausanne et de Genève, et c'est principalement sur la police intérieure de ce dernier pénitencier que j'aurai l'honneur d'appeler votre attention.

PLAN DU PÉNITENCIER DE LAUSANNE.

Explication de la Planche.

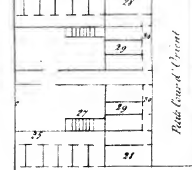
1° Le rez-de-chaussée du bâtiment du centre.
2° Le rez-de-chaussée de l'aile de la division correctionnelle.
3° L'étage de la division criminelle.
Les deux ailes sont tout-à-fait semblables.

I. *Rez-de-chaussée du bâtiment du centre.*

1. Vestibule de l'entrée.
2. Bureau et magasin de l'inspecteur.
3. Bureau et magasin du maître tisserand.
4. Péristyle intérieur.
5. Escalier montant au premier étage. Sous celui de gauche se trouve la chambre des bains; sous celui de droite est l'entrée des caves.

…on Correctionnelle.

…r des hommes



… Correctionnelle.

…r des femmes.

4me année, 1827.)

6. Cuisine.
7. Magasin des denrées.
8. Réfectoire des employés.
9. Office.
10. Latrines.
11. Grands corridors qui séparent le bâtiment du centre des deux ailes, et donnent entrée dans les ateliers par les portes P.

II. *Rez-de-chaussée des ailes.*

12. Grand corridor qui forme la séparation des deux divisions de chaque aile. Il ne sert pas de passage; mais il est divisé en compartiments qui forment autant de petits magasins. Aux deux extrémités sont les foyers des calorifères, etc.
13. Grand atelier des hommes.

La Suisse et les États-Unis sont les deux pays où le système pénitentiaire reçoit actuellement le développement le plus sérieux et la solution la plus décisive.

A son arrivée dans la prison de Lausanne, le condamné, homme ou femme, après avoir été baigné et revêtu des habillements de la maison, est présenté au pasteur, qui a pris connaissance de sa sentence, et qui lui adresse une première exhortation; puis il est conduit à la geôle, où il passe de trois à douze jours, suivant la gravité de son crime, les dispositions qu'il montre et les cas de

récidive dans lesquels il peut se trouver. Pendant cette réclusion, destinée à le faire rentrer en lui-même et désirer le travail, il est tenu au pain et à l'eau, sauf de trois jours l'un, où il reçoit la nourriture de la maison. Au sortir de la geôle, et avant d'être introduit dans l'atelier, il est de nouveau présenté au pasteur pour recevoir ses exhortations.

Une fois introduit dans l'atelier, où il est condamné au silence, les infractions à la discipline de la prison sont punies, selon leur gravité, ou du simple confinement dans sa cellule, ou du confinement dans une geôle qui peut être rendue obscure; et enfin, s'il persiste dans sa révolte, on le place dans une cage dont le plancher est composé de carrelets de chêne, du diamètre de deux pouces, qui présentent leur vive-arrête pour tout marche-pied au prisonnier.

PÉNITENCIER DE GENÈVE.

Ce pénitencier contient cinquante-quatre cellules et a coûté 280,000 francs de France. La difficulté qu'offrait le terrain pour une semblable construction, et les divers tâtonnements qui en ont été la cause, font penser qu'un pénitencier pour soixante détenus ne coûterait pas plus de 200,000 francs de France, dans le cas où l'on tiendrait à l'établir avec le même luxe.

POLICE.

..... Art. 7. Le signalement de chaque prisonnier sera inséré dans le registre qui contient l'ordre de l'entrée et le jugement rendu contre lui.

8. Chaque prisonnier occupera, pendant la nuit, une cellule séparée. Si l'on est forcé de s'écarter de cette règle, on devra réunir au moins trois prisonniers dans la même chambre, et chacun dans un lit différent.

9. Le silence sera observé par les prisonniers dans les cellules.

10. Les prisonniers ne pourront être renfermés, dans la cellule de nuit, plus de neuf heures en été, et plus de douze heures en hiver.

11. L'administration des prisons déterminera d'après quelles règles les prisonniers seront classés dans les quartiers distincts, selon leur âge et leur sexe, et selon la nature du délit.

12. Les condamnés à la réclusion et aux travaux forcés auront un costume spécial qui variera suivant la nature de la peine.

13. Les prisonniers ne seront chargés d'aucuns fers, sauf le cas prévu par l'article 36.

14. Tous les jeux de cartes et de hasard sont interdits.

15. Toutes les boissons spiritueuses sont défendues; toutefois elles pourront être accordées par ordonnance du médecin.

16. Les effets qu'un détenu aurait avec lui à son

entrée à la prison, et qui ne seraient pas nécessaires à son usage, seront inventoriés en sa présence, et vendus pour acquitter ce qu'il doit, ou consignés dans un magasin, pour lui être rendus à sa sortie.

17. Tout prêt d'argent est défendu entre les prisonniers.

Il est interdit aux employés de la prison de leur faire aucune avance et d'en rien recevoir.

18. Si un prisonnier adressait des paroles injurieuses aux employés de la prison, ceux-ci porteront leur plainte, en évitant de répondre.

Toutes familiarités ou expressions dures ou injurieuses envers les prisonniers leur sont expressément défendues.

19. Les dispositions législatives et réglementaires concernant les détenus resteront constamment affichées dans les ateliers.

20. Il sera tenu un livre intitulé : *Répertoire de la conduite des prisonniers*, dans lequel chacun d'eux aura un compte ouvert; l'on y consignera, sous des chefs distincts, soit les actes d'une conduite méritoire, soit les fautes qu'ils auraient commises, et les punitions qu'ils auraient encourues. Rien n'y sera inscrit qu'avec l'approbation des conseillers-inspecteurs.

DU TRAVAIL.

21. Les détenus dans la prison pénitentiaire seront assujettis au travail qui leur sera prescrit.

22. Le silence sera observé dans les ateliers, sauf les explications nécessaires aux travaux.

23. Le produit du travail de chacun d'eux sera réglé par les conseillers-inspecteurs, et réparti comme il suit :

Une moitié pour l'établissement ;

Un quart à la disposition du prisonnier, à titre d'encouragement ;

Un quart pour un fonds de réserve qui sera employé à l'avantage du prisonnier, après sa sortie.

En cas de mort d'un prisonnier sans enfants, ce fonds de réserve reste à la disposition de l'administration.

24. Aucun des employés de la prison ne pourra faire de profit sur les objets fournis aux prisonniers.

DISPOSITIONS PÉNALES.

25. Les peines, pour les contraventions prévues par la présente section, seront prononcées de la seule et pleine autorité des conseillers-inspecteurs, dans les limites ci-après, considérées comme un *maximum*.

26. Pour désobéissance, clameurs, insulte ou querelle, la cellule solitaire ou la cellule ténébreuse, et le régime du pain et de l'eau jusqu'à six jours; la peine pourra être réduite si, dans l'intervalle, le coupable a fait les soumissions convenables.

27. Pour violences accompagnées de coups entre les détenus, même peine jusqu'à dix jours.

En cas de récidive, jusqu'à vingt jours.

28. Pour conduite outrageuse ou menaçante contre les supérieurs, même peine pendant un mois. Cette peine pourra être réduite si, dans l'intervalle, le coupable a fait les soumissions convenables.

29. Pour filouterie, cellule solitaire ou ténébreuse, et régime du pain et de l'eau, jusqu'à dix jours, amende jusqu'au quadruple de la valeur de l'objet volé, retenue sur l'allouance journalière faite au délinquant.

En cas de récidive, la peine pourra être doublée.

30. Pour refus obstiné de travail, cellule ténébreuse et régime du pain et de l'eau, jusqu'à la soumission du coupable.

31. Pour dégât volontaire, cellule ténébreuse et régime du pain et de l'eau, jusqu'à trois jours; le dommage retenu sur l'allouance journalière faite au délinquant.

32. Pour tentative d'évasion, cellule solitaire ou cellule ténébreuse, et régime du pain et de l'eau jusqu'à un mois.

33. La peine de la cellule ténébreuse ne pourra pas durer plus de dix jours de suite.

34. Les conseillers-inspecteurs devront déférer au procureur-général, pour être procédé conformément aux lois ordinaires, tout délit ou crime,

autres que ceux mentionnés ci-dessus, dont les prisonniers se rendraient coupables; ils devront en agir de même dans ceux des cas mentionnés aux articles précédents qui leur paraîtraient trop graves pour en connaître eux-mêmes.

35. Le directeur de la prison est autorisé à renfermer provisoirement dans la cellule ténébreuse tout prisonnier insolent ou qui compromet la sûreté de la prison, à la charge d'en faire un rapport, dans les vingt-quatre heures, aux conseillers-inspecteurs.

36. Les conseillers-inspecteurs sont autorisés à faire mettre les fers aux prisonniers toutes les fois que la sûreté de la prison l'exigera.

RÉDUCTION DE LA DURÉE DE LA DÉTENTION.

37. La bonne conduite des prisonniers pourra donner lieu à réduire la durée de leur détention. Ce pouvoir sera exercé par une commission, dont la loi détermine la composition et les attributions.

38. Cette commission, qui portera le nom de *Commission des Secours*, sera composée comme il suit :

1° Le syndic, président du tribunal de recours;

2° Le président criminel de la cour suprême;

3° Deux des conseillers-inspecteurs;

4° Le lieutenant de police;

5° Les quatre membres du conseil représentatif, désignés les premiers par le sort pour siéger dans le tribunal de recours.

39. L'ensemble de la conduite des prisonniers sera examiné par les conseillers-inspecteurs, à des époques qui seront fixées par le réglement; le résultat de cet examen sera consigné dans le *répertoire* prescrit par l'article 20.

40. Après avoir achevé les deux tiers de leur détention, les prisonniers qui auraient été condamnés à plus d'un an, seront admis à présenter leur requête en libération.

41. La détention perpétuelle sera assimilée à une détention de trente ans, pour ce qui concerne la faculté et le mode de réduction de la peine.

42. La commission de recours se réunira dans la prison, et devra siéger au nombre de neuf ou de sept membres. Il sera pourvu au remplacement de la manière suivante :

Le syndic et les conseillers-inspecteurs seront remplacés par les membres du conseil d'état, faisant partie du tribunal de recours, en suivant l'ordre du tableau;

Le président criminel et le lieutenant de police, par celui des juges le premier en rang;

Les membres du conseil représentatif, dans l'ordre du tirage au sort.

43. Le greffier de la cour suprême remplira les fonctions de secrétaire de la commission de recours; le procès-verbal des délibérations sera signé par le président et le secrétaire.

44. L'examen de la commission roulera sur les notes relatives à la conduite du prisonnier, et sur

ses moyens de subsistance. La commission pourra entendre les diverses personnes employées à la direction et à la surveillance de la prison.

45. La commission pourra prononcer la libération immédiate, ou rejeter la requête, ou fixer un terme après lequel il sera permis au détenu de la présenter de nouveau. La décision de la commission devra être motivée et sera lue dans les divers quartiers de la prison.

46. Tout prisonnier libéré pour bonne conduite recevra un certificat motivé de sa libération.

ADMINISTRATION.

Elle est sous la direction, 1° d'une commission administrative de dix membres, subdivisée en trois sections, dont la première s'occupe du ménage, du mobilier et de l'administration de détail; la seconde de la nature et de la distribution des travaux, et la troisième de l'instruction et du culte. Chacune de ces sections se réunit suivant que les circonstances l'exigent, et rend compte de ses travaux à la commission générale, qui s'assemble tous les quinze jours, pour sanctionner ou modifier les délibérations des sections;

2° D'un comité adjoint chargé de s'occuper de l'instruction morale et de la régénération des détenus, et aussi de la gestion d'un petit fonds de secours pour les besoins des prisonniers à l'époque de leur libération, fonds provenant des dons de la charité publique;

3° De douze visiteurs honoraires, membres du conseil représentatif, chargés d'inspecter et de contrôler, en quelque sorte, l'ensemble de l'administration, et enfin de veiller à l'exécution de la loi.

Un registre est constamment ouvert aux membres visiteurs, pour y consigner leurs observations.

Les fonctionnaires salariés sont :

1° Le directeur;

2° Deux chapelains;

3° Un médecin-chirurgien;

4° Quatre chefs d'atelier, qui sont en même temps les gardiens dans leurs quartiers;

5° Un contre-maître;

6° Deux portiers;

7° Un infirmier chef de cuisine;

8° Un homme de peine.

Ces quatre derniers employés sont en outre chargés d'assister les quatre chefs d'atelier pour le lever et le coucher des prisonniers, afin qu'il y ait deux hommes par chaque division, et un surveillant par chaque corridor de cellules, etc., etc.

Tout semble prévu dans l'intérieur de ces établissements, pour parvenir à la régénération morale des prisonniers; et cependant, Messieurs, il y a encore loin des bons résultats obtenus jusqu'à ce jour dans cette maison à ceux que l'on signale chaque année à la législature de New-York, sur le

pénitencier d'Auburn. Je passerais donc tout de suite à la description de cette maison-modèle pour ses heureux résultats, si je n'avais pas à vous entretenir de la nourriture des prisonniers, qui n'a été nulle part aussi bien étudiée que dans le pénitencier de Millbank, en Angleterre.

ANGLETERRE.

Le premier pénitencier fut construit à Glocester en 1785, et, en 1791, il était en pleine activité, sous la direction de sir Georges Paul; mais c'est le pénitencier général de Millbank qui, de tous les pénitenciers anglais, a fait le plus de bruit sur le continent, et le seul même dont le nom ait franchi le détroit.

Ce pénitencier, si extraordinaire par son plan et son exécution sur une vaste échelle, et dont l'établissement a coûté 400,000 livres sterling, est situé dans un bas-fonds. Une aussi grande dépense fut le résultat de la défectuosité primitive du plan, qui obligea à la réédification entière de deux tours.

Le plan de ce pénitencier comprend une rangée de six bâtiments de forme pentagone qui entourent un hexagone. Dans l'hexagone habitent l'inspecteur, le chapelain et les autres employés. Chaque pentagone contient cinq cours et cinq vastes réfectoires. Ce mode de construction est regardé comme défectueux; il s'oppose à l'inspection supérieure, aux communications faciles, à la libre circulation de l'air, etc.

NOURRITURE.— HOMMES.

DÉJEUNER. Un quart de pinte de lait mêlé à une demi-pinte d'eau bouillie avec une demi-once de farine, plus une demi-livre de pain.

DINER. *Dimanche, Mardi, Jeudi.* Six onces de bœuf, une pinte de bouillon, avec une livre de pommes de terre et une demi-livre de pain.

Lundi, Mercredi et Vendredi. Un quart de bouillon fait avec les viandes bouillies les jours précédents, épaissi avec de l'orge d'Ecosse, du riz, des pommes de terre ou des pois, en ajoutant des choux ou autres végétaux à bas prix; une livre de pommes de terre bouillies et une demi-livre de pain.

Samedi. Deux onces de fromage, une livre de pain et un oignon.

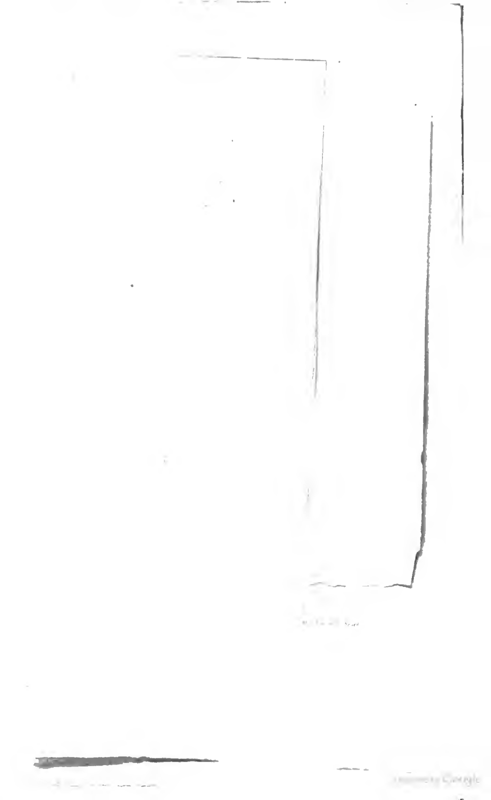
SOUPER. La même chose qu'au déjeûner.

FEMMES.

Même déjeûner que les hommes, excepté qu'elles ne reçoivent que six onces de pain seulement.

DINER. *Dimanche, Mardi et Jeudi.* De même que pour les hommes, mais seulement avec six onces de pain; et de même pour les autres jours.

Samedi. Douze onces de pain, deux onces de fromage et un oignon.



SOUPER. De même qu'au déjeûner.

Le sel et le poivre sont à la discrétion du comité. Les prisonniers employés à des travaux extraordinaires reçoivent une augmentation de nourriture.

PÉNITENCIER DE GLASCOW.

Ce pénitencier est le seul où les détenus soient renfermés constamment dans leurs cellules, ce qui offre de grandes difficultés pour le travail. Les hamacs ne sont alors suspendus que le soir, au moment de se coucher.

Mais, Messieurs, j'arrêterai là mes observations sur les pénitenciers anglais; un discours est toujours trop long lorsqu'on y traite de choses aussi sérieuses, et je sais qu'il faut abandonner aux grands ouvrages le soin d'entrer dans les petits détails. Je sais aussi que lorsqu'un auditoire est déjà fatigué, il faut captiver de nouveau son attention par des tableaux d'un plus grand intérêt, et j'avoue dès ce moment que pour réclamer votre patience j'ai compté sur les détails que je vais avoir l'honneur de vous donner sur la maison pénitentiaire d'Auburn, dont les heureux résultats font l'admiration et l'étonnement de tous les peuples, conséquence d'une bonne distribution.

PLAN DU PÉNITENCIER D'AUBURN, DANS L'ÉTAT DE NEW-YORK, POUR 550 PRISONNIERS.

La position d'Auburn répondit d'une manière

si satisfaisante au but qu'on s'était proposé, que la législature de l'état de New-York ordonna, à la suite d'une enquête faite en 1824 sur les avantages relatifs des prisons de New-York et d'Auburn, l'érection d'une autre prison, à-peu-près sur le même plan que celle d'Auburn, à Singling, auprès de la rivière d'Hudson, et qu'elle s'est décidée à abandonner la prison d'état de la ville de New-York, pour laquelle on avait dépensé un demi-million de dollars.

Toutefois, c'est plutôt encore son plan de construction et sa situation financière, que son mode de discipline, qui a valu à la prison d'Auburn tant de partisans et d'imitateurs.

Je vais exposer, en effet, les opinions diverses des publicistes des Etats-Unis sur la nature de cette discipline, sur ses avantages comme sur ses dangers, sur ses bons comme sur ses mauvais effets.

Je vais m'occuper, d'abord, du plan de cette prison et de sa situation financière.

La prison d'Auburn occupe les quatre côtés d'un carré creux entouré d'un mur de 500 pieds sur chaque face. Dans la partie orientale du bâtiment est le logement du gardien; la façade et l'aile du bâtiment sont construites, ainsi que je l'ai déjà dit, sur le plan des anciens pénitenciers; ce n'est qu'en 1819 que la législature ordonna le changement du plan, d'après lequel l'aile et la façade du nord furent construites comme elles le sont maintenant.

Elles renferment en tout cinq cent cinquante cellules ou appartements séparés, distribués sur quatre rangs ou étages, et bâtis sur chaque côté de l'aile. Au centre de l'aile est un mur solide en pierre, ayant deux pieds d'épaisseur; les murs latéraux ont deux pieds d'épaisseur, et ceux de façade deux pieds. Les cellules, que je décrirai plus bas, sont aérées au moyen d'un tuyau ou ventilateur de deux pouces et demi de diamètre, qui part presque du haut du mur de derrière de la cellule et correspond à des conducteurs de quatre pouces carrés, fixés au milieu du mur qui est au centre de l'aile, lesquels partent du bas de la muraille, la traversent et sortent par en-haut. De cette manière, il s'établit un courant d'air qui, passant par les salles chaudes, traverse les cellules et les ventilateurs, et, renouvelant sans cesse la température des cellules, entraîne les exhalaisons qui s'y engendrent. En outre, de grands ventilateurs, construits au haut des salles, traversent la voûte et le toit, et peuvent s'ouvrir et se fermer à volonté. L'aile sur chaque côté de laquelle ces cellules sont disposées, est entourée de murs construits à égale distance et qui lui sont parallèles.

Le mur extérieur a deux cent six pieds de longueur, quarante-six pieds de hauteur, et trois pieds d'épaisseur. Dans ces murs sont pratiqués trois rangs de fenêtres vitrées et garnies d'un fort grillage en fer. Elles sont assez larges et en assez grand nombre pour éclairer et aérer parfaitement

les cellules. L'espace entre les cellules et les murs parallèles, qui a dix pieds de largeur, est ouvert depuis le sol jusqu'au toit; dans cet espace, les galeries occupent un intervalle de trois pieds contigu aux cellules. Cinq petits poêles, six grandes et douze petites lampes, placés dans l'espace ouvert, donnent de la chaleur et de la lumière pour cinq cent cinquante cellules, et une sentinelle suffit pour quatre cents prisonniers et les empêcher de communiquer entre eux. L'espace en face des cellules est une galerie sonore dans toute son étendue, qui permet à la sentinelle placée au rez-de-chaussée, dans le carré ouvert, d'entendre le moindre chuchotement parti d'une cellule, même de celles de l'étage supérieur.

Au reste, pour faciliter l'intelligence et, au besoin, l'imitation de ce plan, je figure ici une gravure représentant un bâtiment destiné à contenir quatre cents cellules, d'après le modèle de l'aile septentrionale de la prison d'Auburn. En conservant le même principe de construction, on peut l'étendre ou le diminuer à volonté : elle suffira à l'intelligence du plan de la prison d'Auburn.

Dans la première figure, le mur extérieur a deux cent six pieds de longueur, quarante-six de largeur et trois d'épaisseur. Dans ce mur sont trois rangs de fenêtres, qui ont quatre pieds sur six, excepté celles du bas, qui ont quatre pieds carrés. Ces fenêtres sont garnies de vitres et défendues

par un fort grillage en fer. Elles sont assez grandes et assez nombreuses pour procurer, en quantité suffisante, de l'air et de la clarté dans les cellules.

Dans la seconde figure, la vue du rez-de-chaussée fait découvrir la base des cellules et *l'aréa* ou espace libre qui les entoure. Le centre est un mur solide de deux pieds d'épaisseur, sur chaque côté duquel les cellules sont arrangées. Les murs entre les cellules ont un pied d'épaisseur; ceux entre les cellules et l'aréa, où sont percées les baies de portes, ont deux pieds. Les cellules ont sept pieds de long sur sept de haut et trois et demi de large. La seule ouverture de la cellule, excepté le ventilateur, est la porte à l'extrémité de laquelle est un grillage en fer d'environ dix-huit pouces sur vingt. Les barreaux de ce grillage sont en fer rond, de trois quarts de pouce de diamètre, placés à environ deux pouces de distance, laissant des orifices plus petits qu'une main d'homme. C'est à travers ce grillage qu'arrivent aux cellules toute la clarté, toute la chaleur et tout l'air. Le ventilateur, qui a environ trois pouces de diamètre, s'étend depuis le derrière de la cellule jusqu'au toit du bâtiment. La porte de la cellule, dont le grillage fait partie, ferme sur le bord intérieur du mur, laissant une retraite entre la porte et le bord extérieur du mur, de deux pieds de profondeur. Cette retraite, en face de chaque porte, accroît la difficulté de la conversation entre les prisonniers, les empêche de se faire des signes,

ou de voir loin à droite et à gauche sur les galeries, et fournit un endroit commode à un officier de la prison pour converser avec le prisonnier sans être vu ou entendu par ceux des cellules contiguës. La porte se ferme avec un fort loquet joint par un crampon à une barre de fer placée dessus. L'aréa autour des cellules, qui a dix pieds de large, forme un espace libre depuis le rez-de-chaussée jusqu'au toit, et est en face de cinq étages de cellules. De cet aréa, trois pieds contigus aux cellules sont occupés par les galeries. Un hôpital commode pourrait être formé dans ce bâtiment, en supprimant les murs de séparation des cellules de l'étage supérieur.

Dans la troisième figure, le parapet des cellules fait voir toutes les cellules de l'un et de l'autre côté du mur central, c'est-à-dire la moitié des cellules du bâtiment, avec les galeries et l'escalier.

Les avantages de ce mode de construction, outre celui de l'emprisonnement solitaire, sont la sûreté et l'économie.

La sûreté est quadruple; car le prisonnier doit d'abord s'échapper de sa cellule, puis éviter dans l'aréa la sentinelle qui a toute la facilité pour le voir; puis forcer le mur extérieur, et après tout cela il est dans la cour. La sûreté est telle que, pendant deux années où les hommes ont été emprisonnés de nuit dans ces cellules, à Auburn, aucune brèche n'a été faite à aucune d'elles.

L'économie est grande par rapport à l'espace

occupé, et aussi par rapport au chauffage, à l'éclairage et à la surveillance. Quatre cents cellules ne couvrent que deux cent six pieds sur quarante de terrain, et à Auburn, ainsi que nous l'avons vu, cinq petits poêles, six grandes lampes et douze petites, placées dans l'aréa, en face des cellules, au-delà de la portée des prisonniers, procurent de la chaleur et de la lumière à cinq cent cinquante-cinq cellules; et une sentinelle suffit pour garder quatre cents prisonniers, et empêcher toute communication entre eux.

Je passe à l'examen de sa position financière. Les travaux qui se font dans les ateliers de la prison d'Auburn sont de différentes espèces, toutes néanmoins utiles et profitables.

Au 31 octobre 1826, les détenus y étaient employés de la manière suivante :

Dans l'atelier des charpentiers.	27
Forgerons.	28
Tisserands.	104
Cordonniers.	65
Tailleurs.	57
Tonneliers.	106
Jardiniers, scieurs de bois, etc. . . .	15
Employés à l'hôpital.	2
A la cuisine.	17
Femmes.	8
Malades à l'hôpital.	4
Aliénés dans les cellules	2
Total.	435

Pendant plusieurs années après la construction de cette prison, l'agent achetait toutes les matières, les faisait manufacturer dans la prison, et les vendait des magasins de la prison pour le compte de l'état. Ce système, entraînant des pertes considérables, la législature l'abolit, et adopta le plan du contrat de louage. Celui que l'on suit aujourd'hui offre un avantage évident : les contractants fournissent les matériaux, paient par jour une somme convenue pour le travail du prisonnier, et disposent exclusivement pour leur compte des objets manufacturés.

L'état suivant indique les prix assignés par le contrat à chaque espèce de travail. Il est à propos de remarquer ici que les contrats actuels ont été passés dans des circonstances très-défavorables pour la prison; à leur expiration, il y a lieu d'espérer qu'on obtiendra des prix plus avantageux pour le travail journalier des prisonniers.[1]

Atelier de tonneliers, prix moyen par jour, environ 23 cents (à-peu-près 24 sous de notre monnaie.)

Tailleurs	15
Cordonniers	26
Tisserands	20
Outils	30
Dévideurs (tous invalides)	10

[1] En effet, en 1827, le travail des détenus a suffi à l'entretien de la maison, et en 1828, il a donné 3,336 dollars 97 cents de profit à l'état.

La totalité des prisonniers loués par contrat était, en octobre 1826, de 327; le reste était occupé à travailler pour la prison ou pour des pratiques.

Les dépenses de la prison pendant l'année finissant au 31 octobre 1826 (c'est le dernier compte que nous ayons reçu) s'élevait à 30,718 d. 05 c.

Si l'on déduit de ce montant les sommes dépensées pour le transport des prisonniers, les réparations de la prison et autres frais qui, à la rigueur, ne font pas partie des dépenses annuelles et qui montent à . . . . 4,835 d. 29 c.

la dépense effective des prisonniers pendant l'année, y compris la solde des officiers, les objets d'habillement, les provisions, etc., et les prélèvements sur le travail, montera à. . . . 25,882 d. 76 c.

Les recettes provenant du travail des prisonniers pendant la même période, montaient à . . . . 21,970 d. 87 c.

Reçu des visiteurs . . . . . . 1,182 d. 75 c.

En mauvaise année, le total des recettes se montait à . . . . 23,153 d. 62 c.

La moyenne du nombre des prisonniers, pen-

dant l'année finissant au 31 décembre 1826, était de 433 : ce qui fait ressortir la dépense effective de l'année à la charge de l'état, pour l'entretien de chaque prisonnier, seulement à 6 dollars 30 cents, ou 33 fr. 95 cent. de notre monnaie [1].

DE LA DISCIPLINE INTÉRIEURE D'AUBURN.

Nous avons vu quelles sont, d'après le plan de construction, les dispositions et précautions prises pour renfermer séparément les prisonniers pendant la nuit. Pendant le jour, on les force à travailler ensemble, en se conformant à l'ordre et à la discipline établis. Dès qu'il fait jour, à un signal donné par la cloche de la prison, les guichetiers ouvrent les portes des cellules : alors les prisonniers sortent chacun avec son vase de nuit, son bidon et son pot à *mush*, et, après avoir disposé de ces objets suivant l'ordre de la prison, ils se rendent aux ateliers, où commence le travail du jour. A une heure fixe, au son d'une cloche, les prisonniers se mettent de nouveau en ligne, et marchent par rangs serrés, et dans le plus profond silence, vers le réfectoire, où ils s'asseyent, pour déjeûner, à

[1] Dans le New-Hampshire, le travail des détenus suffit chaque année aux frais d'entretien, et le pénitencier de Wetersfield a rapporté jusqu'à 5,512 fr. 14 c. par an à l'état, défalcation faite des frais de transport des prisonniers. Poissy, prison-modèle de France, coûte 137,900 fr. à l'état, c'est-à-dire 197 fr. 40 c. par prisonnier.

des tables étroites, arrangées de manière qu'ils sont placés en se tournant le dos l'un à l'autre, et ne peuvent pas même se parler des yeux ni par signes. Vingt ou trente minutes après, ils retournent de la même manière aux ateliers. Midi est l'heure du dîner : les prisonniers y sont conduits comme au déjeûner, et les mêmes précautions ont lieu pour empêcher les communications. Quand la nuit approche, ils se lavent les mains et le visage, et alors, au son de la cloche de la cour, ils se forment en ligne, chacun à la place qui lui est assignée d'après le numéro de sa cellule, et, en sortant des ateliers, ils se dirigent vers l'endroit où sont rangés leurs baquets. Au mot de commandement, ils les ramassent, s'avancent et vident dans l'égoût l'eau qu'on y avait mise le matin pour les nettoyer. Ensuite, le baquet suspendu au bras, ils vont par rangs serrés au lavoir contigu à la cuisine, où les cuisiniers ont rangé ensemble leur *mush* et leur melasse dans un pot, et l'eau pour boire dans un bidon; sans rompre les rangs et sans s'arrêter, les prisonniers se baissent, ramassent le pot et le bidon, et, se rendant à leurs galeries respectives, entrent dans leurs cellules au fur et à mesure qu'ils y arrivent, et tirent après eux les portes, qui n'étaient fermées qu'en partie. Chaque galerie est occupée par une division, qui est conduite et enfermée par un seul guichetier, au moyen de deux clés qui diffèrent entre elles et avec toutes

les autres. Les prisonniers soupent dans leurs cellules respectives. Le son d'une cloche les avertit de bonne heure du moment où ils doivent se déshabiller et se coucher dans leurs hamacs ; mais, lorsqu'ils sont en bonne santé, il ne leur est pas permis de se coucher avant le son de la cloche, ni de se lever, à moins de nécessité absolue, avant la cloche du matin. Pendant la nuit, les guichetiers font continuellement le tour des galeries ; ils portent des chaussons de laine, et font si peu de bruit en marchant, que les prisonniers ne peuvent savoir s'ils sont présents ou absents ; et c'est ainsi qu'il règne dans l'aile entière, qui renferme de 4 à 500 prisonniers, une tranquillité et un ordre parfaits. D'après la disposition du local, il est évident qu'aucune communication ne peut avoir lieu entre les prisonniers, pendant la nuit, sans la connivence ou la négligence des guichetiers. Pour s'en assurer, le concierge et ses préposés font des rondes à différentes heures de la nuit.

Parmi les détenus, les uns sont loués par contrats ; le reste travaille pour le compte de la prison. Mais en accordant aux entrepreneurs la faculté de visiter les ateliers des prisonniers qu'ils emploient, la discipline s'oppose à ce qu'ils puissent leur parler ni leur donner aucune instruction quelconque. Chaque atelier est surveillé au moins par un guichetier qui est à la tête de l'ouvrage qui s'y fait, instruit les nouveaux prisonniers, et

force les anciens à travailler de leur mieux. Les entrepreneurs, sauf quelques exceptions, transmettent toutes leurs instructions par l'intermédiaire des guichetiers maîtres-ouvriers. Il est défendu aux prisonniers, sous des peines sévères, de se parler, et ils se livrent à leurs occupations les yeux baissés et dans une humble attitude. Dans tous les ateliers, ils sont, autant que possible, rangés de manière à ne pas être en face l'un de l'autre, et toutes les communications que nécessite leur ouvrage ont lieu par l'entremise des surveillants. Au moment de leur libération, ils reçoivent une somme de trois dollars, sans égard à ce qu'ils ont gagné [1].

La discipline de la prison est maintenue par le châtiment des coups appliqués par les sous-geoliers sur le dos des prisonniers, de manière à faire éprouver au délinquant une souffrance qui toutefois ne nuise pas à sa santé, ni à aucune partie vitale.

Les réglements de la prison sont maintenus

[1] A Poissy, Gaillon, etc., les ouvriers travaillent; mais toute occupation, au lieu d'être un objet de régénération morale, est souvent un motif de plus de corruption, l'argent reçu étant presque toujours dépensé le dimanche à la cantine, à la suite des plus épouvantables orgies. Cette rétribution, lorsqu'elle ne sert pas à soutenir sa famille hors la prison, ne devrait être remise au condamné qu'à sa sortie; et dans la crainte qu'une récompense aussi éloignée ne paralysât son activité au travail, il serait prévenu qu'il ne pourrait obtenir sa liberté qu'autant qu'il aurait en réserve de quoi suffire une quinzaine de jours à son existence.

de cette manière, parce que telle est l'autorité dont les officiers sont investis. Un acte de la législature autorise la punition des coups, sans que le nombre en puisse dépasser trente-neuf. Ils doivent être appliqués en présence de l'un des inspecteurs; mais en cas d'atteinte portée au bon ordre dans les ateliers, les sous-geoliers infligent le châtiment nécessaire, sans recours préalable aux inspecteurs [1].

Telle est la discipline d'Auburn; et la rigueur avec laquelle elle est maintenue est telle, dit M. Livingston, que, d'après ce qu'on assure, parmi trente ou quarante personnes qui travaillent ensemble pendant des années, dans le même atelier, il n'y en a pas deux qui connaissent le nom des autres.

En général, on est d'accord sur les bons résultats obtenus par cette discipline; mais on ne l'est pas de même sur la nature des moyens employés pour les obtenir.

La prison d'Auburn, en combinant la construction de l'édifice avec la discipline que l'on y met en vigueur, présente les avantages suivants: Que le jugement peut recevoir son exécution avec une exactitude presque absolue, attendu que les évasions sont à-peu-près impossibles; qu'il ne peut se tramer aucun complot, et qu'en conséquence, une tentative d'insurrection n'offre point de chances;

[1] Cette mesure est vivement combattue par M. Livingston.

partant, qu'il existe dans la prison une grande sûreté relative, quant à la vie des geoliers et des prisonniers, qui, en cas d'insurrection, est nécessairement en danger dans les prisons ordinaires; les cellules séparées pendant la nuit, et le silence que l'on y maintient sans cesse, préviennent entièrement toute communication corruptrice entre les prisonniers; ainsi disparaît tout d'un coup la grande question de classification des prisonniers, qui a si souvent attiré l'attention des philanthropes d'Europe et d'Amérique. Dans ce système, chaque prisonnier forme à lui seul une classe, et, sous le rapport de tous les résultats moraux et sociaux, il se trouve isolé. Le criminel encore novice peut travailler, sans relâche, des années entières à côté du félon le plus consommé, sans faire aucun progrès dans la science du crime. Nous ajouterons, et c'est un des traits caractéristiques les plus importants de ce système, que, s'il existe quelque moyen au pouvoir de l'homme pour forcer en quelque sorte au repentir et à l'amendement, c'est sans contredit celui-ci : la séparation la plus complète des hommes que le crime a réunis, l'absence des sentiments violents produite par la tempérance et le travail, et, pardessus tout, la tristesse de la solitude, engendrent fréquemment de sérieuses impressions. Nous avons vu, dit la commission de New-York, des preuves de ces impressions produites sur les prisonniers, et nous voudrions seulement qu'il y eût lieu de compter sur leur durée.

Il paraît que des mesures avaient été prises pour avoir des renseignements sur les prisonniers libérés, afin de constater quel effet la discipline de la prison avait produit sur leurs habitudes. Des notes pour soixante-dix-neuf prisonniers sont annexées au rapport ; il en résulte que la conduite de cinquante-deux est décidément connue bonne ; que l'emprisonnement a un peu amélioré celle de huit d'entre eux ; que la conduite de seize est décidément mauvaise, et que trois ne sont pas suffisamment signalés ni assez connus pour qu'on puisse se former une opinion sur leur compte [1].

Le terme moyen de la condamnation des prisonniers dont on vient de parler était d'environ sept ans, et le terme moyen de leur emprisonnement effectif n'était que de deux ans six mois.

[1] En France, les récidives dans les prisons sont dans le rapport de. . . . . 1 à 3.

Et dans les bagnes de. . . . . 72 sur 100.

En Angleterre, dans les maisons de New-Gate, de. 1 à 5.

En Suisse, à Lausanne et à Genève, de. . . . . . 1 à 14.

A New-York, à Auburn, de. . . . . 1 à 32.

En France, Poissy donne 44 récidives sur 100 ; Gaillon, 46 ; Rennes, 47 ; Loos, 52, et Soissons, 61.

Compte rendu par M. le garde-des-sceaux.

En 1825, en France, il y a eu 105,713 crimes ou délits ; en 1827, 120,775, et en 1828, 122,180 ; ce qui donne une augmentation de 16,467 crimes et délits en trois années.

Les bagnes et les maisons centrales reçoivent 8,000 détenus par an ; il en sort à-peu-près 7,000. Le nombre des récidives s'élevant en France au tiers, il en résulte que c'est donc 2,000 malfaiteurs dont les crimes sont certains avant d'être commis.

DE L'APPLICATION DU SYSTÈME PÉNITENTIAIRE AUX JEUNES DÉLINQUANTS, VAGABONDS, ETC., A NEW-YORK ET A PHILADELPHIE [1].

C'est à New-York que s'est élevé le premier établissement de ce genre, en janvier 1825. Il comprend deux départements séparés, celui des jeunes garçons et celui des jeunes filles. On donne à tous ces enfants l'instruction primaire; on leur enseigne leurs devoirs moraux et religieux; on les emploie tous à quelque métier utile, dont ils commencent l'apprentissage dans cette institution; et aussitôt qu'ils sont assez avancés, on les place au dehors. Qu'on ne s'imagine pas, en effet, qu'un sentiment d'aversion détourne les citoyens de prendre des apprentis dans une prison. Cette répugnance peut s'expliquer en France, et elle ne se justifie que trop par la dépravation qui règne dans ces établissements. Mais à New-York, ce n'est plus le vice, mais la vertu qui s'y enseigne, et le système d'éducation sur lequel elle repose a fait que ces jeunes apprentis sont recherchés et en plus grand nombre qu'on ne peut en fournir.

A New-York, on tient un registre de la conduite des divers enfants, autant qu'on peut recueillir d'informations sur leur vie antérieure à leur sortie. Des extraits de ces registres sont pu-

[1] Le pénitencier de Philadelphie a coûté 200,000 francs.

bliés chaque année, et plusieurs sont cités par M. Livingston.

Le 1er janvier 1825, cinq cent vingt-sept jeunes délinquants des deux sexes y avaient été déposés par les autorités; deux cent soixante-quinze avaient été engagés chez des fermiers et des artisans, dans différentes parties éloignées du pays, et vingt-deux seulement, ou moins de neuf sur cent, avaient été ramenés à cause de leur mauvaise conduite.

Antérieurement à la fondation de la maison de refuge, cinq cents individus, encore dans la jeunesse, étaient incarcérés, tous les ans, dans la ville de New-York, comme criminels ou comme vagabonds; aujourd'hui, les magistrats n'en trouvent pas la moitié qui soient dans le même cas.

Les garçons sont employés à la fabrication des clous de cuivre, des chaises à fond de canne, des paniers et ouvrages d'osier, à la confection des brosses, des souliers, des objets d'habillement, etc.; les filles, à dévider le coton filé, à confectionner le linge de ménage, à laver, repasser, raccommoder, faire la cuisine, boulanger, frotter, et généralement à tous les travaux de ménage.

C'est quelque chose d'admirable que cette puissance d'association aux Etats-Unis ; un citoyen conçoit une bonne pensée, féconde en résultats utiles à l'humanité et au pays; il la développe, la publie, et en appelle ainsi à l'attention et à la coopération de ses concitoyens; ceux-ci l'examinent, la partagent. Aussitôt des réunions se forment,

des adresses s'impriment et se répandent, des souscriptions s'ouvrent, des collectes se recueillent, et l'institution est déjà organisée et en pleine exécution, sans qu'on ait songé seulement à implorer le secours du gouvernement. C'est lorsque le succès est établi qu'on s'adresse à la législation, pour lui proposer de l'associer à une bonne œuvre.

Observations.

Je viens, Messieurs, de vous exposer ce que l'on a tenté pour la régénération morale des condamnés, en Angleterre, en Ecosse, aux Etats-Unis, dans les Pays-Bas et en Suisse. Vous avez pu admirer les ingénieux systèmes qui mettent en pratique cette maxime, que la société ne doit pas exercer une vengeance envers les criminels, mais les mettre dans l'impuissance de nuire, pour le présent et pour l'avenir, et les rendre meilleurs à l'expiration de leur captivité. Dans les prisons dont j'ai fait passer le tableau sous vos yeux, vous avez toujours vu la juste sévérité des lois tempérée par des soins remplis d'humanité, et déjà ce serait un progrès immense que l'adoption, dans notre pays, du régime des prisons de nos voisins, et surtout des Américains ; mais pourquoi, en profitant de leur expérience, ne point combler une lacune que vous avez pu, comme moi, remarquer dans la disposition, d'ailleurs si admirable,

de leurs prisons? Là, en effet, tout est combiné pour corriger les adultes condamnés; mais rien, ou presque rien, n'est fait pour les enfants que la justice a pu atteindre; peut-être m'objectera-t-on qu'aux Etats-Unis et en Suisse, les enfants, même après avoir commis un acte prévu et puni par le code pénal, ne cessent point d'être considérés comme des enfants; qu'ils sont traités comme tels et conduits dans des maisons de refuge qui peuvent, ainsi que les prisons, servir de modèle en France. J'avoue que mon ignorance de la législation pénale étrangère ne me permet point de résoudre la question; mais le code pénal français s'occupe des enfants; il prévoit les cas où ils ont agi avec ou sans discernement; l'enfant, sachant à peine parler, peut être conduit dans une *maison de correction* et y rester jusqu'à sa majorité; en introduisant une telle disposition dans la loi, on a dû vouloir *corriger* les enfants ainsi renfermés: le but du législateur est donc manqué si la prison n'est qu'une école de vice.

Cette vérité est si évidente, que, lorsqu'il fut question d'introduire en France le système pénitentiaire, M. de la Rochefoucault-Liancourt obtint que l'application en serait d'abord tentée sur les enfants.

Les instances de ce généreux philanthrope firent rendre l'ordonnance du 9 novembre 1814, dont l'article 1er porte :

« Tous les prisonniers condamnés pour crimes



Plan de la Prison modèle de Paris

3

par sentence des tribunaux, et d'âge *au-dessous de vingt ans*, pris *sans choix* dans les prisons de la capitale ou dans celles des départements environnants, seront réunis dans une prison que désignera notre ministre de l'intérieur [1]. »

Rien n'était plus juste et plus sage, en effet, Messieurs, que de s'occuper d'abord de l'enfance, de cette partie de la population des prisons qui avait le plus d'avenir, et contre laquelle la société était intéressée à prendre les plus fortes garanties.

Comment cette ordonnance a-t-elle été exécutée? Hélas! comme tout ce qu'on entreprend de bien en France. D'abord accueillie avec enthousiasme, elle a bientôt été rangée parmi les utopies, et pour les esprits superficiels, cette qualification est un titre de proscription. L'ordonnance est donc à-peu-près tombée en désuétude, et est allée rejoindre, dans les cartons ministériels, une foule d'autres projets d'amélioration, tristes témoignages de notre instabilité.

Les hommes fermes et énergiques, animés du véritable amour de l'humanité, ne se décourageaient point : de nouvelles tentatives étaient faites auprès de l'administration pour obtenir qu'elle s'occupât enfin des enfants détenus dans les prisons. A toutes ces démarches, l'administration répondait par ses éternelles fins de non-recevoir : le manque de fonds et le besoin de

[1] En regard est le modèle de cette maison.

mûrir les projets nouveaux. Cependant elles n'ont pas été tout-à-fait sans résultat : dans la plupart des prisons, les enfants ne sont point confondus avec les autres prisonniers ; c'est un premier pas vers le bien. Mais ce n'est pas assez : *ils restent confondus entre eux*, et la discipline établie dans les maisons de correction se bornant presque toujours au maintien de l'ordre apparent, on n'en est pas moins exposé à tous les dangers résultant du contact d'êtres profondément démoralisés avec des jeunes gens qui n'ont que des fautes légères à se reprocher, et que de bons exemples ramèneraient facilement à la vertu.

Comme, en pareille matière, les faits et les chiffres sont les arguments les plus concluants, permettez-moi de mettre sous vos yeux le tableau d'une partie de la population d'un établissement dont, en raison de mes fonctions, j'ai dû faire un examen spécial (la prison de Bicêtre à Rouen), et d'y joindre quelques réflexions.

Observez d'abord que le code pénal ne considère comme enfants, dans l'appréciation des faits punissables, que les individus qui n'ont point atteint leur seizième année révolue. Ainsi, pour les tribunaux, l'enfant de seize ans et un jour, celui que la loi civile répute, pendant cinq ans encore, incapable de disposer avec discernement de la moindre parcelle de sa fortune ; cet enfant, car je ne saurais le nommer autrement, est censé avoir tout le discernement nécessaire pour appré-

cier la criminalité de l'acte auquel il s'est livré. On n'a égard ni à la faiblesse de son intelligence, ni à son défaut d'éducation, ni même à l'entourage au milieu duquel il a vécu jusque-là ; et dès qu'un fait, qualifié crime ou délit, a été commis par lui, on l'emprisonne, on le juge, on le condamne et on le livre même au bourreau......... Je pourrais citer des exécutions d'enfants de dix-sept ans, et même, à une époque encore peu éloignée de nous, on vit, à Lyon, tomber la tête d'un révolté de quinze ans et demi.

Le niveau que la loi établit sur tous les individus âgés de plus de seize ans, se retrouve dans les prisons, surtout en ce qui concerne les prévenus.

L'enfant condamné avant d'avoir atteint l'âge de seize ans, subit sa peine au quartier des enfants; par conséquent il passe ces années d'épreuve dans une atmosphère un peu moins empestée que le pandémonium où croupissent les condamnés adultes; mais il est loin encore d'être à l'abri des leçons du vice; je parlerai tout-à-l'heure de cette classe de détenus.

Mais les enfants âgés de plus de seize ans, ne fussent-ils prévenus que du plus léger délit, ne sont l'objet d'aucune distinction; on les enferme pêle-mêle avec le forçat libéré et qui attend un nouveau jugement; avec le faussaire, l'incendiaire et l'assassin, sur le sort desquels la justice n'a point encore prononcé. Jugez, Messieurs, du degré de démoralisation où ils sont

parvenus, quand ils sont restés quelquefois des mois entiers soumis à un pareil contact.

Les condamnés âgés également de plus de seize ans, sont aussi confondus avec les vétérans du crime, qui ont fait une étude assez approfondie du code pénal pour savoir à quel point juste ils doivent s'arrêter dans leurs *travaux* pour ne jamais risquer que la police correctionnelle; laissant les apprentis voleurs commettre des vols à l'aide d'escalade ou d'effraction qui doivent les conduire à la cour d'assises.

J'ai entre les mains le tableau de la population de Bicêtre, à la date du 18 février 1831.

Je vois qu'il se trouvait *dans les cours*, c'est-à-dire avec la masse des détenus, *vingt-quatre condamnés de quinze ans et demi à dix-neuf ans*, dont les délits étaient le vol, le vagabondage, la mendicité, et dont l'emprisonnement devait durer de trois mois à un an. *J'y vois que le plus jeune de ces détenus* (quinze ans et demi) **EST DÉJA EN ÉTAT DE RÉCIDIVE.**

J'arrive maintenant aux condamnés âgés de moins de seize ans au moment où ils ont commis le délit.

Un local spécial leur est affecté à Bicêtre; mais, par suite de la distribution vicieuse des bâtiments, ce local est insuffisant.

A l'époque où la commission actuelle des prisons fut installée, les enfants étaient la nuit placés deux à deux dans de petits cabanons où ils cou-

chaient sous la même couverture. Inutile de vous faire remarquer tout ce qu'un tel isolement, pendant les longues heures de la nuit, avait de dangereux pour les mœurs. Aussi l'un des premiers soins de la commission fut-il de prescrire le dédoublement des détenus; toutefois, comme la disposition des lieux ne permettait point de renfermer chaque enfant dans une loge séparée, on a été obligé de laisser encore les plus jeunes détenus coucher deux dans la même loge.

C'est un mal, sans doute, la commission le sait; mais il lui est impossible d'y remédier encore; cependant combien ne semble-t-il pas urgent de disposer les localités de manière à fournir à chaque enfant sa cellule isolée! Vous en jugerez, Messieurs, lorsque vous saurez que, sur dix garçons âgés de neuf ans et demi à dix-sept ans et demi, renfermés pour un temps plus ou moins long, comme ayant agi sans discernement, *l'un, âgé de quatorze ans*, est déjà en état de récidive de vol;

Que, sur vingt-neuf garçons âgés de onze ans et demi à dix-neuf ans, condamnés pour vol, mendicité ou vagabondage, *trois sont en état de récidive simple, un à sa deuxième récidive, un à sa troisième, et un à sa* CINQUIÈME RÉCIDIVE;

Que treize enfants de treize à dix-neuf ans se trouvent en prévention de vol, vagabondage et mendicité, et qu'une partie de ces prévenus sont mêlés avec les enfants condamnés.

Enfin, pour compléter ce tableau, j'ajouterai que, toujours à la même date, la prison de Bicêtre renfermait onze jeunes filles de dix à seize ans, condamnées à un emprisonnement plus ou moins long; que plusieurs d'entre elles avaient été arrêtées dans des maisons de prostitution, et que l'une, âgée de treize ans, avait été déjà atteinte de la maladie vénérienne.

Tel est, Messieurs, l'ensemble de la population de Bicêtre qui n'a point atteint l'âge adulte. Pendant le jour, ces enfants ne sont point abandonnés à eux-mêmes, sans doute; mais ils ne sont point assez séparés pour qu'ils ne puissent établir entre eux une école mutuelle de vice.

Une classe où l'on enseigne, tant bien que mal, l'écriture et la lecture aux garçons, les occupe pendant plusieurs heures sous les yeux d'un détenu. Un autre détenu surveille aussi ceux qui travaillent dans l'atelier de tisseranderie. Bientôt un atelier de cordonnerie sera monté; mais tous ces moyens incomplets témoignent seulement des bonnes intentions de l'ancienne administration et du régisseur de la prison, et sont loin de répondre encore aux besoins des malheureux enfants que la loi a frappés et qu'elle devrait rendre corrigés à la société.

Ne croyez pas, Messieurs, que les couleurs de ce tableau soient trop chargées : je les ai plutôt, au contraire, adoucies qu'exagérées.

Eh bien! ces enfants qui, dans les prisons, se

trouvent ainsi livrés à une corruption précoce, vous êtes exposés tous les jours à les recevoir sous votre toit; rendus à la société, ils peuvent, en trompant votre vigilance, en s'appuyant de certificats donnés par une complaisance trop facile, devenir vos ouvriers, vos domestiques; vous pouvez leur confier la garde de votre maison, de votre fortune et de ce qui est cent fois plus précieux pour vous, de votre propre famille.

Messieurs, vous serez exposés à de tels dangers tant qu'on n'aura point pris des mesures pour la régénération morale des jeunes condamnés.

Dans les prisons, le travail est pour eux une peine; ils l'envisagent avec effroi, ne s'y soumettent que par contrainte; devant la vie, pour la plupart, à des parents qui ne leur ont inculqué que des habitudes vicieuses, accoutumés à l'oisiveté, à la mendicité, au vagabondage et au vol, ils ont besoin que des instructions affectueuses fassent naître dans leur ame des sentiments d'honnêteté qui jamais n'y avaient pénétré ou qui se sont dès long-temps éteints; il faut qu'en les assujettissant dans les prisons à une discipline austère, on soit toujours juste envers eux, qu'on évite avec soin de les maltraiter, et surtout *qu'on leur montre le travail comme un délassement.* Il faut leur apprendre, par expérience, en leur accordant un petit pécule, que c'est *du travail et de l'économie* seuls que l'homme doit attendre son bien-être; il ne faut pas non plus leur refuser toute

distraction, car, à leur âge, la santé s'altérerait bientôt par un travail trop assidu.

Ce simple exposé vous indiquera, Messieurs, les idées que je voudrais voir mettre en pratique dans les prisons d'enfants, puisque ces malheureux n'ont presque jamais de famille qui puisse les diriger, et qu'au contraire c'est aux exemples puisés auprès de leurs parents qu'ils doivent leur corruption prématurée. Je voudrais que, dans les prisons, ils pussent trouver quelque chose des impressions de la famille ; que, par un sage mélange de douceur et de sévérité, de travail et d'instruction, on leur en rendît le séjour utile ; qu'on les relevât à leurs propres yeux, qu'on leur apprît que nulle faute n'est irrémissible, et que celui qui fut coupable un jour, peut reconquérir l'estime de la société par une conduite irréprochable, et reprendre le rang dont il fut temporairement déchu.

Si, sans danger, on ne peut reporter leurs regards, leurs pensées, vers la maison paternelle, il faut donner une autre direction à leur tendresse et à leur reconnaissance ; n'ont-ils pas la Divinité, à laquelle ils devront rendre compte un jour de leur conduite sur la terre, et des visiteurs du pauvre qui, désormais, leur tiendront lieu de famille ?

C'est principalement auprès de ces enfants que se fera sentir l'influence de l'institution des visiteurs du pauvre ; c'est aux enfants que ces hommes dévoués au soulagement du malheur pourront,

avec plus de succès, inculquer des principes d'honneur et de probité; quel est celui d'entre vous qui ne s'applaudirait pas d'être chargé d'une telle mission; quelle est l'administration qui, par le moindre obstacle, voudrait vous empêcher d'accomplir ce pieux devoir?

Je borne là ces considérations : je n'ai point la prétention d'avoir traité à fond toutes les questions que soulève le régime des prisons; je ne les ai pas même indiquées toutes; mais je m'estimerai heureux si j'ai provoqué votre attention, et si vous voulez faire de cette importante matière l'objet d'un travail spécial.

Je sais, Messieurs, qu'il n'appartient ni à un particulier, ni à une *société libre*, qui n'a de mission que de son amour pour le bien public, de faire des lois et des réglements exécutoires hors de son sein. Mais vous pouvez, par vos rapports, provoquer l'attention des dépositaires du pouvoir sur des objets d'intérêt général. Présentées par vous, des vues d'amélioration seront toujours plus favorablement accueillies.

C'est par ce motif que je viens réclamer votre assentiment pour les propositions suivantes, que je voudrais voir soumises au gouvernement ou aux autorités locales, selon qu'il sera besoin du concours de l'un ou seulement des autres, pour arriver à l'exécution de ces propositions.

Propositions.

1° Réclamer l'abolition de la marque pour les condamnés à la réclusion et aux travaux forcés à temps, cette peine *perpétuelle* étant incompatible avec une condamnation que la loi elle-même déclare temporaire ;

Réclamer également l'abolition de l'exposition ; ce que nous voyons tous les jours prouve que cette peine, surtout d'après la manière dont elle s'exécute, est sans effet moral sur le criminel endurci et même sur le peuple qui, ce jour-là, court s'entasser sur la place publique, comme s'il s'agissait d'une fête ; elle est, au contraire, un supplice trop affreux pour le condamné à qui il reste un sentiment de pudeur ; il ne faut pas forcer l'homme à échanger l'honneur et l'espoir, sentiments qui lui sont aussi indispensables pour le conduire dans ses entreprises que pour l'aider à supporter l'adversité, contre le découragement, qui produit tous les vices ;

2° Provoquer la formation de bagnes départementaux où les condamnés à temps seraient occupés à des travaux d'utilité publique, sous la surveillance des autorités locales ;

3° Réclamer du gouvernement l'introduction aussi prompte que possible du régime pénitentiaire dans les prisons ;

4° Encourager, par des invitations adressées aux

autorités locales, la formation d'une école d'enseignement dans les prisons de Rouen, école dont les cours seraient obligatoires pour tous les condamnés, adultes et enfants, et facultatifs pour les prévenus;

5° Provoquer la modification du système des maisons centrales de détention, de manière que les condamnés à plus d'un an de détention puissent rester dans les maisons d'arrêt et de correction, et y former le noyau d'ateliers qui, sans cela, n'auront toujours qu'une existence incertaine, et n'offriront point assez d'avantages aux entrepreneurs pour que ceux-ci leur confient des travaux importants;

6° Réclamer l'interdiction absolue, dans les prisons, du vin et des liqueurs spiritueuses (cette mesure peut être l'objet d'un réglement local);

7° Provoquer, dans la construction des prisons, des modifications telles, que les détenus, excepté aux heures du travail et des repas, soient dans un isolement complet et observent toujours entre eux le silence le plus absolu;

8° Comme à Rouen, spécialement, la disposition de la prison de Bicêtre ne permettrait qu'avec la plus grande difficulté l'établissement de semblables constructions, l'autorité publique devrait être invitée à mettre en vente les bâtiments de cette prison. Ces bâtiments et les terrains qu'ils recouvrent étant placés au centre d'un quartier populeux et industrieux, se vendraient avantageuse-

ment, pour peu qu'on choisît bien le moment favorable. Sans aucun doute, le prix de vente couvrirait les frais de construction d'une autre prison, dont l'emplacement serait déterminé après mûr examen, et qui, par ses dispositions, sur lesquelles je donne en note quelques idées, pourrait être parfaitement adaptée à la destination d'une maison pénitentiaire [1];

9° Ne donner le salaire au prisonnier qu'à sa sortie de prison, à moins qu'il n'en ait besoin pour soutenir sa famille; dans ce dernier cas, le directeur serait chargé d'en faire la distribution, mais sur un reçu du condamné. Tout détenu ne devrait être mis en liberté qu'autant que l'éco-

[1] Cette construction circulaire serait assise sur un diamètre de dix ou quinze toises, et pourrait renfermer quatre cents condamnés [1]; l'économie dans la dépense exige cette population; l'ordre et l'expérience indiquent de ne pas la dépasser.

Chacun d'eux aurait sa cellule séparée et placée en regard d'une petite maison ronde, à plusieurs étages, et située au centre. Ce pavillon servirait de demeure à un inspecteur, dont la vue embrasserait les quatre étages de cellules et le rez-de-chaussée occupé par les ateliers. La moindre action d'aucun des condamnés ne pourrait échapper à sa vigilance, qui serait d'autant plus efficace, qu'elle demeurerait inaperçue. Des persiennes immobiles, ou l'emploi de tout autre procédé d'optique, procureraient aisément ce double avantage. Les cellules, habitées seulement pendant la nuit, seraient éclairées par des lampes placées dans l'espace couvert, compris entre elles et la maison d'observation; plusieurs trappes seraient pratiquées à la toiture, dans l'intérêt de la salubrité. Ces constructions, peu dispendieuses, seraient mobiles.

1. Panoptique de Bentham.

nomie de son petit pécule serait regardée comme suffisant, au moins, à une quinzaine de jours de son entretien;

10° Créer, sous le nom de *Jury des Prisons*, une société chargée particulièrement de l'inspection et de la surveillance des prisons. Les membres de cette société formeraient une sorte de magistrature paternelle, chargée de suivre l'œuvre commencée par les interprètes de la loi. Ils visiteraient régulièrement les condamnés, s'assureraient de leurs besoins, reconnaitraient s'ils n'ont fait que céder à un moment d'entraînement, et si leur perversité est profonde. Ils n'auraient pas le droit d'abréger la captivité infligée en vertu de jugement ou d'arrêt; mais ils pourraient accorder quelques adoucissements dans l'exécution, et leurs rapports, désintéressés et consciencieux, seraient d'un grand poids lors du travail des grâces fait au ministère de la justice.

Il serait tenu, par les soins de la société, un registre où serait porté, jour par jour, le *compte moral* de chaque détenu, et un extrait *exact* en serait délivré à celui-ci, au moment de sa mise en liberté, pour lui servir de certificat de réhabilitation.

Je n'ai pas besoin d'insister sur les avantages d'une telle institution; ils sont évidents par eux-mêmes. Quant au mode d'organisation de la société, ce n'est point ici que je dois vous en

occuper, et je m'en rapporte aux lumières de la commission que vous chargerez de l'examen des propositions que je viens de vous soumettre.

NOTES.

La maison d'Auburn a coûté 50,800 dollars pour la construction de 550 cellules, jointe à celle des ateliers, corps-de-garde, pompes à feu, etc., etc.

La maison de Gand renfermait des quartiers criminels pour chaque sexe. La surveillance, l'inspection, la séparation de nuit, le travail de jour, en silence et avec classification, le système du pécule, etc., enfin, tout y était combiné d'après les meilleurs principes du système pénitentiaire, qui n'ont été que confirmés et non inventés depuis. A la vue de ce quartier des mendiants et des vagabonds qui formait à lui seul un vaste établissement répressif du vagabondage et de la mendicité ; à la vue de cet autre quartier destiné à servir de maison de refuge pour la pauvreté honnête, et tout-à-la-fois d'école d'industrie, où les états de Flandre fondaient des bourses, « afin, disaient-ils, d'aller au-devant des besoins d'une jeunesse qui devait être utile, et qui, faute du nécessaire, ne pouvait l'être réellement qu'en se procurant des secours et des avances indispensables ; » à la vue de cet établissement si admirable à-la-fois dans son ensemble et dans ses détails, il est impossible de ne pas reporter une partie de notre admiration sur tout ce qui a été fait et écrit depuis sur le système pénitentiaire au vicomte de Vilain XIII, qui conçut et proposa aux états de Flandre le projet de la maison de

Gand, et sur ces états qui l'adoptèrent et coopérèrent si généreusement à son exécution.

En Angleterre, le système pénitentiaire ne peut prendre de long-temps un grand développement, à cause de deux systèmes rivaux : l'un, la colonisation de la nouvelle Galles, ou des fonds immenses sont engagés ; l'autre, l'extension des pontons.

En Angleterre, d'après les cinq ou six rapports de la Société pour l'amélioration des prisons, il y a 170 bourgs, cités, villes et lieux francs auxquels est attaché le droit de justice en matière criminelle. Tous ces lieux sont munis de prisons. Dans l'Angleterre proprement dite, il y en a 140 qui reçoivent annuellement 8,000 individus. L'état de ces prisons est généralement déplorable : point d'occupation, point d'instruction morale et religieuse, souvent même point de séparation pour les sexes, pour les malades, etc., et la réforme de pareils abus éprouve d'autant plus de difficulté, que les *autorités municipales* regardent toute investigation, de la part du parlement ou des sociétés philanthropiques, comme une atteinte portée à leurs prérogatives.

Les maisons pénitentiaires sont destinées, avec des pontons, aux condamnés, soit à la peine capitale, soit à la déportation, dont la peine a été commuée, tandis que les maisons de correction sont affectées aux simples filous, aux vagabonds et aux délinquants. Le système pénitentiaire s'adresse ainsi à des condamnés qui ont une assez longue détention à subir pour lui laisser le temps d'exercer son action régénératrice. Mais pourtant il occupe une place si étroite, et chaque jour si rétrécie par les envahissements de l'établissement des pontons, qu'il tend de plus en plus à s'étendre du côté des maisons de correction, à l'égard desquelles pourtant la courte durée des détentions le rend si peu applicable.

Pour les détenus adultes au-dessous d'un an, ce ne sont pas les moyens de *régénération* qu'il faut employer, ce sont ceux de *l'intimidation*.

Le docteur Julius donne une notice sur le nombre des détenus dans toutes les prisons du royaume de Prusse; en 1820, il montait à 5,930, et en 1826, à 5,683.

Dans le duché de Saxe-Weimar, une association s'est formée, le 16 février 1829, pour l'amélioration morale des détenus qui ont achevé le temps de leur peine. Conformément aux statuts de la société, tout détenu, à l'époque de sa libération, doit être présenté au comité dirigeant, qui désigne pour veiller sur lui ceux des membres de la société dont le domicile est le plus rapproché du lieu où il va résider.

En Bavière, la réforme des prisons a aussi amené les plus heureux résultats. A la prison de Blassenburg, dans l'organisation de laquelle M. Sturmieller, son directeur primitif, est parti de ce principe, que le but des établissements de ce genre était le *châtiment du coupable et son amélioration morale*, et, parmi les moyens pour l'atteindre, a indiqué 1° une surveillance non interrompue sur toutes les actions des détenus ; 2° un silence absolu ; 3° une sévérité inflexible pour toutes les infractions à la discipline, ce régime de silence absolu a produit, d'après le rapport du directeur, les plus heureux résultats. Du reste, un témoignage positif en faveur de cet établissement, est dans les résultats d'une expérience de cinq années, qui, sur dix-sept cents condamnés qui y sont entrés et en sont sortis pendant cet intervalle, n'offre que cent quarante-huit rentrées, dont vingt-une pour une seconde récidive; ce résultat est cependant bien au-dessous de celui obtenu à Auburn, qui, au lieu de neuf pour cent, donne le rapport de un à trente-deux.

La Bavière Rhénane, encore régie par le code pénal français, possède une prison remarquable (Kaiserslautern). Les détenus y sont partagés en trois classes : 1° les condamnés à l'emprisonnement correctionnel ; 2° les réclusionnaires ; 3° les condamnés aux travaux à tems et à perpétuité. Outre cette classification parmi les condamnations, il en est une parmi les âges. Les détenus âgés de moins de seize ans sont séparés de tous les autres.

Il est à remarquer que tous les états gouvernés despotiquement n'ont encore rien fait ni rien tenté pour l'amélioration morale des prisonniers.

Les prisons politiques sont nombreuses en Russie, en Autriche, en Portugal, en Espagne et en Italie, et ces divers gouvernements ont un trop grand intérêt à cacher les victimes mutilées par les plus affreuses tortures, et jetées ensuite dans des cachots humides et infects, pour y laisser pénétrer l'œil du philanthrope.

Cependant, Parme et Plaisance vont bientôt jouir du régime pénitentiaire ; cette réforme sera due à l'archiduchesse Marie-Louise, qui a déjà facilité cette innovation, en éliminant de son code pénal les peines du carcan, de la marque et de la confiscation.



RECHERCHES

HISTORIQUES

ET EXAMEN DE QUELQUES QUESTIONS

D'ÉCONOMIE POLITIQUE.

INTRODUCTION.

Est-ce de politique ou d'économie politique que les gouvernements doivent s'occuper pour fermer le gouffre des révolutions ?

Lorsque la politique absorbe tous les instants de la vie, lorsqu'elle règne en despote sur toutes nos pensées, lorsqu'elle vient de poser en question l'organisation du globe, comment ne semblerait-il pas absurde aux partis qui se disputent le pou-

voir, qu'un homme absolument ignoré cherche à les détourner du champ de bataille, où amis et frères vont peut-être s'égorger, sans s'apercevoir que le sang répandu et que l'on menace de répandre encore ne résoudra pas la question restée insoluble depuis plusieurs siècles?

Il est impossible de pacifier les peuples, de réformer une société et de la joindre par des liens d'amour, sans élargir les bases de l'aisance pour chaque famille; mais on ne peut concevoir les termes de ce grand problème qu'après avoir approfondi de bonne foi, et avec abnégation de sa position particulière, les grandes questions d'économie politique qui se lient à la religion et en démontrent la sagesse et l'utilité.

Le peuple se souvient qu'à la suite d'une révolution et des combats de l'empire, Louis XVIII lui apporta la paix, un travail convenablement rétribué et le bonheur.

Il se souvient aussi que, sous Charles X, une longue paix lui donna des concurrents et la misère: il demande aujourd'hui des révolutions, la guerre, parce qu'il pense qu'elles auront pour lui le même résultat que les grandes conflagrations de 1790 et de l'empire. Malheureusement on juge trop par les souvenirs du passé, sans s'arrêter aux véritables causes qui influent sur le présent.

La révolution française avait divisé la fortune publique en des mains infinies, mais une seconde spoliation aurait pour résultat l'abandon des terres

et le placement des capitaux à l'étranger ; l'homme honnête, la famille vertueuse fuiraient la terre dévorante des révolutions, comme l'hirondelle fuit les hivers et le séjour des tempêtes.

Le consulat et l'empire, en portant la guerre chez l'étranger et en approvisionnant de marchandises fabriquées l'Allemagne et l'Italie, en avaient retiré des richesses immenses ; et c'est à l'organisation de ces diverses sources d'échanges que l'on a dû l'incroyable prospérité de l'industrie dans les premières années du règne de Louis XVIII ; si cette activité industrielle eût été le résultat des combinaisons du nouveau gouvernement, pourquoi se serait-elle arrêtée lorsqu'il était encore tout puissant ? pourquoi aurait-on vu la fortune publique, en 1814, dans les mains des industriels et des travailleurs, et en 1830, dans les coffres d'hommes inhabiles à la faire fructifier et circuler ? L'aisance que l'on remarquait dans toutes les classes, dans les premières années de la restauration, était le résultat d'un ancien ordre de choses, et non de quelques questions d'économie politique sagement résolues.

L'action du budget fut au contraire étudiée de manière à exploiter ce qu'on était convenu d'appeler de nouveau les classes inférieures ; on voulait reconstruire l'ancien régime, reformer des castes ; mais comme il fallait donner de l'influence à la noblesse *d'antichambre*, et qu'il était plus facile de lui distribuer de l'argent que du mérite et de

la science, on lui en distribua beaucoup; l'industriel et le travailleur furent relégués dans les *castes avilies*, les moyens d'échanges diminués et concentrés, et c'est à cette politique insensée que l'on doit attribuer ce malaise toujours croissant sous Charles X. Il a fait les trois journées et il leur survit encore.

Prenons garde aujourd'hui que le mot de liberté ne soit vide de sens; songeons que de nos jours les peuples sont peut-être appelés à retourner vers l'état de barbarie, si, par la solution raisonnée de simples questions d'économie politique, étudiées *par les possesseurs*, on ne se hâte pas de satisfaire et de *désinquiéter* [1] la famille.

Il ne faut pas s'abuser : la foudre qui vient de réduire dix-huit siècles en poussière, n'est pas l'effet d'une commotion subite que provoquèrent seulement d'imprudentes ordonnances; le mal vient de plus loin: avant nous, de grands hommes avaient déjà compris notre position sociale, en avaient calculé la marche et prédit les conséquences. Ces écrivains n'ont pas plus été les auteurs de notre grande catastrophe, que le nocher n'a provoqué l'orage lorsqu'il descend ses voiles.

Il en était donc de 1790 comme de la première époque du catholicisme; un plus grand nombre

[1] Il m'a été impossible de rendre autrement ma pensée : ce mot n'est pas français, il est vrai; mais je ne trouve rien dans notre langue qui puisse le remplacer.

de travailleurs demandaient à se ranger sous la bannière des exploitants.

Les prétentions captieuses des corps, les sophismes de ceux qui essaient de couvrir d'un feint respect pour les règles leur attachement intéressé aux abus dont ils prévoient cependant le terme, ne pourraient obscurcir tant de vérités.

Et je répéterai aux possesseurs de nos jours, propriétaires, capitalistes, etc., ce que Mirabeau disait à la noblesse et au clergé :

« Contemplateurs stoïques des maux incalculables que cette catastrophe vomira sur la France', impassibles égoïstes, qui pensez que ces convulsions du désespoir et de la misère passeront comme bien d'autres, et d'autant plus rapidement qu'elles seront plus violentes, êtes-vous bien sûrs que tant d'hommes sans pain vous laisseront tranquillement savourer les mets dont vous n'avez voulu diminuer ni le nombre ni la délicatesse?... Non, vous périrez; et dans la conflagration universelle que vous ne frémissez pas d'allumer, la perte de votre honneur ne sauvera pas une seule de vos détestables jouissances.

» Ah! ne prostituez pas les mots de patrie et de patriotisme. Il est donc bien magnanime l'effort de donner une portion de son revenu pour sauver tout ce qu'on possède? Eh! Messieurs, ce n'est là que de la simple arithmétique; et celui qui hésitera ne peut désarmer l'indignation que par le mépris que doit inspirer la stupidité. »

Comme Mirabeau, je ne réclamerai que quelques parcelles du superflu. Je ne viens pas, comme Saint-Simon, déchirer l'Evangile, arracher les enfants au sein qui les a nourris, et dépouiller le propriétaire et le capitaliste de ses biens. Mais je dis à mes frères : Venez avec moi, étudions la société depuis son origine, et consultons ses besoins. Ne repoussons rien de ce qui a été dit sur les moyens d'améliorer le sort des travailleurs, sans avoir approfondi les questions les plus difficiles; et si, pour sauver le vaisseau de l'état, il faut laisser échapper de nos mains une partie de nos économies ou de la succession de nos pères, n'hésitons pas, car de notre conduite, de notre désintéressement, doit dépendre le bonheur de tous.

Pour l'homme qui s'occupe d'économie politique, il est des flambeaux qu'il doit consulter. Nous parlerons souvent, dans cette brochure, d'Adam Smith, Ricardo, Malthus, J. Mill, J.-B. Say et Saint-Simon.

Saint-Simon! pourquoi donc mes lecteurs s'effraieraient-ils à ce nom? Pour moi, je l'écris avec calme, comme j'ai lu ses ouvrages et ceux de ses adeptes avec un sentiment de reconnaissance. Si ce philosophe s'est trompé comme révélateur, il a du moins prouvé, par ses recherches, toute sa sollicitude pour le bien-être de l'homme. Si d'aussi nobles pensées ne furent qu'un rêve, que le jeu d'une imagination vive, on ne pourra du moins

mettre en doute qu'elles ne pouvaient germer et se développer que dans un cœur véritablement aimant.

Mais, tout est sérieux dans Saint-Simon; le passé est méconnu, et le présent est réduit en poudre. Son système d'économie politique, habillé de formes religieuses et historiques, semble, par une marche de perfectibilité humaine, nous amener pas à pas et par la force naturelle des choses à la béatitude sociale; ce serait, selon lui, l'inconnue du problème, dont l'état sauvage de l'homme, avec le fétichisme, serait le premier terme, et le christianisme le second.

Il nous importe donc de vérifier ces faits, et de remonter, comme lui, à l'histoire des choses, à l'histoire de l'homme; car, si, par ces recherches, nous reconnaissons que le temps a toujours eu pour résultat l'amélioration du contrat social, nous n'aurons plus à nous inquiéter des moyens de le préserver des abus et des fausses théories; il faudra inviter le peuple à attendre et à se soumettre à la loi du progrès.

Mais si, au contraire, il y a erreur dans la marche des faits rapportés par cet historien; si la perfectibilité humaine a eu, comme toutes choses, un point de résistance; si l'on ne trouve, à peu de chose près, qu'émigration de force et de connaissances, il sera nécessaire d'en éclairer la marche, pour éviter que par de fausses théories elle ne devienne rétrograde.

L'Egypte, la Chaldée, l'Inde, l'Italie [1], etc., ont eu l'apogée de leur perfectibilité. Quelques pierres que découvrent parfois les vents du désert ou le soc de la charrue du laboureur, viennent attester, de temps en temps, le passage de quelques peuples sur la terre, et le point d'où ils sont retournés vers l'enfance et la barbarie.

L'Europe marche encore aujourd'hui à son apogée et aussi à sa décadence, car telle est l'his-

[1] On ne peut mettre en doute les connaissances en géométrie, en médecine et en astronomie de ces anciens peuples; et on ne peut méconnaître non plus le haut degré de perfection auquel était parvenu l'art mécanique chez les Egyptiens, lorsqu'on sait que le Pharaon Amasis fit travailler, dans les carrières de granit d'Eléphantine, la fameuse chapelle monolythe qu'il fit ensuite transporter à Saïs, c'est-à-dire à une distance de plus de 180 lieues. Pour concevoir les difficultés du travail, il suffira de dire que Caylus, dans un mémoire lu à l'Académie des Inscriptions, estime la moindre pesanteur de ce bloc à 570,333 livres. On observera que les Egyptiens ont transporté des masses bien plus considérables et à une plus grande distance; à Bouto, Hérodote a vu un édifice dans l'enceinte du temple de *Litho*, de plus de 50 pieds de hauteur, d'une longueur et d'une largeur égale et fait d'*une seule pièce;* une seconde pierre formait son couronnement. Ces blocs énormes ont été indubitablement transportés dans ce lieu par les Egyptiens, puisqu'on ne trouve de carrières qu'à une très-grande distance de Bouto ou Boutos.

La sculpture ne peut pas être jugée par les morceaux informes que nous en connaissons; il paraît, au contraire, que cet art était parvenu chez eux à la plus grande perfection; des statues de 70 à 80 pieds de haut représentaient dans leur ensemble les plus exactes proportions; et voici ce que le fameux médecin arabe Abd-Allalif, qui vivait dans le VII[e] siècle de l'Hégire, notre XIII[e] siècle, c'est-à-dire dans le beau temps de la littérature arabe, écrivit sur les ruines de Memphis, après les avoir visitées. (On sait que cette ville fut bâtie par Ménès et habitée par Athotis I[er], son fils, qui cherchait à

toire de tous les peuples à laquelle nous ne pouvons échapper. Les tribunaux, les prisons travaillent tous les jours à hâter cette grande chute; une force avilie, brutale, ignorante et ennemie, s'agite autour et au milieu de nous; elle représentera un jour la majorité; mais sans patrie, sans famille et sans énergie morale, un pareil peuple disparaîtra et sera la conquête de celui qui possédera toutes ces choses.

s'éloigner du séjour de Thèbes, ponr se soustraire, petit à petil, aux colléges des prêtres, qui étaient alors tout puissants dans l'administration de l'état.) Abd-Allalif, après avoir rendu compte des ruines du beau temple de Phta (temple de Vulcain), où se trouvait *la chambre verte* ou *chapelle monolythe* (tabernacle de la Divinité), « parle de figures d'idoles que l'on trouve parmi ces ruines : soit » que l'on considère leur nombre, soit qu'on ait égard à *leur pro-* » *digieuse grandeur,* c'est une chose au-dessus de toute description » et dont on ne saurait donner une idée; mais ce qui est encore » plus digne d'exciter l'admiration, c'est l'exactitude dans leurs » formes, la justesse de leurs proportions et leur ressemblance » *avec la nature.* Nous en avons mesuré une qui, sans son pié- » destal, avait plus de trente coudées. Sa largeur, du côté droit au » côté gauche, portait environ dix coudées, et du devant au » derrière, elle était épaisse en proportion. Cette statue était d'une » seule pierre de granit rouge. Elle était recouverte d'un vernis » rouge, auquel son antiquité semblait ne faire qu'ajouter une nou- » velle fraîcheur....... Il y a quelques-unes de ces figures que l'on » a représentées tenant dans la main une espèce de cylindre d'un » empan de diamètre, qui paraît être un volume........ La beauté » du visage de ces statues et la justesse de proportions qu'on y re- » marque, sont ce que l'art des hommes peut faire de plus excel- » lent, et ce qu'une substance telle que la pierre peut recevoir de » plus parfait. *Il n'y manque que l'imitation des chairs et du* » *sang*...... J'ai vu deux lions placés en face l'un de l'autre, à peu » de distance; leur aspect inspirait la terreur. On avait su, malgré

Un objet digne de remarque, c'est que tous les peuples marchands [1] ont été facilement envahis; sans doute parce que l'élite de la société, c'est-à-dire les hommes énergiques, s'étant livrés aux opérations mercantiles et aux douceurs que procurent les richesses, il ne restait plus à la patrie que des faibles ou des indifférents pour la défendre. Aussi, toute grande nation a-t-elle commencé à s'effacer de l'instant même où elle a établi des

» leur grandeur colossale et infiniment au-dessus de la nature, leur » conserver toute la vérité des formes et des proportions. »

On ne peut méconnaître, dans les figures colossales que décrit ce savant Arabe, les statues des fils de Séthosis-Ramessès, et dans celle *de 30 coudées et d'un seul bloc de granit rouge*, celle de ce héros même qui, selon Diodore de Sicile, avait aussi 30 coudées et était formée d'une seule pierre.

L'Egypte visait au grand; elle voulait faire croire aux autres nations que les dieux l'avaient autrefois habitée. Tout chez elle portait l'empreinte de l'indestructibilité, et en comparant ses monuments avec ceux des autres peuples, on serait tenté de la croire sur parole.

Ses obélisques sont encore aujourd'hui, autant par leur hauteur que par la belle proportion de leur forme, le principal ornement de Rome. Cette nation orgueilleuse, désespérant d'égaler les Égyptiens, a cru faire assez pour sa grandeur en empruntant les monuments de leurs rois pour orner ses places publiques.

Ces pyramides, qui n'avaient été devancées que par la tour de Babel, et qui ont triomphé des siècles et de l'irruption de tant de Barbares; ces colonnes qui élèvent des portiques à une hauteur qui étonne les yeux; ces obélisques, ces lacs, ces canaux, et ce labyrinthe, bâti sur le bord du lac Mœris, attestent encore par leurs immenses débris qu'un peuple plus grand et plus puissant que le nôtre a existé autrefois dans ces plaines désertes et arides.

[1] L'Angleterre sera, sans doute, exceptée, à cause de sa position géographique.

liens d'amour et de famille avec ses voisins. Voyez l'Egypte [1] avec les Grecs, la Grèce avec Philippe et ses Macédoniens, et enfin Rome après le contact et le mélange de ses citoyens avec les peuples amis ou vaincus.

Peut-être nous sera-t-il facile de prouver que le système social proposé par Saint-Simon a déjà été plus d'une fois essayé et repoussé après expérience; peut-être aussi n'a-t-il fait que formuler une partie de l'époque actuelle pour ce qui regarde le classement des capacités, des industriels et des travailleurs.

La tâche que nous nous sommes imposée en publiant cette brochure est de prouver que le malheur des peuples ne tient pas à une croyance religieuse qui ne serait plus en harmonie avec leurs besoins; que la marche de la perfectibilité humaine n'est pas celle racontée par Saint-Simon; que l'histoire apprend, au contraire, que l'homme, comme tout ce qui existe, n'est pas indéfiniment perfectible, et que les moyens indiqués par nos économistes pour assurer à chacun une rétri-

[1] La chute de cet empire fut en effet préparée par le relâchement dans l'exécution de ses antiques lois; elle fut certaine quand Psalmothis I[er] et Amasis eurent facilité les relations des Egyptiens avec les étrangers. (STRABON.)

Cette maxime fondamentale de la politique égyptienne s'est conservée jusqu'à nos jours chez les Chinois et les Japonais. Les événements désastreux qui, dans la suite, anéantirent pour toujours la liberté de l'Egypte, justifièrent pleinement cette opinion des prêtres et confirmèrent leurs craintes.

bution selon ses œuvres, ne sont que la mise en scène d'anciens systèmes, repoussés avant ou après leur application, et que de nouveaux rêveurs veulent nous faire adopter comme conséquence et comme progrès de tout ce qui a déjà été fait; c'est-à-dire comme une révélation divine qui ne devait avoir lieu qu'à l'époque où l'homme serait doué de sa plus grande intelligence. Saint-Simon est sans doute ce point culminant. Reste à savoir si son système peut être combattu avec avantage, et s'il peut être remplacé par un autre plus vrai et plus facile dans son application; car, il faut en convenir, avec ces nouveaux sectaires, la société ne peut marcher plus long-temps avec l'organisation actuelle. Tous nos légistes ont considéré que tout homme possédait, et cela était vrai dans la société primitive; mais, de nos jours, dans les pays les plus privilégiés, un cinquième de la famille possède le capital social, et cependant le superflu qu'on acquiert avec ces richesses et sur lequel doit être prélevé l'impôt, est abandonné aux possesseurs, et il en résulte que le pauvre travailleur contribue aux charges de l'état, non en raison de l'excédant de ses revenus, mais en raison des charges que lui apporte la fécondité de sa compagne.

Nous consacrerons donc à ces grandes questions organiques plusieurs chapitres, dans lesquels nous traiterons du monothéisme et de son ancienneté, de l'homme et de son association, de

l'esclavage, des écarts du catholicisme et du doute des peuples, du système d'unité, de l'association universelle, du droit de propriété, du droit de transmission, du laisser-faire et du laisser-passer, de la dette et du jeu de la bourse, de l'impôt, des banques, des moyens de mettre les instruments en rapport avec la population, de régulariser la mise en état des instruments et d'assurer la reproduction, d'asseoir l'impôt de manière à ce qu'il n'augmente pas le prix de la production, ce qui le fait entièrement supporter par le peuple, et enfin d'absorber notre dette et d'assurer le budget sans avoir recours à l'impôt.

CHAPITRE Ier.

De l'ancienneté du Monothéisme.

C'est non-seulement dans l'histoire que nous devons rechercher des dates à-peu-près certaines de l'origine du monde, mais dans l'examen des couches terrestres de notre globe[1] et dans les

[1] Les recherches en géologie ont prouvé, par l'examen des couches terrestres, que le dernier déluge ne peut remonter au-delà de l'époque à laquelle les Hébreux l'ont fixé ; il s'ensuit de là que l'histoire du monde, racontée par les livres saints, est vraie, ou que ces anciens peuples possédaient des connaissances aussi étendues que les nôtres en géologie et en astronomie ; car de deux choses l'une, ou ils ont été instruits, par l'histoire, de faits écrits avec la plus grande exactitude, ou ils l'ont été par des lumières particulières que nous voulons leur contester.

Est-il bien certain aussi que ces savants astronomes aient sérieusement attribué au soleil cette marche que Galilée trouva appartenir à la terre ? Bien que nous sachions aujourd'hui que cet astre ne marche pas, ne disons-nous pas encore tous les jours qu'il se lève et qu'il se couche? ne peut-on pas de même attribuer à une mauvaise manière de s'exprimer, ou peut-être à une fausse interprétation du sens du texte, l'assertion que Josué arrêta le soleil ?

diverses recherches astronomiques auxquelles se sont livrés les savants de tous les pays. Il nous semble que lorsque la terre et le ciel se plaisent à raconter des faits déjà signalés par les hommes, on doit avoir foi en ces derniers, jusqu'à ce qu'un concours de renseignements, puisés à des sources aussi imposantes, soit venu donner un démenti à ce que nous croyons être la véritable lumière; mais laissons parler les écrivains en qui nous avons placé notre confiance :

« Après la poésie, la seconde source pour l'histoire, beaucoup plus riche et beaucoup plus vraie que la première, consiste dans les monuments écrits de toute espèce. On peut les ranger suivant l'ordre des temps où ils ont pris naissance : 1° En inscriptions sur les monuments publics, en y comprenant les médailles qui sont d'une époque postérieure; 2° en annales, chroniques, etc., où les événements sont marqués suivant l'ordre des temps; 3° en ouvrages qui contiennent les documents et pièces officielles pour servir à l'histoire.

» Les plus anciens documents écrits sont incontestablement les inscriptions placées sur les monuments publics à l'époque où, pour éterniser la mémoire de certains faits, on se contentait d'élever une simple pierre, ou même on se servait d'un rocher naturel. L'art les façonna bientôt en colonnes monumentales, en pyramides, en obélisques; la nécessité même devait introduire l'usage de couvrir ces monuments d'inscriptions qui continssent

les traditions des événements dont on voulait conserver le souvenir; et les plus anciens, ceux de l'Égypte en particulier, sont sans aucun doute de cette espèce [1]. »

Les Saint-Simoniens, après avoir construit leur doctrine de *progression sociale*, et soutenu dans leurs évolutions politiques que les sociétés humaines s'étaient constamment avancées vers *l'association universelle* que leur système est destiné à *réaliser*, ont voulu le recouvrir d'un vernis de religion pour le compléter. Alors il leur a fallu trouver dans l'histoire *religieuse* des peuples *une série de progrès* qui correspondît à celle des progrès sociaux; et, sans trop s'inquiéter des faits historiques les mieux attestés, ils ont affirmé que le *fétichisme* avait été la première religion des hommes lorsqu'ils vivaient dans l'isolement de la vie de famille; que le *polythéisme* n'avait paru qu'à l'époque de la civilisation des cités, et que le *monothéisme* avait dû être, de toute nécessité, postérieur aux deux conceptions religieuses précédentes. Voyons donc si l'histoire ne contredit pas ces assertions de la manière la plus directe, en nous montrant le *monothéisme déjà au berceau de la civilisation*. Il ne faut, pour détruire l'histoire Saint-Simonienne, que fixer le grand cataclysme à moins de six mille ans avant nous, époque jusqu'à laquelle nous pouvons faire

[1] Heeren.

remarquer les traces du monothéisme. Nous continuons de citer :

« Bien qu'au premier coup-d'œil [1] les traditions de quelques anciens peuples, qui reculaient leur origine de tant de milliers de siècles, semblent contredire fortement cette nouveauté du monde actuel, lorsqu'on examine de plus près ces traditions, on n'est pas long-temps à s'apercevoir qu'elles n'ont rien d'historique; on est bientôt convaincu, au contraire, que la véritable histoire et tout ce qu'elle nous a conservé de documents positifs sur les premiers établissements des nations, confirment ce que les *monuments naturels* avaient annoncé. »

« Mais de quelle antiquité se pouvait vanter le paganisme, qui ne pouvait lire ses propres historiens sans y trouver l'origine non-seulement de sa religion, mais encore de ses Dieux ? [2]

» La chronologie d'aucun de nos peuples d'Occident ne remonte, *par un fil continu*, à plus de trois mille ans. Aucun d'eux ne peut nous offrir avant cette époque, ni même deux ou trois siècles après, une suite de faits liés ensemble avec quelque vraisemblance. Le nord de l'Europe n'a d'histoire que depuis sa conversion au christianisme; l'histoire d'Espagne, de la Gaule, de l'Angleterre, ne date que des conquêtes des Romains; celle de

[1] Cuvier, *Discours sur les révolutions du globe.*

[2] Bossuet, page 157, *Histoire Universelle*, tome II.

l'Italie septentrionale, avant la fondation de Rome, est aujourd'hui inconnue. Les Grecs avouent ne posséder l'art d'écrire que depuis que les Phéniciens le leur ont enseigné, il y a trente-trois ou trente-quatre siècles ; long-temps encore, depuis, leur histoire est pleine de fables, et ils ne font pas remonter à *trois cents ans plus haut* les premiers vestiges de leur réunion en corps de peuples. Nous n'avons de l'histoire de l'Asie occidentale que quelques extraits contradictoires qui ne vont, avec un peu de suite, qu'à vingt-cinq siècles [1], et en admettant ce qu'on en rapporte de plus ancien avec quelques détails historiques, on s'éleverait à peine à quarante [2].

» Le premier historien profane dont il nous reste des ouvrages, Hérodote, n'a pas 2300 ans d'ancienneté [3] ; les historiens antérieurs qu'il a pu consulter ne datent pas d'un siècle avant lui [4].

» On peut même juger de ce qu'ils étaient par les extravagances qui nous restent, extraites d'Aristée de Proconèse et de quelques autres.

[1] A Cyrus, environ 650 ans avant Jésus-Christ.

[2] A Ninus, époux de Sémiramis. Tyr fut fondée peu après la mort de ce conquérant, environ 2348 ans avant Jésus-Christ, selon Clésias et ceux qui l'ont suivi; mais seulement à 1250 ans selon Volney, d'après Hérodote; 514 ans avant Rome (Bossuet).

[3] Hérodote vivait 440 ans avant Jésus-Christ.

[4] Cadmus, Phérécide, Aristée de Proconèse, Acusilaüs, Hécatée de Milet, Charon de Lampsaque, etc.

» Avant eux on n'avait que des poëtes; et Homère [1], le plus ancien que l'on possède, Homère, le maître et le modèle éternel de tout l'Occident, n'a précédé notre âge que de 2700 ou 2800 ans.

» Un seul peuple nous a conservé des annales écrites *en prose* avant l'époque de Cyrus : c'est le peuple juif.

» La partie de l'*Ancien-Testament* que l'on nomme le *Pentateuque*, existe sous la forme actuelle au moins depuis le schisme de Zoroboam, puisque les Samaritains la reçoivent comme les Juifs, c'est-à-dire qu'elle a maintenant, à coup sûr, plus de 2800 ans.

» Il n'y a nulle raison pour ne pas attribuer la rédaction de la *Genèse* à Moïse lui-même, ce qui la ferait remonter à cinq cents ans plus haut, à trente-trois siècles; et il suffit de la lire pour s'apercevoir qu'elle a été composée en partie *avec des morceaux d'ouvrages antérieurs :* on ne peut donc aucunement douter que ce ne soit l'écrit le plus ancien dont notre Occident soit en possession.

» Or, cet ouvrage, et tous ceux qui ont été faits depuis, quelque étrangers que leurs auteurs fussent à Moïse et à son peuple, nous présentent les nations des bords de la Méditerranée comme nouvelles; ils nous les montrent encore demi-sauvages quelques siècles auparavant; bien plus, ils nous

[1] Suivant les marbres de Paros, dans le XIVe siècle, avant Jésus-Christ. Il en est de même d'Hésiode. (L'abbé Halma.)

parlent tous d'une catastrophe générale, d'une irruption des eaux qui occasionna une régénération presque totale du genre humain, et ils n'en font pas remonter l'époque à un intervalle bien éloigné.

« Les textes du *Pantateuque*, qui allongent le plus cet intervalle, ne le placent pas à plus de vingt siècles avant Moïse, ni par conséquent à plus de 5400 ans avant nous [1].

» Les traditions poétiques des Grecs, sources de toute notre histoire profane pour ces époques reculées, n'ont rien qui contredise les annales des Juifs; au contraire, elles s'accordent avec elles par l'époque qu'elles assignent aux colons égyptiens et phéniciens qui donnèrent à la Grèce les premiers germes de la civilisation; on y voit que vers le même siècle où la peuplade israélite sortit d'Égypte pour porter en Palestine le dogme sublime *de l'unité de Dieu*, d'autres colons sortirent du même pays pour porter en Grèce une religion plus grossière, au moins à l'extérieur, quelles que fussent d'ailleurs les doctrines secrètes qu'elle réservait à ses initiés [2].

» Long-temps on fit beaucoup de bruit de la haute

[1] Les Septante à 5345; le texte samaritain à 4869;
Le texte hébreu à 4174. } (Cuvier.)
Avant le déluge 1657. }

5831. (Voir les motifs de cette différence dans le savant ouvrage de M. Cellier fils.)

[2] L'émigration de Moïse eut lieu 1491 ans avant Jésus-Christ; de Cécrops à Athènes, 1556; Deucalion sur le Parnasse, 1548; Cadmus

antiquité que s'attribuent les *Chinois*, les *Indiens*, les *Chaldéens* et les *Égyptiens*; mais il est bien reconnu aujourd'hui que leurs prétendues histoires ne sont que de ridicules échafaudages élevés par la vanité. Les Chinois ont voulu fonder leurs documents historiques sur des observations astronomiques, et *Cassini* a prouvé, jusqu'à l'évidence, qu'un grand nombre de leurs éclipses étaient purement imaginaires [1] jusqu'à l'an 206 avant Jésus-Christ. Leur histoire est un tissu perpétuel de fables et de contradictions; un chaos dont on ne saurait rien extraire de suivi et de raisonnable [2]. On peut en dire autant des *Indiens*. *Bailly* avait cherché à justifier leurs tables astronomiques, qui, selon les bramines [3], remontaient à vingt millions d'années; et après lui, *Bentley*, *Laplace* et *Delambre* ont démontré que ces tables *étaient fausses*, et avaient été calculées après coup il y a en-

de Phénicie à Thèbes, 1493; Danaüs à Argos, 1485, et Dardanus se serait établi sur l'Hellespont vers 1449.

Tous ces faits se sont passés dix siècles avant l'invasion de Cambyse, et douze siècles avant Alexandre-le-Grand.

[1] Ancien mémoire de l'Académie des sciences, tome VIII, pages 284, 303 et 307.

[2] Goguet, *Origine des lois et des arts*, etc., tome VI, page 262.

[3] Bentley a reconnu que les Tirvaleurs, sur lesquelles portait surtout l'assertion de Bailly, ont dû être calculées vers l'an 1281 de Jésus-Christ (il y a 540 ans), et que le Surya-Siddhanta, que les brames regardent comme leur plus ancien traité scientifique d'astronomie, et qu'ils prétendent révélé, ne peut avoir été composé qu'il y a environ 760 ans. (Tome VI, page 540; tome VIII, page 195, de l'édition in-8°.)

viron 800 ans [1]. On se moque également des *Chaldéens* et des 470,000 ans d'antiquité qu'ils donnaient à leur nation. Déjà *Cicéron* en faisait le sujet de ses plaisanteries. *Scaliger* et les Anglais, auteurs de l'*Histoire Universelle*, s'accordent à croire que ces anciens peuples donnaient le nom d'*années* à leurs *jours*, et *Bailly* en convient aussi dans son histoire de l'*Astronomie ancienne* [2].

« Tout porte à croire, dit M. Cuvier, que » cette grande réputation des Chaldéens leur a » été faite à des époques récentes, par les indi- » gnes successeurs qui, sous le même nom, ven- » daient dans tout l'empire romain des horosco- » pes et des prédictions, et qui, pour se procurer » plus de crédit, attribuaient à leurs grossiers

Leurs *védas*, ou livres sacrés, révélés, selon eux, par Brama lui-même, et rédigés par Viasa, ne remontent pas au-delà de l'âge actuel, si l'on en juge par le calendrier qui s'y trouve annexé et auquel ils se rapportent, ainsi que par la position des colures que ce calendrier indique, peuvent remonter à 3200 ans, époque à peu près de Moïse.

[1] Cuvier, *Discours sur les révolutions du globe*, page 235, édition de 1825, in-8°.

M. de Laplace, si capable d'en juger, déclare qu'ayant examiné, après l'astronome Cassini et les pères jésuites Gaubil, Souciet et Amiot, les plus anciennes éclipses observées à la Chine, il a trouvé, comme eux, qu'elles ne remontent pas à plus de 2000 ans avant notre ère, et il ajoute que nos dernières tables astronomiques, considérablement perfectionnées, ne permettent pas d'admettre la conjonction générale des planètes, que les tables indiennes supposent à l'an 3102 avant notre ère.

[2] De Tressan, *Mythologie comparée avec l'Histoire*.

» ancêtres l'honneur des découvertes astrono-
» miques des Grecs. »

Quant aux Egyptiens [1], leur histoire ne commence à devenir un peu raisonnable dans Hérodote qu'à Séthos [2], chef de la dix-neuvième dynastie [3], et pour juger de la nature des chroniques que leurs prêtres prétendaient posséder, il suffit de rapprocher les extraits contradictoires qu'ils en déroulent eux-mêmes, à diverses époques, à *Solon*, à *Hérodote*, à *Diodore* et à *Germanicus* [4].

On sait quelle importance Dupuis et ses partisans attachèrent au *Zodiaque* de *Denderah*, apporté d'Egypte à Paris, et qu'on soutenait avoir été fait vingt ou trente siècles avant Jésus-Christ. Aujourd'hui, aucun savant n'oserait plus défendre

[1] *Histoire de Manéthon*, prêtre égyptien; de Sebennytus, sous Ptolémée Philadelphe.

[2] Letronne, *Observations critiques sur les observations zodiacales*; Cuvier, *Dictionnaire*, etc., p. 242; Biot, *Recherches sur plusieurs points de l'astronomie égyptienne*.

[3] Les Hébreux prétendent que ce pays reçut son nom de *Mesraïm*, fils de Cham, qui peupla l'Égypte après le déluge; et, selon les Arabes, de *Missr*, fils de Misraïm, fils de Cham, fils de Noé. (*Livre expliquant les traditions des merveilles du Roi tout-puissant* [*Dieu*], par Abd-Arraschid-el-Bassoin, dans sa Géographie. L'auteur vivait dans le huitième ou neuvième siècle de l'Hégire.)

[4] Ce qu'il est important de remarquer, c'est que cette histoire commence par un fait concordant avec les Annales hébraïques, par la destruction de l'armée du roi d'Assyrie, Sennachérib, et cet accord continue sous Nécho et sous Hophra, ou Apriès.

cette opinion, depuis qu'il a été démontré, par trois ou quatre voies différentes, que ce trop fameux zodiaque, ainsi que l'édifice sur le plafond duquel il était peint, était postérieur à Jésus-Christ.

La prétendue antiquité des monuments d'Egypte s'est surtout évanouie depuis que M. *Champollion le jeune* est parvenu *à lire* les *hiéroglyphes* dont ils sont couverts. Dès l'époque de cette admirable découverte, lui et son frère, M. *Champollion-Figeac*, avaient avoué, avec une sincérité qui les honore, qu'ils désespéraient de remonter, par les légendes pharaoniques, au-delà de la dix-septième dynastie [1], c'est-à-dire de passer l'époque d'Abraham : et une récente exploration de l'Egypte, du nord au midi, par l'homme le mieux en état de lire ses monuments, n'a fait que confirmer cette assertion.

Il est certain maintenant, et les inscriptions grecques s'accordent, pour le prouver, avec les inscriptions hiéroglyphiques, il est certain que les temples dans lesquels on a sculpté des zodiaques ont été construits sous la domination des Romains. Le portique du temple de Denderah, d'après l'inscription grecque de son frontispice, est consacré au salut de Tibère [2].

[1] Champollion-Figeac. Seizième, selon Eusèbe.

[2] Letronne.

Sur le planisphère du même temple on lit le titre d'*Autocrator* en caractères hiéroglyphiques [1]; et il est probable qu'il se rapporte à Néron; le petit temple d'Esné, celui dont on plaçait l'origine, au plus tard, entre deux mille sept cents ou trois mille ans avant Jésus-Christ, a une colonne sculptée et peinte la dixième année d'Antonin, cent quarante-sept ans après Jésus-Christ, et elle est peinte et sculptée dans le même style que le zodiaque qui est auprès.

Il y a plus: on a la preuve que cette division de zodiaque dans tel ou tel signe, n'a aucun rapport à la précession des équinoxes, ni au déplacement du solstice. Un cercueil de momie, rapporté nouvellement de Thèbes par M. Caillaud, et contenant, d'après l'inscription grecque très-lisible, le corps d'un jeune homme mort la dix-neuvième année de Trajan, cent seize ans après Jésus-Christ [2], offre un zodiaque divisé au même point que ceux de Denderah; et toutes les apparences sont que cette division marque quelque thème astrologique relatif à cet individu; conclusion qui doit probablement s'appliquer aussi à la division des zodiaques des temples; elle marque ou le thème astrologique du moment de leur érection, ou celui du prince pour le salut duquel ils avaient été votés, ou tel autre instant semblable, à l'égard duquel

[1] Letronne.

[2] Idem

la position du soleil aura paru importante à noter [1].

Ajoutons que les rapides progrès de *la géologie* viennent encore démentir toutes les prétentions

[1] C'est au milieu de ces fluctuations, si ardemment entretenues par tant de vues diverses, et sans que la science trouvât aucun résultat positif dans la bonne foi même de ceux qui avaient traité la question, que mon Alphabet vint lever, j'ose le dire, toute incertitude, et nous faire lire sur le zodiaque circulaire de Denderah, un titre impérial romain; sur le grand édifice *au-dessus* duquel il est placé, les titres, les noms et les surnoms des empereurs *Tibère*, *Claude*, *Néron*, *Domitien*, etc; sur le portique d'Esné, où un autre zodiaque a été sculpté, et qu'on a cru antérieur de plusieurs siècles à celui de Denderah, des noms propres encore romains, ceux de *Claude* et d'*Antonin-le-Pieux* : d'où il est résulté, avec une entière évidence, que ces monuments, plus *astrologiques*, à mon avis, qu'*astronomiques*, appartiennent irrévocablement au temps de la domination romaine en Égypte. (Champollion jeune.)

M. Champollion jeune, après avoir visité et lu les caractères hiéroglyphiques inscrits sur les monuments de la Thébaïde et du Delta, dit :

« Les canons chronologiques des princes qui ont occupé le trône d'Egypte, ne présentent point de monarque qui ait porté le nom d'*Ægyptus*; ce nom et celui de *Danaüs* paraissent être des noms grecs plutôt que des noms égyptiens. C'est ce que Manéthon nous fait entendre en quelque sorte, lorsqu'il dit qu'*Armaïs* et *Séthosis* sont ceux que les Grecs appelaient *Ægyptus* et *Danaüs*. La cause de la haine des deux frères n'est pas la même dans l'histoire égyptienne que dans les poètes grecs. Selon Manéthon, Séthosis-Ramenès, fils d'Aménophis III, roi d'Egypte de la dix-neuvième dynastie, partant pour des expéditions lointaines, confia à son frère Armaïs le soin de gouverner l'Egypte pendant son absence. Mais lorsque Séthosis, éloigné du royaume par le cours de ses victoires, ne put plus surveiller la conduite d'Armaïs, ce prince ingrat et féroce tyrannisa l'Egypte, et conçut le projet de ravir la couronne à son frère. Séthosis-Rhamenès, instruit de ses malversations et de ses coupables desseins, se hâta de retourner en Egypte, conjura l'orage élevé contre lui, et échappa aux embûches que lui tendait son frère.

des peuples orientaux à une ancienneté également contraire aux monuments et à l'histoire. Qu'on lise le savant ouvrage de *M. Cuvier sur les Révo-*

Armaïs se vit contraint à fuir une terre qu'il avait souillée par ses crimes, et, voulant échapper à la juste colère du monarque irrité, il quitta sa patrie et alla chercher un asile chez des peuples étrangers.

Ce fut chez les Grecs qu'Armaïs prit alors le nom de Danaüs, et son arrivée à Argos correspondant à celle du règne de Séthosis en Egypte, le rapport de Manéthon prend, de ce fait, une grande apparence de vérité.

La dix-neuvième dynastie, dite des *Diospolitains*, dont le dernier roi est *Thuoris*, fut, selon Manéthon et tous les *chronologistes*, contemporaine de la guerre de Troie.

D'après la série des tableaux hiéroglyphiques lus sur le temple d'Abidos, le premier roi de la dix-neuvième dynastie fut un de ces princes guerriers dont le souvenir, perpétué par les grands événements de leur règne, survit dans les fastes historiques au temps et aux révolutions. Séthosis, d'après le témoignage formel de l'historien égyptien, monta sur le trône d'Egypte après la mort de son père Aménophis III, et fit la conquête de la Syrie, de la Phénicie, de Babylone, de la Médie, etc.

Le Séthosis de Manéthon est bien certainement le même personnage que le *Sesoosis* de Diodore de Sicile, et le *Sésostris* d'Hérodote et de Strabon, que ces auteurs nous peignent comme le plus grand roi qu'ait eu la nation égyptienne, et auquel ils attribuent également la conquête de l'Ethiopie, de la Syrie et d'une grande partie de l'Asie occidentale : les traductions écrites, conservées par les Grecs, sur ce roi *Séthos*, *Séthosis*, *Sésoosis* ou *Sésostris*, s'accordent donc très-bien avec ce que les monuments égyptiens nous apprennent sur le grand roi Ramsès.

Manéthon raconte la seconde invasion des pasteurs en Egypte, sous le règne d'Aménophis III, père de Séthos, et que ce roi n'ayant pu leur résister, se retira avec son fils en Ethiopie, où il demeura pendant longues années ; mais qu'enfin, ayant rassemblé une armée éthiopienne, il rentra en Egypte, toujours avec son fils *Rampsès*, qui commandait lui-même un corps de troupes. Ce nom de *Ramsès*,

9

lutions du Globe, et l'on restera convaincu, par des preuves physiques et incontestables, qu'il n'y a pas six mille ans que le genre humain habite la terre.

Rampsès ou *Ramisès*, fut très-usité en Egypte, et cinq Pharaons le prirent successivement. L'Exode [1] nous apprend aussi qu'une des villes de la Basse-Egypte, bâtie par les Hébreux pendant leur longue captivité, portait le nom de *Ramisès*, *Ramsès* ou *Rahamsès* [2].

Il résulte donc de cet ensemble de faits, vérifiés sur les monuments égyptiens, que le souverain qualifié dans la légende royale hiéroglyphique des titres *approuvés par le Soleil*, *chéri d'Amoun*, *fils du Soleil*, *Ramsès* est, sans aucun doute, le même prince que le *Rhamsès* de Tacite, le *Ramesès* ou le *Rampsès* de Manéthon, le *Séthos* ou le *Séthosis* de ce même historien, le *Sésoosis* de Diodore, et le *Sésostris* d'Hérodote et de Strabon; ce roi vivait dans le xv[e] siècle avant notre ère.

Sésonchis est le Pharaon de la vingt-deuxième dynastie, que l'Ecriture nomme Sésac, Schischac, ou Schonschag. Ce Pharaon s'empara de Jérusalem, sous le règne de Roboam, petit-fils de David, et enleva les boucliers d'or de Salomon [3].

Les Paralipomènes, parlant du même Schischak, disent que son armée était composée de 1,200 chars, 60,000 cavaliers et d'une foule innombrable de fantassins *égyptiens*, *lybiens*, *troglodites* et *éthiopiens*. L'énumération de ces divers peuples montre la grande influence que l'Egypte exerçait à cette époque reculée; elle prouve

1. Chapitre 1.

2. Sésostris vivait l'an du monde 2513, 1491 ans avant J.-C. Moïse naquit en l'an 2433, et sortit d'Egypte l'an 2513, 1491 avant J.-C.

Diodore et d'autres historiens attribuent la persécution des Hébreux à Sésostris; on placerait le grand événement du passage de la mer Rouge, sous le roi Phéron, fils de Sésostris: le caractère d'impiété que lui donne Hérodote et la similitude de son nom avec celui de Pharaon, ont rendu cette conjecture vraisemblable.

Usérius prétend qu'Amenophis eut deux fils nommés Sesostris et Armaïs. Les Grecs l'appellent Bélus, et ses deux fils Ægyptus et Danaüs. (Sézes.)

3. Et il arriva dans la cinquième année du roi Roboam, que Schonchac, roi d'Egypte, vint à Jérusalem; il emporta aussi les boucliers d'or qu'avait faits Salomon.

(I[er] liv. des Rois, chap. xiv, versets 25 et 26.)

De ces données que je ne puis qu'indiquer, il reste certain qu'il n'y a pas d'histoire aussi ancienne que celle de Moïse [1], ou les documents primitifs d'après lesquels il a rédigé la Genèse. Or, d'après cette histoire, à laquelle on ne peut rien opposer, c'est *le monothéisme* et non *le fétichisme* qui a été la première religion des hommes. Les premiers patriarches adoraient le *Dieu unique*, créateur de l'univers.

Du temps d'Abraham et peu après, cette connaissance du vrai Dieu paraissait encore subsister

encore que Sésonchis fut, comme la plupart des chefs de dynasties égyptiennes, un prince guerrier, que la caste militaire plaça et maintint au trône. Manéthon nous apprend que ce conquérant transmit le pouvoir souverain à son fils Osorchon et à trois de ses descendants.

Le Pharaon Osorchon est le roi nommé Zarah, Zarach ou Zoroch l'Ethiopien, qui, comme le témoigne le quatorzième chapitre du second livre des Paralipomènes, vint occuper Marésa, avec une armée immense, sous le règne d'Asa, petit-fils de Roboam; Osorchon fut à-la-fois et le fils et le successeur de Sésonchis; ce fait, que l'histoire écrite par les Grecs n'a point indiqué, est attesté par un manuscrit hiéroglyphique gravé dans l'atlas de M. Denon.

Les Pharaons Sésostris et Osorchon vécurent vers l'an 1000 avant l'ère vulgaire, puisqu'ils furent contemporains des rois de Juda, Roboam, fils de Salomon, et Asa, petit fils de Roboam, dans les états desquels ils firent successivement des invasions au x[e] siècle avant Jésus-Christ.

[1] Pour porter le doute dans la sincérité des faits rapportés par Moïse, on le mettait en contradiction sur ce que Pharaon, qu'il avait annoncé comme ayant perdu la vie dans la mer Rouge, vivait encore long-temps après l'époque fixée à ce passage; cette erreur eût été très-grave en effet, mais il est probable que cette armée était commandée par Pharaon, fils du roi, et que c'est lui qui succomba avec son armée.

dans la Palestine et en *Égypte*. Melchisédec, roi de Salem, était le *pontife du Dieu Très-Haut qui a fait le ciel et la terre* [1]. *Abimélec*, roi de Guérar, et son successeur, qui portait le même nom, craignaient Dieu, *juraient en son nom*, et admiraient sa puissance; les menaces de ce grand Dieu [2] étaient redoutées par *Pharaon*, roi d'Égypte [3]. Mais environ 400 ans plus tard, on voit les nations se pervertir et devenir idolâtres, et c'est alors que, selon la belle expression de Bossuet, « tout devient dieu, excepté Dieu lui-même. »

Que l'on consulte cependant les *traditions* et la *mythologie* des peuples de l'Orient, et l'on y retrouvera des traces sensibles de ce *monothéisme* antique qu'on ose aujourd'hui contester. Le dieu *Bal* qui, d'après *Bérose* [4], forma le ciel et la terre, n'est qu'une tradition défigurée de la création racontée par Moïse.

Du temps de *Plutarque*, la mythologie égyptienne conservait encore, outre son sens grossier pour le peuple, un sens sublime et sacré, et ce ne fut qu'après que la vérité fut perdue, cachée sous ces voiles épais, que l'idolâtrie devint générale. *Zoroastre* donnait de la *divinité* une définition sublime, conservée dans Eusèbe. *Orphée*, qui avait

[1] Genèse, chap. XIV.

[2] Genèse, chap. XX, XXI et XXII.

[3] *Ib.*, chap. XII.

[4] Histoire chaldéenne.

été s'instruire en Egypte, dit aussi que *Jupiter* est le dieu créateur, le premier et le dernier de qui tous les êtres émanent. *Socrate* enseigna l'unité de Dieu, etc.; aussi, depuis les découvertes de M. Champollion jeune, les Pharaons ont-ils repris leur véritable place historique, et la Bible est sortie victorieuse de toutes ces épreuves.

Il est impossible de donner une histoire du monde plus exacte et plus suivie que celle des Juifs [1]. Nous remontons sans interruption jusqu'à saint Pierre, d'où, en reprenant les pontifes qui ont servi sous la loi, on va jusqu'à Aaron et jusqu'à Moïse, de là, jusqu'aux patriarches et jusqu'à l'origine du monde. Je dis exacte, parce que le fait le plus important, l'époque fixée pour le grand cataclysme, se trouve vérifié aujourd'hui par les

[1] Caïn,	an du monde	128, avant Jésus-Christ	3876.
Déluge		1657	2347.
Tour de Babel et dispersion des peuples,		1757	2247.
Vocation d'Abraham,		2083	1921.
Sodôme fut brûlé,		2107	1897.
Naissance d'Isaac, et époque à laquelle Inachus fondait le royaume d'Argos,		2108	1856.
Joseph fut vendu,		2276	1728.
Id. à la cour de Pharaon,		2298	1706.
Mort de Jacob,		2316	1688.
Mort de Joseph,		2369	1635.
Moïse,		2433	1571.
Id. sort de l'Égypte,		2513	1491.

recherches géologiques et astronomiques, à peu près comme l'a indiquée le texte hébreu.

Les incrédules citent les idoles de Laban, emportées par Rachel; mais comment ne pas se rappeler que les écarts du vrai culte eurent lieu l'an 2247 avant J. C., ce qui décida la vocation d'Abraham en l'an 1921, et que Laban et Rachel vivaient beaucoup plus tard. Comme il était naturel que le temps fît inventer beaucoup de choses, il devait aussi en faire oublier beaucoup d'autres, du moins à la plupart des hommes. « Ces premiers arts [1] que Noé avait conservés, et qu'on voit aussi toujours en vigueur où se fit le premier établissement du genre humain, se perdirent à mesure qu'on s'éloigna de ce pays : il fallut, ou les apprendre avec le temps, ou que ceux qui les avaient conservés les reportassent aux autres. C'est pourquoi on voit tout venir de ces terres toujours habitées, où les fondements des arts demeurèrent en leur entier, et là même où l'on apprenait tous les jours tant de choses importantes. La connaissance de Dieu et la mémoire de la création s'y conserva, mais elle allait s'affaiblissant peu-à-peu ; les anciennes traditions s'oubliaient et s'obscurcissaient; les fables qui leur succédèrent n'en retenaient plus que de grossières idées; les fausses divinités se multipliaient, et c'est ce qui donna lieu à la vocation d'Abraham. »

[1] Bossuet.

Il faut maintenant nier trop de faits matériels et historiques, devenus incontestables depuis les savants travaux de MM. Letronne, Laplace, Cuvier, Champollion jeune, etc., pour mettre en doute la priorité du monothéisme sur toutes les autres religions. Voilà pourquoi il était si important de bien caractériser l'organisation de la première société humaine, pour connaître la marche de ses progrès. Certes, comme on vient de le prouver, il y a loin de l'ordre réel dans lequel ces faits ont marché à celui que les adeptes de Saint-Simon viennent de tracer dans leur *Organisateur;* mais là ne se borneront pas leurs erreurs, et nous tenons à les réfuter.

CHAPITRE II.

De l'Homme et de son Association.

Les recherches astronomiques ont prouvé que l'âge d'or, chanté par les poètes et raconté par nos livres saints, n'était pas une ridicule fiction ; tout prouve que leurs narrations seraient au contraire le résultat d'un doux souvenir de l'âme et de ses regrets.

« Les variations de l'orbe terrestre ont fait coïncider le périgée du soleil avec l'équinoxe du printemps, à une époque à laquelle on peut remonter par l'analyse, et que l'on trouve antérieure à notre ère de 4089 ans. Il est remarquable que cette époque astronomique soit à-peu-près celle où la plupart des chronologistes placent la création du monde.

» Quelle preuve plus convaincante peut-on demander du peu d'antiquité de la création que cette date de la coïncidence de la plus grande

proximité du soleil relativement à la terre, dans l'équateur, avec l'équinoxe qui parcourt ce cercle dans un espace de 26,000 ans d'Orient en Occident, c'est-à-dire dans un temps double de celui que les philosophistes assignent pour l'ancienneté de ce monument? Le printemps perpétuel, que le créateur avait destiné à toute la terre, n'a cessé de régner sur elle que lors de l'inclinaison de l'écliptique sur l'équateur [1] avec lequel elle ne faisait auparavant qu'une seule et même orbite vraiment circulaire. Chaque jour de l'année était équinoxial; le soleil était toujours périgée, parce que, toujours à égale distance des pôles de l'équateur, l'écliptique n'avait pas pris la forme elliptique que lui avait fait contracter l'attraction des planètes, vers lesquelles cette inclinaison a forcé l'un de ses deux axes de s'allonger, en changeant le centre des mouvements circulaires en foyer des révolutions célestes. Soit que l'époque de ce changement ait été la chute des premiers hommes, soit qu'on doive la fixer au temps du déluge, il sera toujours constant que, depuis lors, le périgée du soleil ne s'est plus rencontré avec l'équinoxe vernal, parce que l'un et l'autre, parcourant chacun une orbite différente en des temps bien différents et en sens contraires, il faudrait des périodes de plusieurs milliers de siècles pour les ramener

[1] C'est à l'inclinaison de l'écliptique sur l'équateur qu'est due la différence des saisons.

ensemble au même point d'intersection des deux orbites [1]. »

Le ciel et la terre, étudiés par les Delambre, les Laplace, les Cuvier, etc., etc., viennent donc nous confirmer ce que les poëtes, les monuments et les historiens juifs de l'antiquité racontent des divers changements qui se sont opérés sur notre globe [2].

La nation juive nous ayant transmis avec ordre et précision tant de faits extraordinaires, il doit nécessairement en résulter une grande confiance en ses écrits.

Le monothéisme ne nous donnerait-il pas une idée des mœurs et de la religion de l'ancienne génération dont les lumières en politique et en économie nous auraient été conservées par Noé et ses descendants? Il paraît être un don de la divinité ou le fruit d'une longue expérience; il ramène sans cesse l'homme à méditer sur lui-même; il l'arrête dans ses passions comme dans son découragement; espoir du malheureux, il est en même

[1] Halma.
Delambre, chapitre XXI, 2e vol.
Laplace, *Exposition du Système du Monde*, page 11, 4e édit.

[2] Nous n'avons fait cette citation que pour prouver que tous les savants sont d'accord sur le peu d'antiquité de notre planète; car n'importe comment on placerait l'écliptique par rapport à l'axe de la terre; il faudrait toujours que la température fût croissante, suivant que le soleil s'avancerait vers le pôle nord ou vers le pôle sud. Cependant la ligne elliptique peut être moins ou plus favorablement placée, par rapport à la partie du monde habité.

temps l'effroi du riche; et si des ambitieux, pour se créer un pouvoir, ont réussi à égarer des nations, on les a vus retomber dans l'enfance, marcher d'erreurs en erreurs, et ressaisir plus tard le monothéisme comme point culminant de la perfectibilité sociale.

On veut déchirer aujourd'hui la Genèse et l'Evangile; serait-ce parce qu'il n'existe plus rien, ni en politique, ni en morale, dans ces deux livres, qui puisse servir à nous diriger?

Les économistes s'accordent sur ce point, que la population a été trop vite, et qu'elle n'est point en harmonie avec le nombre des instruments. Voyons donc si Moïse, dans son chapitre XI de la Genèse, ne nous apprend pas à nous conduire avec sagesse sur la terre, et à ne pas y dévorer la semence. Voici comme il dévoile l'ordre dans lequel Dieu a procédé à la création :

« Les cieux et la terre furent achevés et toute leur armée.

» Et Dieu eut achevé au septième jour l'œuvre qu'il avait faite et il se reposa au septième jour de toute l'œuvre qu'il avait créée pour être faite.

» Aussi, l'éternel, Dieu, avait planté un jardin en Eden, du côté de l'orient, et il y avait mis l'homme, qu'il avait formé. »

Tout était donc préparé sur la terre pour recevoir l'homme, cet être extraordinaire; la nature l'attendait pour lui prodiguer ses dons.

Quelle leçon admirable de sagesse et de pré-

voyance ! et qu'il en coûte maintenant pour ne l'avoir pas assez méditée !

Le fruit ne tombe plus de la branche, faute d'une main pour le recueillir ; le soleil n'a plus le tems de mûrir les moissons, et l'œil morne de l'homme, fixé vers la terre, attend l'instant de la reproduction.

La société paraît dans un état de malaise qui semble avec raison inspirer les plus vives inquiétudes. Les ames généreuses ne peuvent plus rester indifférentes à côté de la couche étroite sur laquelle gémit l'humanité ; mais les unes indiquent seulement à tant de maux de simples améliorations dans notre système d'économie politique, et Saint-Simon, le plus hardi de tous, prétend que l'état actuel de la société *est rationnel*, qu'il est une suite du progrès, et qu'il nous présage un avenir de bonheur.

« Nous avons parcouru, dit Saint-Simon, deux » grandes époques de l'humanité, et nous abor- » dons la troisième. A la première époque, il n'y » avait que la religion des maîtres ; elle prêchait » l'asservissement de la foule. A la seconde » époque, la religion fut commune aux maîtres » et aux esclaves ; elle consolait ceux-ci par » l'espoir d'une vie future, et les exhortait à la » soumission envers les puissances : c'était le » christianisme. » M. de Saint-Simon est l'organe de la troisième époque : « Il n'y aura plus ni » maîtres ni esclaves, ni riches, ni pauvres ; il

» y aura seulement des travailleurs, comme dans » une ruche d'abeilles. Une religion scientifique, » une religion *d'expansion sociale* servira d'ex- » pression au nouvel état de choses : elle enchaî- » nera les ames au moyen d'une sympathie » commune. Ce système rentre dans le dogme de » *la perfectibilité indéfinie* de l'espèce humaine, » élaboré par Condorcet, dans le sens du maté- » rialisme. Il suppose que tout fut graduelle- » ment *nécessaire* pour l'éducation des hommes : » paganisme et mosaïsme, catholicisme et pro- » testantisme; enfin, le saint-simonisme, qui » est la nécessité actuelle. Cette manière de voir » est empruntée, si l'on veut, à Lessing, ou à » Herder, ou à M. Cousin ; elle n'est pas du cru » de Condorcet, suivant lequel les religions » n'étaient que des obstacles à la civilisation [1]. »

Saint-Simon, pour établir son système de progrès, prend le premier homme à l'état sauvage, et confond toujours, à son insu sans doute, le grand déluge de Noé avec les autres cataclysmes partiels et qui lui sont postérieurs.

Il ne faut cependant pas confondre le déluge de Noé avec ceux de Yao, en Chine, et de Deucalion, ou Ogygès, dans l'ancienne Grèce, dont le premier, selon Laplace, date de 2350 avant l'ère chrétienne, et les autres remontent, le premier, selon Eusèbe, à l'an 1796 avant notre ère,

[1] *Le Correspondant* (journal).

et le second, selon les marbres de Paros, à 1729.

Le déluge universel surprit la société tout entière; il ne respecta qu'un seul homme supérieur à tous; Noé légua ses souvenirs et son expérience à ses descendants [1].

Les champs furent de nouveau ensemencés, le monde se repeupla, les populations devinrent nombreuses, car les fruits étaient encore plus nombreux, et l'homme, s'étendant sur le globe, commençait à reprendre son empire sur la terre comme sur les eaux, lorsqu'une nouvelle commotion, peut-être occasionnée par l'allongement d'un des axes de notre globe, occasionna un envahissement des eaux sur une partie de la Chine, les bords de la Méditerranée, l'Amérique, etc.

Ces cataclysmes partiels, en couvrant les basses terres, enlevèrent les moissons et tous les moyens de culture. Hommes et animaux furent refoulés vers les plus hautes montagnes, et se disputèrent souvent une caverne et la plus misérable des nourritures. Une partie de ce qui avait échappé aux eaux mourut de faim et de fatigue, et la popu-

[1] Saint-Simon n'ayant pas nié la venue du Christ ni sa divine mission, il ne peut rejeter la véracité des livres saints dont le fils de Dieu expliquait continuellement le sens pour triompher de l'incrédulité des Juifs, qui tenaient à ne pas le reconnaître pour le Messie tant promis. C'est donc avec la croyance saint-simonienne, sur le passé, que nous raisonnerons des faits qui se sont succédé; ce sont eux qui nous auront placés sur le terrain du christianisme, et dès-lors nous pouvons espérer qu'ils ne nous reprocheront pas les citations que nous faisons quelquefois de certains passages des livres saints.

lation se régularisa sur les nouveaux moyens d'existence.

Les anciens poètes nous ont conservé l'histoire des peuples surpris par ces cataclysmes partiels. Le grand déluge nous avait donné des hommes repentants, calmes et confiants, et les autres frappèrent l'homme de tant de découragement, qu'il lui fallut des siècles pour redescendre dans la plaine et s'y établir avec sécurité.

Saint-Simon a trop jugé de l'état primitif de l'homme par les sauvages de l'Amérique du Nord et des habitants de la Nouvelle-Hollande. Mais tout cela ne s'accorde même pas avec les mœurs réelles et les institutions positives des nations sauvages, qui, d'ailleurs, forment des *exceptions* dans le système général du genre humain, et sont bien loin de lui servir de *type*. Depuis les immenses travaux de nos orientalistes, de nos hellénistes, des explorateurs des antiquités romaines et germaniques, il n'est pas permis de répéter de pareilles fables. Les peuples pasteurs paraissent se rattacher à l'époque la plus reculée de l'histoire de l'homme.

Mais comme Saint-Simon n'a suivi l'histoire que des peuples frappés par les dernières commotions de notre globe, il convient de nous assurer si l'esclave a habité sous le même toit que la créature effrayée par les conséquences de ces commotions, et voici à cet égard l'opinion de l'auteur d'Anacharsis :

« L'homme a erré long-temps dans les forêts, n'ayant pour demeure que des antres profonds ; il n'en sortait que pour disputer aux animaux des aliments grossiers et quelquefois nuisibles.

» Réunis dans la suite sous des chefs audacieux, ils augmentèrent leurs lumières, leurs besoins et leurs maux. Le sentiment de leur faiblesse les avait maintenus long-temps malheureux ; ils le devinrent par le sentiment de leurs forces. La guerre commença ; de grandes passions s'allumèrent ; les suites en furent effroyables. Il fallait verser des torrents de sang pour s'assurer la possession d'un pays. Les vainqueurs dévoraient les vaincus[1] ; la mort était sur toutes les têtes, et la vengeance dans tous les cœurs. »

Le monothéisme ne pouvait plus convenir à des hommes féroces et ambitieux, parce qu'il ne déifie ni l'être créé, ni sa violence : mais s'il a fait place au fétichisme, comme ce dernier au polythéisme, il fut substitué plus tard à ces deux cultes, à mesure que *le droit* remplaça *la force*.

L'invention du droit était donc indispensable à la sécurité de la société, de la famille, et on ne l'a jamais pu attaquer sans remettre tout en question.

La nécessité de se défendre contre les bêtes féroces qui étaient en grand nombre, lorsque la créature vivait dans l'état d'isolement, força les

[1] Qui furent plus tard faits esclaves.

hommes à se rapprocher, et de ce rapprochement a dû naître nécessairement la difficulté de se procurer une nourriture suffisante.

Sans doute il faut attribuer à la faim la férocité de l'homme effrayé et devenu sauvage ; à l'oubli progressif de l'invasion des eaux, la culture des terres. La nécessité vint aussi en aide au courage de ces malheureux ; car il était indispensable, pour nourrir ces populations, qui grandissaient, de ménager et même de soigner les animaux, qui commençaient à ne plus se présenter aux coups des chasseurs.

Dans les premiers temps, l'homme s'était associé à la force ; il faisait la guerre pour s'emparer des fruits et du gibier d'une forêt, tuait les vaincus et souvent les dévorait. On parvint à le déshabituer de cet usage horrible, en réservant les prisonniers pour les sacrifices, et en rougissant de sang l'autel des dieux.

Les sacrifices humains furent donc utiles à la loi du progrès.

En s'établissant dans la plaine, l'homme augmenta ses moyens d'existence ; il devint plus doux, et l'on vit des hommes courageux, obéissant aux belles et nobles impressions de l'ame, continuer, sous les noms de fils de Jupiter [1], à

[1] Hercule, Jason, Orphée, Pollux, étaient contemporains de Laomédon, père de Priam, qui vivait l'an du monde 2820, et 1184 ans avant Jésus-Christ, époque des temps héroïques. Samson et Elie

nettoyer la Grèce des monstres qui voulaient y dominer par la force et la férocité.

Cette époque indique déjà un retour vers l'ordre. Dans l'état de frayeur, de barbarie, l'homme n'osait confier à la terre des richesses qu'il devait bientôt abandonner; dans les temps héroïques, ce ne fut plus en tremblant qu'il voyait coucher le soleil, et que le matin il conduisait ses troupeaux dans la plaine.

De cette première sécurité pour la possession doit nécessairement dater le changement de conduite envers les prisonniers. Il fallait cultiver les terres, soigner les troupeaux, et cependant être toujours prêt à combattre. Le vainqueur se réserva pour le métier de Mars, et le *prisonnier* fut conservé et *fait esclave*, pour être destiné aux travaux agricoles, trop assujettissants pour des hommes habitués depuis long-temps à ne subir aucune contrainte.

On vit alors un grand changement s'opérer dans les mœurs de ces peuples; les forêts furent abandonnées aux animaux et les plaines habitées et chargées de nombreux troupeaux. On leur apporta de la Phénicie et de l'Egypte, avant les règnes d'Hercule

vivaient l'an du monde 2287, et avant Jésus-Christ, l'an 1117. Ce fut à-peu-près en ce temps que Codrus, roi d'Athènes, se dévoua à la mort pour le salut de son peuple. Médon et Nilée, ses enfants, se disputant le royaume, les Athéniens abolirent la royauté et déclarèrent Jupiter le seul roi. On institua un président perpétuel, qu'on appela archonte. Médon, fils de Codrus, fut le premier.

et de Thésée, les arts, les sciences et les germes d'une nouvelle organisation sociale, qui se développèrent selon le clima et les impressions profondes de la lutte que ces peuples venaient de soutenir contre une destruction et une désorganisation récentes. La raison reprit ses droits; l'art de la parole remplaça l'ascendant de la force musculaire; les connaissances réelles firent justice de Jupiter et de sa cour lubrique; les savants rougirent de leur apparente crédulité, et Socrate enfin, la coupe empoisonnée à la main, proclama l'unité de Dieu, avant de descendre au tombeau.

Comme nous l'avons fait remarquer, l'esclave naquit libre, et, après le combat, l'esclavage fut une amélioration dans les mœurs et un germe puissant du grand développement auquel devait parvenir cette nouvelle société.

L'intérêt et non la pitié ayant seul constitué l'esclavage, il s'ensuivit un grand mépris pour les travaux auxquels l'esclave avait été attaché.

« Il faut se mettre dans la tête, dit Montesquieu, que, chez les peuples qui avaient pour principal objet la guerre, tous les travaux et toutes les professions, qui pouvaient conduire à gagner de l'argent, étaient regardés comme indignes d'un homme libre. »

L'agriculture, surtout, était une condition servile chez les peuples guerriers, et c'était quelque peuple *vaincu* qui l'exerçait : les Ilotes chez les Lacédémoniens; les Périciens chez les Crétois; les

Pénistes chez les Thessaliens; d'autres peuples esclaves dans d'autres républiques.

De cette époque cependant date *la première association de l'homme;* on voit le vainqueur, devenu maître, livrer au vaincu, devenu esclave, l'instrument de reproduction et lui promettre, en échange de ses soins, de son travail, de le garantir contre toute aggression.

Après avoir prouvé que l'homme pasteur précéda toujours l'homme sauvage, sur la terre, et après avoir fait connaître les causes qui ont constitué l'esclavage chez certains peuples, nous allons observer son influence sur la société.

CHAPITRE III.

De l'Esclavage et de l'Influence du Christianisme.

Fragments historiques.

L'esclavage étant une conséquence du droit des armes, la cruauté paraissait excusable envers des hommes à qui on avait fait grâce de la vie.

Les esclaves appartenaient au maître, comme les arbres de sa terre, ou comme les animaux de ses champs. Soumis à l'autorité la plus étendue qu'on puisse imaginer, ces hommes-là n'avaient ni biens, ni temps, ni vie, ni honneur, ni religion, ni volonté qui leur appartînt : tout dépendait d'un despote souvent plus méprisable qu'eux par le caractère, mais auquel ni gouvernement, ni lois n'avaient imposé aucune borne dans l'exercice de son pouvoir.

Nous avons prouvé qu'il n'était pas exact de considérer l'homme comme ayant une origine

sauvage, et de croire qu'une partie de l'espèce humaine fût et dût être naturellement une *chose*.

A la vérité, il y a eu des esclaves considérés comme *choses* et non comme *personnes;* mais ce n'est pas là un fait général, universel; il est provenu, partout où il a été signalé, de causes purement locales.

Il n'est pas vrai non plus que l'esclave *chose* se soit transformé par la suite des temps en esclave *personne*, serf de la glèbe. Les serfs de la glèbe n'avaient jamais été des choses; les hommes choses ne devinrent jamais serfs de la glèbe. Leur origine est tout-à-fait différente; les serfs se composaient d'anciens agriculteurs, jadis maitres du pays, et qui ne devinrent serfs que par la conquête *du sol;* souvent même ils ne furent réduits à cet état d'ilotisme que par suite d'une double conquête. Les esclaves, au contraire, avaient été, dans le principe même, une marchandise entre les mains de leurs maîtres, et étaient achetés et vendus comme tels.

Mais, après avoir tracé l'histoire de l'esclave, voyons si le Christ n'a cherché qu'à le consoler au lieu de briser ses chaînes, comme le prétend Saint-Simon.

L'esclavage a été le fondement des sociétés grecque et romaine ; mais, pour plaire et se rendre utile au maître, l'esclave fut bientôt poète et grammairien, et alors les poètes et les savants furent vendus sur la place publique.

L'abrutissement des maitres les livra ensuite

au mépris des esclaves; le nombre de ces derniers ne tarda pas à menacer la fortune et la sécurité de leurs tyrans.

Les Athéniens avaient 400,000 esclaves, les Arcadiens 300,000, et la petite île d'Egine, qui n'a environ que cinq lieues dans sa plus grande longueur, en avait 470,000. Hérodote rapporte qu'à la bataille de Platée, où se trouvaient 5,000 Lacédémoniens, chacun d'eux avait sept esclaves à sa suite, ce qui ne doit pas surprendre, puisque sur 659,225 hommes, nombre estimatif des anciens habitants de la *Laconie*, dont *Lacédémone* était la capitale, on prétend qu'il y en avait 603,225 qui gémissaient dans l'esclavage.

Nous avons parlé du nombre des esclaves en Grèce; et que n'était-ce pas en Italie, en Asie, et dans tous les pays de luxe! Un seul maître avait pour esclaves jusqu'à 20,000 hommes. Or, ceux qui ont quelque teinture de l'histoire n'ignorent pas à quels traitements affreux cette portion si considérable du genre humain était exposée. Jetés par troupeaux dans des étables; excédés de travail; enchaînés pour la moindre faute dans d'horribles cachots; frappés, blessés impunément; torturés avec la dernière rigueur pour être contraints à déposer dans des procès qui ne les regardaient pas; donnés en spectacle, pour le plaisir des assistants, aux combats des bêtes féroces; tués, mis en croix au premier caprice de leurs tyrans, ces infortunés, victimes de la barbarie, étaient forcés

de subir à toute heure les indignités, et de commettre les crimes qu'il plaisait au maître de leur commander : leur conscience faisait partie du domaine de celui-ci.

Il résulta de cet état de choses que tous les priviléges de la société furent envahis par un petit nombre de tyrans, en sorte que la piété fut éteinte, la concorde bannie, la pudeur étouffée; que la violence et l'injustice anéantirent les premiers sentiments d'équité. La nature humaine fut outragée à l'excès par les cruautés inouïes qu'on fit souffrir aux esclaves, au point qu'ils devaient envier le sort des brutes elles-mêmes, qu'on ménageait avec plus de soin; l'on sait, en effet, que l'enfant prodigue, devenu esclave, ou réduit du moins à une condition semblable à celle des esclaves, et, périssant de faim, portait envie aux pourceaux. C'est là un trait de parabole, il est vrai; mais ce trait présente une grande vérité. Les nations furent mélangées, avilies, corrompues par ceux qui sortaient d'esclavage, AUTANT QUE PAR CEUX QUI Y DEMEURAIENT. Les familles furent souvent déshonorées et troublées par les infâmes passions qu'un pareil état faisait naître, et qu'on s'arrogeait le droit de satisfaire. Les enfants des meilleures maisons, n'ayant pour précepteurs que des esclaves, en contractaient souvent le caractère et les moeurs. Les maîtres, servis aveuglement dans toutes leurs passions par des ames basses, furent d'ordinaire plus dépravés et plus vils que leurs

esclaves. L'agriculture, abandonnée en de telles mains, dépérit partout; et de ce dépérissement naquirent souvent la famine et les autres fléaux qui désolaient le monde. Des enfants d'esclaves étaient mis à mort, dans le sein de leur mère, par leurs propres parents; ils périssaient par milliers avant leur naissance, et en les immolant, leurs pères obéissaient à un principe de tendresse, ne voulant pas leur donner une existence qui devait être pour eux un supplice perpétuel. Au risque de tout ce qui pouvait arriver, ces malheureux esclaves, voulant adoucir un peu la rigueur de leur sort, se permettaient, par désespoir, tout ce qu'ils pouvaient se permettre, qu'il y eût ou qu'il n'y eût pas espérance d'impunité, et, ne pouvant massacrer leurs maîtres, ils se massacraient eux-mêmes. Les ambitieux et les factieux, qui voulaient écraser un état, ne manquaient pas d'inviter tous les esclaves à entrer dans leur parti, sous promesse de la liberté, et ils en composaient des armées formidables, qui ne respiraient que le sang et le carnage; souvent, sans y être invités par aucun chef, les esclaves se soulevaient pour la vengeance en divers lieux à-la-fois, et se portaient contre leurs tyrans à des fureurs qu'il est impossible d'exprimer; ne sait-on pas que les plus affreuses guerres qu'il y eut jamais sont celles qui ont été faites par cet ordre infortuné [1] ?

[1] Laget.

Voici quelques exemples de ces guerres terribles faites ou occasionnées par ces hommes malheureux et avilis :

Celle des esclaves *Scythes* contre leurs maîtres en *Asie*.

Celle des esclaves *Tyriens* qui, sous le règne de *Xerxès*, roi de Perse, massacrèrent leur roi et tous les citoyens.

Celle que les *Argiens* eurent à soutenir contre leurs esclaves, vers l'an 490 avant Jésus-Christ. Ce peuple, opprimé par Cléomène Ier, roi de *Sparte*, confia à ses esclaves le soin de le défendre; mais ceux-ci, se livrant à toute sorte de débauches et étant, à cause de cela, chassés d'*Argos*, s'emparèrent de *Tirguthe*, d'où, sous les ordres de *Cléandre*, Arcadien, ils portèrent les armes contre leurs maîtres et ravagèrent le pays.

Celle des *Ilotes* qui, profitant du trouble et des désastres occasionnés par un terrible tremblement de terre, se révoltèrent contre les *Spartiates* leurs maîtres, sous le règne d'Archidamus Ier, vers l'an 470 avant Jésus-Christ [*].

A *Rome*, dix-huit ans après, les esclaves, au nombre de 4,500, sous les ordres d'*Appius Herdonius*, Sabin, se révoltèrent, prirent le Capitole,

[*] Deux cents ans après Déjocès, premier roi des Mèdes, connu dans l'Ecriture sous le nom de Arphaxad; ce fut lui qui fonda la superbe ville d'Ecbatane, l'an 83 de Rome, du temps de Tullus Hostilius, son troisième roi, sous le règne duquel eut lieu le fameux combat des Horaces et des Curiaces.

s'y mirent en défense, et l'on eut bien de la peine à apaiser cette sédition.

Dans la même ville, une dangereuse conspiration éclata encore de la part des esclaves, en 418 avant Jésus-Christ.

Les *Volsiniens*, en *Etrurie*, eurent à souffrir, vers l'an 265, avant Jésus-Christ, la plus cruelle oppression, de la part de leurs esclaves. Ils leur avaient accordé la liberté avec tous les droits et avantages de citoyens; mais ces affranchis s'étant emparés du gouvernement, se rendirent les tyrans de leurs anciens maîtres, qui ne purent se délivrer de ce joug odieux qu'en appelant les Romains à leur secours. La guerre fut sanglante, et, pour réduire ces affranchis ingrats, on fut obligé de détruire *Volsinie*, ville du nombre de celles qui jouissaient du privilége de faire elles-mêmes leurs lois.

En *Sicile*, les esclaves se révoltèrent, sous le commandement de l'un d'entre eux, nommé *Eunas*, environ l'an 137 avant Jésus-Christ, et causèrent d'affreux ravages dans cette île.

Celle de *Délos* vit aussi, dans le même temps, une rebellion de la part des esclaves.

Tryphon, et après lui *Athénion*, à la tête de 40,000 hommes, firent encore éprouver à la *Sicile* les horreurs d'une guerre d'esclaves, l'an 102 avant Jésus-Christ.

Environ soixante ans après, l'esclave et gladiateur *Spartacus*, à la tête d'une armée d'esclaves

d'*Italie* et de *Sicile*, soutint, pendant environ deux ans, une cruelle guerre contre les Romains.

La société était menacée sans cesse par ces combats continuels du grand nombre contre le petit nombre. Les habitudes de la servitude et de la misère rendaient les affranchis peu propres à posséder et à gouverner; aussi les désordres, les crimes les plus affreux venaient-ils toujours signaler leurs succès; il fallait donc en finir, car le grand nombre devait enfin l'emporter, et ce fut à défaut des serviteurs d'Elie, qui ne voulaient pas étendre et développer leur doctrine, parce qu'ils possédaient un grand nombre d'esclaves, que le Christ se présenta pour travailler au grand œuvre de l'émancipation de l'homme.

« Ce qui fait la gloire de l'Evangile, dit Laget, c'est de n'avoir pas opéré ce grand changement tout-à-coup, mais de l'avoir préparé de loin par une sage institution, d'y avoir amené peu-à-peu et comme insensiblement. Il fallait bien se garder d'apprendre d'abord aux esclaves ce mystère de charité : c'est sur les maîtres qu'il fallait agir auparavant; c'est des maîtres eux-mêmes qu'il fallait obtenir ce grand bienfait. Si les fondateurs de l'Eglise avaient offert la liberté aux esclaves, les maîtres, privés de cette partie de leurs biens, auraient cru souffrir une énorme injustice; les esclaves licenciés auraient commis les plus grands désordres; c'eût été le signal d'une révolte générale; la terre eût été ensanglantée du

meurtre de ses habitants, et l'Evangile de paix se fût déshonoré en empruntant, pour s'établir, les cruelles méthodes des usurpateurs. C'est ainsi que les premiers successeurs de MAHOMET, voulant gagner des partisans et pousser au loin leurs conquêtes, soulevèrent les esclaves pour en faire des soldats et des bourreaux. Mais que ces moyens violents sont opposés à la sagesse évangélique, et au tendre intérêt que DIEU prend au bonheur des hommes! Aussi, prenez garde que Jésus-Christ s'est contenté de poser les principes, et d'inspirer les dispositions de ceux qui devaient amener nécessairement, doucement et par degrés, la révolution. C'est en disant à tous les chrétiens : *Aimez-vous les uns les autres, comme je vous aime;* c'est en leur faisant prendre les uns envers les autres la qualification de frères, et c'est en donnant la qualification d'esclaves à ceux qui s'élèvent par orgueil; c'est en déclarant, à ce sujet, que le *Fils de l'Homme n'est pas venu pour être servi, mais pour servir;* c'est en lavant les pieds de ses disciples, et en ajoutant : VOUS NE COMPRENEZ PAS A PRÉSENT CE QUE JE FAIS, MAIS VOUS LE COMPRENDREZ DANS LA SUITE; c'est en leur disant, peu de jours après : *Je ne vous donne plus le nom d'esclaves ou de serviteurs, mais je vous ai appelés mes amis;* c'est surtout par la fondation d'une table commune pour les Chrétiens de tout ordre, table de la communion des saints, où, dans l'acte le plus auguste de leur foi, ils font

un acte de fraternité ; c'est en leur conférant à tous la haute dignité d'amis et d'enfants de Dieu. »

Voyez les gradations par où il les fait monter; d'abord à la qualité de frères ; bientôt à celle d'hommes libres ; de là au rang de ses amis; ensuite à l'honneur des amis de Dieu ; enfin, à l'éminente prérogative de ses enfants.

Vous n'êtes plus des étrangers, dit-il aux fidèles de tout rang et de tout état; *vous êtes citoyens de la même cité que les saints, et domestiques de Dieu.*

Et pour forcer l'esclave , dont il brisait les chaînes, au travail, pour éviter qu'il n'enviât le bien de son maître et l'empêcher de se désespérer, il lui apprend que le présent était aux riches , mais l'avenir aux pauvres.

N'était-ce pas briser les chaînes de l'esclavage que de jeter le maître et l'esclave dans la même balance en leur disant : Aux yeux de Dieu, ces deux bassins sont égaux ?

Depuis la venue de Jésus-Christ, partout où l'on n'a pas voulu reconnaître ou comprendre sa loi, on a vu se reproduire d'affreux désordres.

L'an 324, *Calocène*, d'abord esclave, et ensuite chef de brigands, affecta le titre de roi dans l'île de *Chypre* : on fut obligé de prendre les armes pour le réduire avec sa troupe; il fut vaincu et mis à mort par *Dalmatius*, neveu de *Constantin-le-Grand.*

Dans la même année, les *Sarmates*, opprimés par les *Goths*, armèrent les esclaves contre eux, et les vainquirent; mais bientôt après, ces mêmes esclaves, qui furent nommés *Limigantes*, se révoltèrent contre leurs maîtres, les chassèrent, et les engagèrent à se donner à *Constantin-le-Grand*, dont le fils *Constance* les ayant vaincus, l'an 358, les *Sarmates* rentrèrent dans leur patrie.

En l'an 435, les *Bagaudes*, paysans et esclaves de l'*Armorique*, prirent les armes, se répandirent en diverses provinces de la *Gaule*, et les firent soulever.

Les califes arabes, et après eux les sultans, soit ceux d'*Egypte*, qu'on appelait *mamelucs*, soit ceux de *Syrie*, ne parvinrent à l'empire qu'à l'aide des esclaves.

Omar Ier, par exemple, s'attacha de tous côtés un grand nombre d'affranchis, au moyen desquels il conquit l'Asie.

Sous le règne de *Maxence*, et dans une horrible famine qui désola la ville de Rome, nombre d'honnêtes citoyens avaient perdu leur liberté, s'étant vendus eux-mêmes ou ayant vendu leurs enfants : *Constantin* ordonna, sous de grosses peines, qu'ils fussent remis en liberté. Il voulut de plus que ceux qui, bien instruits qu'un homme était né libre, dissimuleraient et le laisseraient dans l'esclavage, fussent très-sévèrement punis, déclarant qu'il ne pouvait y avoir de prescription contre la liberté. Comme l'affranchissement chez

les Romains était assujetti à des formalités embarrassantes, il déclara qu'il suffirait de donner aux esclaves la liberté dans l'église, en présence des évêques et du peuple, en sorte qu'il en restât une attestation signée des évêques.

Charlemagne eut à peine, au VIIIe siècle, conquis les nations germaniques, jusqu'alors païennes, que la liberté fut rendue à tous ceux qui renonçaient à l'idolâtrie.

Dans la suite, les esclaves s'étant révoltés en *Espagne* et dans les *Gaules*, firent éprouver à ces pays toutes les fureurs d'une multitude effrénée et féroce qui se livra sans aucune retenue à toutes sortes de désordres et d'excès. Lothaire Ier, empereur d'*Occident* et roi d'*Italie*, les appela auprès de lui contre son frère; mais ils tournèrent ensuite les armes contre leurs propres maîtres; le mal se répandit dans toute la *Germanie*; plusieurs villes et plusieurs provinces eurent à souffrir de leurs ravages, jusqu'à ce qu'enfin *Louis II*, fils et successeur de *Lothaire*, ayant ramassé contre eux toutes ses troupes, fut assez heureux pour s'en délivrer.

Sous le règne de *Louis VI*, dit *le Gros*, roi *de France*, vers l'an 1120, on vit naître en divers endroits de la *Gaule* et ailleurs, des séditions causées par des esclaves, qui ne furent apaisées qu'avec beaucoup de peine.

En 1440, les esclaves *éthiopiens* envahirent l'*Egypte;* il fallut s'armer pour les repousser, et

ils furent vaincus par *Caït-Bey*, despote des mameluks.

L'esprit de douceur de la religion chrétienne, dit un célèbre écrivain, et sa doctrine sur l'égalité primitive de tous les hommes et sur l'impartialité avec laquelle Dieu considère les hommes de tout état, et les admet indistinctement à la participation de ses grâces, étaient incompatibles avec l'usage *de la servitude;* mais, en ceci comme en plusieurs autres circonstances, les considérations d'intérêt et les maximes d'une fausse politique engageaient les hommes dans des démarches inconséquentes avec leurs principes. Ils étaient cependant tellement persuadés de cette contradiction, qu'ils regardaient comme un acte de piété très-méritoire et très-agréable de délivrer des chrétiens de la servitude. L'esprit d'humanité de la religion chrétienne luttait contre les maximes et les usages du monde, et contribua plus qu'aucun autre motif à introduire l'usage d'affranchir les esclaves. Lorsque le pape Grégoire-le-Grand, qui régnait vers la fin du VIe siècle, accorda la liberté à quelques-uns de ses esclaves, il en donna cette raison : *Cum redemptor noster totius conditor naturæ, ad hoc propitiatus humanam carnem voluerit assumere, ut divinitatis suæ gratia, dirempto quo tenebamur vinculo, pristinæ nos restitueerit libertati, salubriter agitur, si homines, quos ab initio liberos natura protulit, et jus gentium jugo substituit servitutis, in ea qua nati*

fuerant, manumittentis beneficio, libertate reddantur.... C'est par une suite des mêmes idées que plusieurs chartes d'affranchissement, antérieures au règne de Louis X, furent accordées pour l'amour de Dieu et le salut de l'ame : *pro amore* Dei, *pro redemio animæ, et pro mercede animæ....*

« L'affranchissement s'accordait au lit de la mort, ou par testament. Comme les esprits des hommes sont, dans ce moment, plus disposés à des sentiments de piété et d'humanité, ces actes étaient le fruit de motifs religieux, et se faisaient *pro redemptione animæ*, et AFIN D'OBTENIR GRACE DEVANT DIEU [1]. »

Louis-le-Gros, en 1135, affranchit les esclaves, et Louis VIII commença son règne par un semblable affranchissement, en 1223, et enfin Louis X, dit le Hutin, en 1315, affranchit tous les serfs de son royaume par un édit dans lequel on lit ces paroles remarquables : « Comme, selon le droit de nature, chacun doit naître franc, etc. »

Son frère Philippe V, roi de *France*, rendit des ordonnances qui portaient que, dans toute l'étendue de ses états, on donnât la liberté, à des conditions justes et modérées ; ce qui fut exécuté sur-le-champ dans les domaines de la couronne, et suivi par un grand nombre de nobles, et l'esclavage s'abolit enfin insensiblement

[1] Histoire du règne de l'empereur Charles-Quint.

par-là dans le royaume. L'*Allemagne*, l'*Angleterre*, suivirent cet exemple.

Ce fut dans le troisième concile de *Latran*, tenu en 1179, que le pape *Alexandre* III fit ce décret dans lequel il défend aux Juifs et aux Sarrasins, tant qu'ils n'embrasseront pas le christianisme, d'avoir des esclaves chrétiens, parce que le christianisme, par sa nature, les disposera à les traiter avec douceur, et à leur accorder la liberté.

Le même esprit se perpétua dans les siècles suivans; cet esprit *de l'Evangile* se répandit si bien de peuple en peuple, à mesure qu'il s'opérait des conversions, que, vers le milieu du XIIIe siècle, il ne resta plus d'esclaves dans toute la chrétienté.

En *Pologne*, en *Bohême*, en *Russie*, en *Souabe*, on trouve une espèce de servitude qui ne peut être comparée à l'ancienne. Ce n'est point une servitude domestique, c'est une servitude poltique et civile.

L'histoire du genre humain prouve donc que l'esclavage ne fut qu'un accident de la société. L'Inde et la Chine l'ignorèrent, généralement parlant.

Il y a, dans l'Inde, des tribus réputées infâmes; mais elles sont libres; elles vivent dans l'avilissement; elles ne végètent pas dans l'esclavage.

Les mahométans seuls ont introduit, dans cette contrée, le système de la confiscation des biens-fonds au profit du souverain. Originairement le

vaisya cultivait son champ en toute liberté; les princes se glorifiaient du titre de vaisampatis, seigneurs des paysans.

Ne cherchons donc pas, dans l'Asie orientale, l'origine de l'esclavage. Arts, métiers, tout y est exercé de père en fils, mais par des hommes indépendants, et non pour le compte d'un maître.

Voilà l'histoire de l'homme, de l'esclavage et du christianisme; nous voyons ce dernier s'avancer petit à petit sur l'Europe, en faisant tomber, sans secousses, les chaînes de l'esclavage; sa mission était donc l'amour de la LIBERTÉ des peuples, et si nous voyons les descendants de saint Pierre tolérer l'esclavage et le reconstituer chez les malheureux peuples de l'Amérique, c'est contre la volonté du Christ et l'esprit de l'Evangile. Aussi verrons-nous le prêtre, dans le chapitre suivant, oubliant sa mission, trafiquer sur le Paradis et l'Enfer pour se saisir des biens terrestres, et, à force d'avarice, d'ambition et de luxure, éloigner les fidèles du giron de l'Eglise.

CHAPITRE IV.

Des Écarts du Catholicisme et du Doute des Peuples.

Les barbares envahirent les empires d'Orient et d'Occident, et les séparèrent. Une souveraineté de race franque s'établit, et l'influence du sabre, le courage sans discernement triompha encore de la civilisation. Les évêques de Rome, attentifs à ne se déclarer qu'en faveur de la force, virent avec plaisir le pouvoir passer en des mains plus habiles à manier le fer qu'à administrer et à gouverner des empires; ils profitèrent même de leurs lumières et des souvenirs qui s'attachaient à leur siége pour s'imposer aux vainqueurs, et prendre part aux fruits de la conquête. Ce pas

fait, et dès qu'il n'y eut plus à lutter contre la civilisation et les lumières de la Grèce et de l'Asie, mais contre l'ignorance des guerriers de la Germanie, il ne fut plus question que d'avoir recours à la fraude pour établir un pouvoir dans l'état, qui, ayant action sur le spirituel et le temporel, devait nécessairement dominer celui du prince. L'art des faussaires était alors en honneur à Rome, et l'on doit au clerc Isidorius Mercator les principes du pouvoir absolu posés au sein de l'Eglise, car ce fut lui qui inventa une longue série de faux titres, de faux droits et de décrétales, dont Grégoire VII ordonna l'exécution ; elles devinrent le fondement de la monarchie papale.

On vit alors un pouvoir, jusque-là le défenseur de l'opprimé, s'associer à l'exploitation du genre humain, et bientôt le clergé, en puissance, en luxe et en biens terrestres, surpassa les grands barons et même les rois, qui n'étaient plus, dans les XIe et XIIe siècles, que les grands vassaux de Rome.

« Notre fisc est devenu pauvre, disait Chilpéric, petit-fils de Clovis, qui se plaignait déjà que ses biens avaient été presque tous donnés aux églises.

» Nos richesses ont été transportées aux églises. Il n'y a plus que les évêques qui règnent ; ils sont dans la grandeur et nous n'y sommes plus [1]. »

[1] Grégoire de Tours, liv. VI, ch. XLVI.

Aussi fut-il obligé d'annuler les testaments faits en faveur des églises, et même les dons faits par son père.

Pepin se rendit maître de la monarchie en protégeant de nouveau le clergé et en le comblant de biens. Charles-Martel, son fils, ne put se maintenir qu'en le dépouillant pour enrichir ses hommes de guerre dont il avait le plus grand besoin.

Comme on voit, le clergé possédait tout, et comme dit Montesquieu, « il faut que dans les trois races on lui ait donné plusieurs fois tous les biens du royaume ; mais si les rois, la noblesse et le peuple trouvèrent le moyen de lui donner tous leurs biens, ils ne trouvèrent pas moins celui de le lui ôter. »

Charles-Martel trouva tout le patrimoine public entre les mains des ecclésiastiques, et Charlemagne le trouva entre les mains des gens de guerre. Et comme on ne pouvait faire restituer à des hommes si puissants ce qu'on leur avait donné, sans capituler avec eux, Charlemagne établit les dîmes en leur faveur.

Ce n'était donc plus le temps où le prêtre vivait du travail de ses mains ; l'état reconnaissait même que l'Eglise devait être largement rétribuée, et il n'y avait plus, dès-lors, qu'un pas pour faire passer, non en droit, mais en usage, que l'Eglise devait posséder ; aussi bientôt posséda-t-elle toutes choses.

Les rois et les peuples se soulevèrent contre l'abus immodéré des droits temporels des pontifes qui, dans les XIe et XIIe siècles, avaient proclamé en eux le grand principe d'unité, tant au spirituel qu'au temporel. Les papes ne restèrent étrangers à aucune question d'économie politique, et ils osèrent même attaquer le pouvoir des rois par des bulles qui suspendaient ou rompaient le serment de fidélité des sujets envers leur prince [1]. Aussi, tant d'audace finit-elle par éteindre l'influence qu'exerçait la tiare sur les peuples. On en vint à rire des censures ecclésiastiques, et, dans Rome même, un pape [2] fut honteusement chassé par les citoyens, sans égard pour son caractère sacré.

Le peuple n'était pas moins hostile à Rome et à ses délégués. Les troubadours firent entendre contre eux les chants les plus hardis, qui se répétaient dans les rues et sur les places publiques, et il devint dès-lors impossible qu'une opposition si vive, si soutenue contre la cour de Rome, sommet de l'Eglise catholique, et contre le clergé, n'ébranlât pas la foi générale des croyants, et ne reportât contre le catholicisme quelques-unes des plaintes qui, de toutes parts, éclataient contre l'organisation de l'Eglise et ses richesses immenses.

[1] Débats de Frédéric et d'Innocent IV.

[2] Grégoire.

Les barons se liguèrent entre eux, et élurent pour chefs le duc de Bourgogne, le comte Pierre de Bretagne, le duc d'Angoulême et le comte de Saint-Pol, afin de s'opposer aux envahissements du clergé. En France, les rois tentèrent une résistance aux prétentions exorbitantes des. évêques, aux efforts de cette juridiction ecclésiastique que ceux-ci voulaient étendre à tous les points du droit commun. Les excommunications n'inspiraient plus la même terreur; l'abus avait, pour ainsi dire, accoutumé les imaginations à ces spectacles des rigueurs de l'Eglise; on n'exécutait plus les arrêts de déposition des rois, et les barons s'engageaient, au contraire, à soutenir les excommuniés. Dans les villes *de bourgeoisie*, les citoyens se soulevaient contre les évêques; cette seigneurie les fatiguait, et souvent ils expulsaient les prélats des murs de leur cité libre.

Petit à petit, les rois retrouvèrent une partie de leur puissance, et les barons leurs richesses, mais rien ne retourna au peuple; au contraire, on ne pouvait plus se ruer que sur lui, et personne n'y fit faute.

Il y avait alors une cour, un clergé brillant, des villes qui ne pouvaient se soutenir que par le luxe; il devint donc indispensable, pour satisfaire à tant d'abus, à tant de profusions inutiles, que les travailleurs s'épuisassent en vains efforts.

Toutes ces causes amenèrent ou du moins favo-

risèrent les hérésies si nombreuses dans les XIIe et XIIIe siècles, et qui préludèrent à la grande réforme du XVIe siècle.

Voici comme s'exprime *Charles de Villers (catholique)* sur la réformation dont il a développé l'heureuse influence, dans un ouvrage *couronné par l'Institut :*

« L'esprit *du Christ*, dit-il, n'était plus reconnaissable dans la constitution de l'Eglise chrétienne d'Occident, au XVe siècle. La subordination de l'Eglise envers l'état, dans les choses humaines et terrestres ; la distinction de tous deux en ce qui concerne la terre et ce qui concerne le ciel ; cette distinction primitive avait été violemment effacée ; l'esprit étranger de quelques institutions bizarres s'était glissé dans le fantôme incohérent du christianisme moderne ; tout était confondu et altéré ; il fallait une réformation, un rappel à l'esprit primitif, une simplification dans les formes extérieures. Cette réformation, dont le besoin était généralement senti par toutes les ames droites et désintéressées, s'opéra, au XVIe siècle, dans une partie de l'Occident, et on la désigne par le nom de *Luther*, qui en a été, en 1517, le courageux et principal promoteur.

» La publication et la vente des *indulgences* fit éclater l'impatience et l'indignation qui couvait de toutes parts, et la célèbre église de Saint-Pierre, élevée au prince des apôtres, fut

la masse qui écrasa la domination de ses successeurs [1]. »

Luther était donc venu pour sauver le christianisme de l'indifférence dans laquelle il était tombé. Il prêcha contre l'intempérance, le luxe et les ri-

[1] *Essai sur l'esprit et l'influence de la réforme*, etc. Deuxième édition, p. 32, 33 et 453.

Paul Sarpi, *Bossuet* et d'autres ennemis de Luther, ont prétendu qu'il avait agi par un *motif de jalousie et d'avarice*; et *Hume* lui-même a répété cette calomnie. (*History of England*, *Henry VIII*.) Mais, outre qu'il est ridicule d'admettre une telle supposition sans preuves, et de croire que ce motif aurait pu porter Luther à braver la rage du pontife romain, les persécutions d'un clergé irrité, la sévérité d'un prince aussi despote que Charles-Quint, et enfin la mort même dont il était menacé, voici des faits qui rendent cette calomnie absurde. La jalousie de Luther serait venue, dit-on, de ce que la vente des indulgences avait été retirée aux *Augustins*, dont Luther faisait partie, et confiée aux *Dominicains*. Or, le docteur Maclaire, Lenfant, et d'autres historiens, ont prouvé, 1° que depuis l'an 1229, cette commission était principalement donnée aux Dominicains; 2° que, du temps de Luther, cette commission était si odieuse et si méprisée, que le général des Franciscains la refusa. Comment Luther, qui avait l'esprit bien supérieur à son siècle, aurait-il ambitionné une charge dont les Franciscains mêmes rougissaient? 3° qu'enfin du vivant de Luther, aucun de ses adversaires et des auteurs contemporains, qui ne lui épargnèrent pas les invectives, n'osa soutenir cette calomnie, qui ne fut inventée qu'après sa mort, par *Coehlœus*, homme diffamé par sa mauvaise foi. (Ch. de Villers, citant Maclaire, *ubi supra*, p. 456, 462.)

D'autres adversaires des réformateurs ont osé soutenir qu'ils s'étaient séparés de l'Eglise de Rome par un esprit de *libertinage*, et afin de pouvoir *se marier*. Le célèbre Bayle a réfuté cette assertion dans sa solide et spirituelle réponse (lettre 9e) au père *Maimbourg*. « En bonne conscience, dit-il, peut-on se persuader que cette passion pour les femmes soit capable d'engager un ecclésiastique ou un moine à se faire protestant? N'en peuvent-ils point passer leur envie sans cela?

chesses du clergé, et trouva cette même résistance que le Christ avait éprouvée, quatorze siècles avant lui, de la part des Juifs et des maîtres Païens.

Le clergé fit entendre aux rois et aux seigneurs surtout[1] que leur cause étant identique à la sienne,

Si cela est vrai, aujourd'hui que ne doit-on pas penser du siècle de la réformation, où, de l'aveu de nos adversaires, le clergé menait une vie la plus sale et la plus impure qui se puisse concevoir ? En ce temps-là, ceux qui auraient quitté l'état religieux ou la prêtrise, pour se divertir avec une femme, auraient été de grands sots, etc. Les grandes lumières et les bonnes mœurs des réformateurs, ajoute Bayle, doivent les mettre à l'abri de cette insulte. C'étaient des gens qui connaissaient les erreurs grossières qui avaient inondé l'Eglise, et qui, voulant donner gloire à Dieu, embrassaient la communion qui séparait le bon grain de la paille. »

(Bayle, *Œuvres diverses*, 4 vol. in-folio, t. 2, p. 38.)

Ce dernier *motif* est celui qu'on peut assigner, avec le plus de vraisemblance et même de certitude, à ceux qui, même avant Luther, avaient tenté de réformer l'Eglise romaine, s'en étaient séparés ou avaient refusé d'admettre les abus qu'elle faisait prévaloir peu à peu. Car quel motif d'ambition, d'intérêt, de vaine gloire pourrait-on supposer, par exemple, aux *Albigeois*, aux *Vaudois*, et à tant d'autres sectaires qui furent toujours persécutés, dépouillés de leurs biens, et même mis à mort pour cela seul qu'ils attaquaient l'Eglise qui avait toutes les richesses et tout le pouvoir en main? Otez-leur le motif de conscience et d'amour de la vérité : regardez-les comme des ambitieux ou comme des hypocrites, et leur conduite, et leur constance deviennent inexplicables.

[1] Car, leur disait-il, vos biens ne sont pas de meilleure origine que les nôtres et peuvent être revendiqués par l'état. Sous le nom de *fiefs*, vos ancêtres tenaient ces terres *à vie*, de la couronne, en récompense des services rendus à l'état, et s'appelaient même bénéfices sous les Mérovingiens, et *fiefs* vers la fin des Carlovingiens.

Ce ne fut que dans les dernières années du règne de Charles-le-Chauve que les seigneurs, profitant du désordre de l'état et de la

il devenait indispensable de former une alliance offensive et défensive contre les réformateurs; mais comme les abus avaient été si grands que l'on désespérait de convaincre le peuple par la parole, on eut recours à la ruse, et l'on s'en rapporta de la réforme au tribunal de Charles-Quint. Luther fut condamné, et les désordres du clergé recommencèrent avec une nouvelle fureur.

Les travailleurs, frappés de découragement et de misère, continuèrent à murmurer; mais le clergé et les grands insinuèrent, avec adresse, aux esprits faibles, que la détresse publique devait être attribuée aux inquiétudes sourdes qu'entretenait dans la population la doctrine impie des réformateurs[1]. Ils parvinrent, sous Henri II, François II et Charles IX, à les faire persécuter et égorger. Sous Henri IV, ces malheureux respirèrent un mo-

faiblesse du monarque, rendirent héréditaires dans leurs familles des titres que, jusqu'alors, ils avaient seulement possédés à vie. Les ducs ou gouverneurs des provinces, les comtes ou gouverneurs des villes, les officiers d'un ordre inférieur, usurpèrent également les terres et la justice, et devinrent ainsi seigneurs *propriétaires* des lieux dont ils n'avaient que l'administration civile ou le gouvernement militaire, ou sur lesquels ils réunissaient tout-à-la-fois l'un et l'autre pouvoirs. De cette époque date la *suzeraineté* et la noblesse en France; car à la propriété fut attachée naturellement une espèce de sujets qu'on appela vassaux. Les droits des seigneurs furent portés à un tel point, que leurs vassaux étaient forcés de les suivre à la guerre contre le roi même.

[1] La cour de Charles IX croyait qu'il y aurait impossibilité de rétablir la tranquillité en France, tant que son sol nourrirait un réformé.

ment ; mais sous Louis XIII, ils furent de nouveau tourmentés, pour, sous Louis XIV, être traqués comme des bêtes fauves et chassés du royaume. On cherchait une occasion favorable de s'emparer de leurs biens, et leurs biens furent distribués généreusement aux créatures du grand roi [1].

Les protestants hors des frontières, il n'était plus possible d'abuser le peuple ; la misère allait toujours croissant, et les véritables coupables, les véritables ennemis étaient en présence. Le gouvernement, en exilant les réformés, avait perdu ses meilleurs travailleurs, ceux dont les occupations ordinaires avaient pour but de produire des choses utiles. Les charges qu'ils supportaient retombèrent sur leurs ennemis ; et dès-lors il resta démontré, pour tout esprit un peu exercé, que l'on avait

[1] Jésus-Christ enseignait-il à convaincre par la force, lorsqu'il disait à ses apôtres : « Allez et instruisez les hommes, en disant : *Voici que le royaume de Dieu approche;* et lorsque vous entrerez dans une ville ou dans un hameau, demandez qui sont ceux qui veulent vous écouter, et restez-y autant qu'il faudra pour leur apprendre ce que vous devez leur enseigner ; mais si on refuse de vous écouter, sortez, et soyez en tout prudents comme les serpents et simples comme les colombes ? »

N'est-il pas affreux de penser que le catholicisme ait réduit des peuples nombreux à l'état d'esclaves pour faciliter ensuite leur conversion ! Et c'est ce qui encouragea les destructeurs de l'Amérique dans leurs crimes. « Car, dit Montesquieu, ces brigands, qui voulaient absolument être brigands et chrétiens, étaient très-dévots. »

Louis XIII ne voulait pas absolument rendre les nègres esclaves, et il n'y consentit qu'après qu'on lui eut mis dans l'esprit que c'était la voie la plus sûre pour les convertir.

fait de grandes fautes que toute une génération serait chargée de supporter.

Cependant chacun garda ses positions jusqu'en 1789, époque à laquelle les revenus n'étant plus en harmonie avec les besoins réels, il fallut en appeler au tiers-état ; mais comme les grands possesseurs, et surtout le clergé, refusèrent de participer à ce surcroît de charges, la résistance descendit dans le peuple, et richesses et institutions disparurent dans le gouffre d'une révolution.

De cette époque commença une nouvelle ère pour la France ; tout citoyen fut appelé, *selon ses capacités*, aux grands et utiles travaux de la société, et le tiers-état, avant si dédaigné, vint partager les avantages de l'exploitation.

C'était un grand pas de fait, comme progrès, comme possibilité de reconstituer la société sur des bases solides, puisqu'à une force, à une aristocratie qui ne se fondait que sur des noms dont l'illustration n'était qu'un fardeau de plus pour ceux qui les portaient, il avait été possible de faire succéder la capacité qui, seule en tout temps, a été entourée de la véritable considération ; car tous ces petits marquis ne sont-ils pas les descendants d'anciennes capacités, d'anciennes influences qui, si elles existaient aujourd'hui, jouiraient, en sortant de nos écoles, de cette estime qui manque à leurs descendants ?

D'un autre côté, la religion épurée, prêchée par des vieillards respectables et respectés, repre-

nait son empire sur la société; le vaisseau de l'état paraissait glisser légèrement sur une mer devenue sans écueils, lorsque de nouveaux mouvements politiques vinrent changer le seul ordre de choses véritablement organique. La restauration, en voulant reconstituer le pouvoir temporel du clergé, l'a lancé de nouveau au milieu des partis; elle en a fait l'arche de salut d'une opinion, d'une coterie, au lieu de le laisser les dominer toutes.

Mais n'allons pas, pour un moment d'erreur, confondre l'homme et le mensonge avec les vérités que renferme le christianisme.

La loi de Moïse, la parole de Dieu, comme ces astres que le nocher consulte, seront toujours opposées avec succès à la décadence des mœurs et des vertus sociales. Le christianisme est l'espoir du pauvre, de l'homme vertueux, comme il est l'effroi du riche; son langage console et instruit, et si l'homme n'en était pas pénétré, comme le tigre qui déchire son fils de ses griffes puissantes pour lui arracher sa proie, il égorgerait son ami, pour trouver à assouvir sa faim.

« Vous êtes heureux, vous qui êtes pauvres, parce que le royaume de Dieu est à vous.

» Vous êtes heureux, vous qui avez faim maintenant, parce que vous serez rassasiés. Vous êtes heureux, vous qui pleurez maintenant, parce que vous serez dans la joie. . . . .
. . . .
. . . .

. . . .

. . . .

» Mais malheur à vous, riches, parce que vous avez déjà votre consolation [1]. »

Quoi ! une morale aussi belle, aussi pure et aussi indispensable au cœur de l'homme pourrait être méconnue ? Saint-Simon arrêterait notre existence à quelques jours ; le présent serait tout, et l'avenir rien! le grand point serait de jouir, n'importe ce qu'il en coûterait aux autres, puisqu'après la vie matérielle, il n'existerait ni récompenses, ni punitions! Nous n'aurons point de juges ; nous ne paraîtrons pas en face de celui que nous aurons trompé ; et l'homme vertueux, jamais compris et toujours persécuté sur la terre, n'aura plus la consolation des compensations d'un autre monde ! Le bonheur, comme le malheur, tout sera éternel! Imprudents, formez dono une société en faisant entrer cette pensée dans votre dogme!

Oh! non, comme nos pères, nous ferons raison de cette religion désespérante ; la poussière des tombeaux se réchauffera un jour contre notre poussière ; le père retrouvera son fils, le fils retrouvera sa mère : la terre ne pressera pas toujours les os renfermés dans le cercueil, et le prisonnier soulevera un matin l'herbe qui aura crû pendant son sommeil.

Fuyons les mauvais prêtres et leurs supersti-

[1] Evangile selon saint Luc, ch. 6, 20 et 49.

tions; mais écoutons avec ferveur les Motte [1], les Paumier [2], etc.; car nous sentirons qu'ils enseignent et pratiquent la véritable morale, celle qui satisfait aux exigences de notre cœur et de notre ame, en empêchant le doute d'y pénétrer et de nous désespérer.

[1] Curé de la cathédrale de Rouen.

[2] Pasteur de l'église réformée de la même ville.

CHAPITRE V.

De l'Unité.

Le système d'unité que proclame Saint-Simon ne peut être classé au nombre des pensées nouvelles. Le peuple turbulent de Moïse voulut un jour organiser le globe en une seule famille; si l'adversité excitait ses murmures, le découragement dans ses entreprises et de monstrueux écarts dans sa foi, rien n'égalait son audace, son esprit de prosélytisme, à la suite du moindre succès. Mais son chef, toujours calme dans la fortune, comme au jour du revers, par la force de son génie, la pureté de ses mœurs et cette connaissance profonde du cœur humain qui en fait apprécier les besoins, le dominait, et voici ce qu'il raconta pour le détourner d'une utopie qui devait susciter de nouveaux et puissants ennemis à ce peuple déjà haï, pourchassé par ses voi-

sins, et qui n'avait, dans cet instant, pour patrie que des cavernes et de brûlants déserts :

« Alors la terre avait un même langage et une même parole.

» Mais il arriva, comme ils partaient d'Orient, qu'ils trouvèrent une campagne au pays de Scinhar, où ils habitèrent.

» Et ils se dirent l'un à l'autre : « Allons, faisons des briques, et les cuisons au feu ; » et ils eurent des briques au lieu de pierres, et le bitume leur sert au lieu de mortier.

» Et ils se dirent : « Venez ; bâtissons-nous une ville et une tour, de laquelle le sommet soit jusqu'aux cieux, et acquérons-nous de la réputation, de peur que nous ne soyons dispersés sur la terre. »

» Alors l'Eternel descendit pour voir la ville et la tour que bâtissaient les fils des hommes.

» Et l'Eternel dit : « Voici, *ils ne sont qu'un peuple*, et tous ont un même langage, et ils commencent à travailler ; et rien ne les empêchera d'exécuter ce qu'ils ont projeté.

» Venez donc, descendons et confondons là leur langage, afin qu'ils ne s'entendent point les uns les autres. »

» Ainsi l'Eternel les dispersa de là par toute la terre, et ils cessèrent de bâtir la ville [1]. »

L'homme, comme on voit, a toujours voulu

[1] *Genèse*, ch. XI.

organiser la terre, comme sa faible lumière, son étroite intelligence l'avaient fait du ciel; mais à peine était-il parvenu à son point de perfectibilité [1], que, comme la tour bâtie dans la plaine de Scinhar, tout s'écroula, et il fallut reconstruire sur des ruines.

Les Alexandre, les César, les Charlemagne et les Napoléon, n'ont-ils pas voulu, par l'antagonisme militaire, établir le grand principe d'unité ?

Le catholicisme, par le pape, par l'unité de l'autel et de la langue, n'a-t-il pas voulu aussi accomplir le grand œuvre?

Du droit divin, n'en est-on pas arrivé aux chartes octroyées; des chartes octroyées aux chartes consenties, et de ces dernières à la souveraineté du peuple et à l'alliance universelle, comme s'il pouvait y avoir *unité* et *durée* dans un immense édifice construit de pierres mouvantes? Les saint-simoniens pensent que le temps est à la fin venu où l'abolition des armées et une paix éternelle sera proclamée sur la surface du globe. Celui qui voudra jeter un coup-d'œil sur notre malheureuse terre, conservera plus

[1] Si l'esprit, l'intelligence et toutes les facultés humaines marchent toujours vers la perfectibilité, nous devons présenter dans tous les genres des maîtres à l'antiquité. Nos conquérants ont dû surpasser Alexandre; nos poètes, nos historiens et nos orateurs, ceux qui ont illustré la Grèce et l'Italie. M. Cuvier doit avoir plus de génie qu'Aristote; David doit surpasser Michel-Ange; nos architectes, Le Bramente; et nos orfévres, Benvenuto Cellini! Ajoutez à cela que les grands hommes de l'antiquité inventaient, et qu'ils nous servent toujours de modèles.

que du doute sur cet avenir consolant; et c'est tout-à-fait méconnaître la loi de la décadence des sociétés et l'utilité pour les peuples du Midi de se trouver visités et retrempés à de longues distances par les peuples du Nord, que de croire que cette pauvre espèce humaine ne devra pas toujours sa force et sa civilisation à la guerre, et non à la paix et à l'industrie [1].

« Les anciennes sociétés industrielles, toutes locales, vivaient sans patriotisme, n'étant animées que de l'esprit de famille. Il fallut une oppression étrangère pour les triturer cruellement, puis pour les élever, par une émancipation graduelle, à la vie publique, qui les rapprochait de leurs vainqueurs, et finissait par les assimiler à eux. Il en fut de même de nos artisans et de nos bourgeois du moyen-âge. Le meurtre est chose effroyable; l'avilissement des ames est chose plus effroyable encore. Je ne sais ce que je dois préférer, de Rome saignant sous la hache du licteur, ou de Capoue croupissant dans la corruption; d'Athènes, tourmentée par les factions, ou de Sybaris, perdue

[1] MM. les saint-simoniens le reconnaissent eux-mêmes aujourd'hui, puisque, dans leur journal, le *Globe*, ils disaient, le 8 juin dernier, au sujet de la Pologne: « Il faut la sauver à tout prix; que toute étroite rivalité nationale se taise, que tous les calculs mesquins soient oubliés; interposez-vous avec confiance, négociez largement, ouvrez à la Russie les portes de l'Orient, ouvrez-les lui bien larges, afin que le torrent qui va engloutir la Pologne s'écoule rapidement d'un autre côté; qu'au lieu de devenir l'horreur des nations civilisées, la Russie aille à Constantinople exciter la civilisation qui sommeille. »

dans les voluptés. Rome et Athènes ont survécu à leurs déchirements, tandis que Sybaris et Capoue sont mortes à jamais [1]. »

Saint-Simon veut que le globe ne forme qu'une famille; que les capacités se classent d'elles-mêmes et hiérarchiquement, ce qui en place une au haut de l'échelle sociale.

Je demande alors si les hommes vont recommencer une nouvelle Babel, une seule ville renfermant tous les peuples; s'il y aura unité de langage, de besoins et de lois?

Je sais qu'un seul soleil éclaire toutes les nations; mais il distribue constamment et régulièrement, en vingt-quatre heures, ce que notre capacité ne pourra jamais exécuter une fois en la vie; visité tous les jours par les plus petits points de la terre, il lui délivre, aussi bien qu'aux choses qui s'animent sur sa surface, le degré de chaleur qui leur convient. Les hommes, les plantes, les animaux, les arbres, les métaux, se reproduisent et croissent sous des zônes différentes, et ce soleil, qui réchauffe seulement nos membres lorsqu'il glace les mers des pôles, fait bouillonner le sang du lion du désert, noircir la peau de l'Africain, et brûler les sables de Sarah et de la Libye.

La petite famille restera seule et debout avec l'esprit de l'Evangile. Pour le système de la grande unité, il continuera à fasciner l'imagination de nos rêveurs.

[1] Le *Correspondant.*

CHAPITRE VI.

De l'Association universelle.

Dans l'antiquité, nous voyons l'antagonisme militaire exploiter les peuples au profit de quelques hommes, et nous le voyons se reproduire avec la même fureur dans le moyen-âge, et même jusqu'à nos jours, sans que l'on puisse indiquer l'instant du repos.

L'antagonisme religieux, sous le principe d'unité, est venu, avec la même activité, exploiter l'homme par l'homme. Sous l'empire de ce grand principe, les idées spéculatives ont remplacé les idées généreuses; les beaux-arts, encouragés et animés par de récents souvenirs, jetèrent un grand éclat et s'éteignirent faute *d'enthousiasme*. L'amour de la patrie et des dieux ne produisit plus ni héros, ni poètes, ni martyrs.

Les révolutions de 1790 et de 1830 n'eurent pour but qûe de briser le principe de la grande unité, et l'on conviendra avec nous que ce ne sont pas les souvenirs des Alexandre et des César qui ont exalté l'imagination de nos pères, mais bien ceux des petites républiques de Sparte et d'Athènes.

Saint-Simon nous dit : « Hommes, formez une armée pacifique, sous un seul chef; classez-vous *hiérarchiquement ;* reconnaissez vos guides ; suivez-moi, rangez-vous, soyez courageux, *car vous avez de grands et nobles travaux à accomplir ;* suivez-moi, j'apporte la vie. »

Saint-Simon pense qu'il ne faut pas moins que l'arrivée d'un nouveau Messie pour racheter l'homme. Et cependant il paraît qu'il n'y a plus moyen de se faire martyr, puisque Saint-Simon, malgré son hérésie, est mort tranquillement dans son lit. Nous ne sommes plus au temps où Crébillon père, cherchant à dissuader son fils de travailler à reconstruire une nouvelle religion, s'écriait, dans toute l'amour de son ame, en lui montrant un crucifix placé sur sa cheminée : « Ne vois-tu pas ce qu'il en a coûté au Christ pour instruire les hommes ! »

Faut-il faire honneur à Saint-Simon de l'idée première d'une association universelle. Voici ce que nous allons examiner, et nous tâcherons de

démontrer en même temps, par l'histoire, les fâcheux effets d'un pareil système.

Le grand-prêtre Mazdak, dans le VIe siècle de l'ère chrétienne, fixa l'attention de toute la Perse, par la hardiesse de sa pensée. Infidèle aux doctrines de Zoroastre, qui abondaient en préjugés contre les arts et les métiers, par suite de la crainte de voir profaner le feu, le plus sacré des éléments, il eut le courage de s'élever au-dessus de cette superstition qui maintenait les arts et les découvertes utiles dans un état tellement stationnaire, que le peuple devenait de plus en plus tributaire des autres nations. Le manichéisme, très-favorable aux arts et aux métiers, du moins dans la Perse, sa patrie, l'avait sans doute éclairé. Mais il ne se borna pas à de sages réformes; il voulut briser les liens qui unissaient l'ancienne société. Abolition de l'empire, abolition du sacerdoce, abolition des richesses, des grandeurs, voilà ce qu'il proclamait et prêchait partout, avec la plus rare éloquence. Les hommes devaient être égaux. Chacun devait vivre de son travail, être rétribué selon ses œuvres, et l'or, l'argent, les terres, enfin, le capital social, devaient être en commun.

Les disciples de Mazdak se rendirent maîtres d'une grande partie de la Perse, et malgré l'échec subi par leur prophète, ils causèrent long-temps des troubles dans l'état. Il arriva à cette secte ce qui arrivera toujours à toutes celles qui voudront

l'imiter, c'est qu'ayant tué le patriotisme, l'esprit de la petite famille et l'attachement au sol, en ne voyant nulle part des nations, mais des hommes, des frères, des époux, elle fut la cause que la Perse fut envahie avec la plus grande facilité par les Arabes.

Le catholicisme a eu aussi son système d'association universelle. L'essai en fut fait au Paraguay [1]; aussi nulle part plus qu'au Paraguay, l'exploita-

[1] Les jésuites avaient un grand nombre de missions entre la rivière du *Paraguay*, au-dessous de l'Assomption, et le Parana; ils en avaient encore plusieurs le long de l'Uraguay.

Ces missions étaient des bourgades de deux à trois mille Indiens, autrefois errants, que les pères avaient rassemblés sur les montagnes et dans les forêts; ils les avaient civilisés, leur avaient appris des métiers et à vivre du travail de leurs mains.

Les premiers sauvages qui se rassemblèrent à la voix des jésuites, furent les *Guavanis*, peuples répandus sur les bords du *Paranapané*, du *Pirapé* et de l'*Uraguay*. Ils composèrent une grosse bourgade, sous la direction des pères *Maceta* et *Cataldino* [1].

Les terres de la mission étaient fertiles, traversées par beaucoup de rivières qui forment nombre d'îles; les bois de haute futaie et les arbres fruitiers y abondent; les légumes y sont excellents; le blé, le lin, l'indigo, le chanvre, le coton, le sucre, le piment, l'ipécacuanha, le jalap, le machecacuana, les racines pautrabunda, la fameuse herbe du Paraguay, et plusieurs autres simples, admirables pour les remèdes, y viennent. Les savanes ou pâturages y sont remplis de chevaux, mules, vaches, taureaux et troupeaux de moutons. Ces Indiens sont doux, très-soumis, adroits, laborieux, et font toutes sortes de métiers.

Un autre auteur [2] nous apprend que le premier établissement des jésuites dans ce pays a commencé par cinquante familles d'Indiens

1. Châteaubriant.

2. Fresier.

tion de l'homme par l'homme ne fut absolue : *le strict nécessaire* chez les travailleurs, et l'abondance et la profusion chez les supérieurs. Les infirmes, les veuves, les enfants en bas-âge,

errants, que les jésuites rassemblèrent sur le rivage de la rivière de *Japsur*, dans le fond des terres; cet établissement prospéra tellement, que les peuplades formées par les missionnaires étaient, en 1717, au nombre de trente-une, répandues dans une étendue de pays d'environ six cents lieues : seize sur le bord du Parana, et quinze le long de l'Uraguay, qui se déchargent tous deux dans le fleuve du *Paraguay*. On comptait alors dans ces peuplades 121,161 Indiens.

L'auteur du mémoire disait, dans le temps où il écrivait : « Ces peuples étaient divisés en quarante-deux paroisses, distantes depuis une jusqu'à dix lieues l'une de l'autre, et s'étendant le long de la rivière du Paraguay. Il y avait dans chaque paroisse un jésuite auquel tout obéissait et qui gouvernait souverainement. Un seul homme commandait de cette façon à quelques mille ames, et cette manière de gouverner était égale dans toutes les peuplades. A la soumission de ces peuples se joignait un désintéressement sans exemple, que les jésuites leur avaient inspiré. Il y avait dans chaque paroisse de grands magasins où *les sujets* étaient obligés de porter vivres et marchandises, sans rien garder *pardevant eux*.

» La principale fonction des caciques ou officiers de police, était de connaître le nombre des familles, de leur communiquer les ordres du PÈRE, d'examiner le travail de chacun suivant *son talent*, et de promettre des récompenses à ceux qui travailleraient *le plus* ET LE MIEUX ; il y avait d'autres inspecteurs pour le travail de la campagne, auxquels les Indiens étaient obligés de déclarer tout ce qu'ils recueillaient, et *tout devait entrer dans les magasins*, sous des peines rigoureuses. Il y avait aussi des distributeurs pour fournir à chaque famille, selon le nombre des personnes, deux fois par semaine, de quoi subsister. Les jésuites veillaient à tout avec un ordre infini, pour ne laisser prendre aucun mauvais pied à *leurs sujets*, et ils en furent bien récompensés *par les profits* qu'ils tirèrent du travail de tant de gens.

» Pour éviter toute intimité qui aurait pu corrompre les mœurs des

n'étaient pas même soutenus avec les richesses déposées dans les coffres ou magasins des jésuites; il fallait, outre la tâche imposée par les bons pères, que les malheureux trouvassent encore

nouveaux chrétiens, aucun étranger ne pouvait demeurer plus de trois jours parmi eux.

» Dès qu'un enfant avait atteint l'âge de sept ans, *les religieux étudiaient son caractère.* S'il paraissait propre aux emplois mécaniques, on le fixait dans un des ateliers de la mission, et dans celui-là même où son inclination le portait. Il devenait orfévre, doreur, horloger, serrurier, charpentier, menuisier, tisserand, fondeur. Ces ateliers avaient eu pour premiers instituteurs les jésuites eux-mêmes; ces pères avaient appris *exprès* tous les arts utiles pour les enseigner à leurs Indiens, sans être obligés de recourir à des étrangers.

» Les jeunes gens qui préféraient l'agriculture étaient enrôlés dans la tribu des laboureurs, et ceux qui retenaient quelque humeur vagabonde de leur première vie, erraient avec les troupeaux.

» Les femmes travaillaient séparées des hommes, dans l'intérieur de leurs ménages. Au commencement de chaque semaine, on leur distribuait une certaine quantité de laine et de coton, qu'elles devaient rendre le samedi au soir, toute prête à être mise en œuvre; elles s'employaient aussi à des soins champêtres, qui occupaient leurs loisirs sans surpasser leurs forces.

» Les Indiens ne buvaient ni vin, ni liqueur enivrante; on inspirait à tous les habitants, dès la plus tendre enfance, *la crainte* de Dieu, *le respect* POUR LE PÈRE JÉSUITE, la vie simple, et *le dégoût des biens temporels.*

» Le gouvernement militaire, dit le même auteur, n'est pas moins bien réglé que le civil; chaque paroisse donne un certain nombre de soldats disciplinés par régiment, et qui ont leurs officiers. Les armes des Indiens consistent en fusils, baïonnettes et frondes : on prétend que toutes les missions réunies peuvent mettre dix à douze mille hommes sur pied.

» Les jésuites empêchent les Indiens de communiquer avec les étrangers, et évitent soigneusement qu'ils ne s'instruisent dans la langue espagnole.

le temps de cultiver en commun des fonds de terre destinés à ces œuvres de charité.

Il fallait peu d'éloquence pour tromper ces malheureux Indiens ; mais ce qui était facile au Paraguay, où personne ne pouvait disputer de la capacité des RR. PP. jésuites, devient impossible

» Les quarante-deux jésuites qui gouvernent les paroisses sont indépendants l'un de l'autre, et NE RÉPONDENT QU'AU PRINCIPAL DU COUVENT DE CORDUA, dans la province de Tucuman. Ce père provincial visite une fois l'an ses missions. Il fait rendre compte, pendant son séjour, aux jésuites de chaque paroisse, de la fourniture des magasins et de la consommation qui en a été faite depuis sa dernière visite. Toutes les marchandises de vente sont transportées des missions à Santa-Fé, qui est le magasin de l'entrepôt, et de Santa-Fé à Buénos-Ayres, par terre, où il y a aussi un procureur-général. C'est de ces deux endroits que l'on distribue ces marchandises dans les provinces de Tucuman, du *Paraguay* et de Buénos-Ayres, et dans les royaumes du Chili et du Pérou.

» Le corrégidor et son lieutenant sont nommés par le gouverneur, mais ils doivent être choisis dans la bourgade même, et tous les autres officiers sont élus par les Indiens, c'est-à-dire, je pense, *par les jésuites*, puisque les jésuites sont leurs maîtres.

» Il y a des portions de terrain qui se cultivent à frais communs, pour les besoins qui surviennent pour les veuves, les orphelins, les malades et tous ceux qui doivent être entretenus aux dépens du public. La pêche, la chasse, les fruits qui viennent sans culture, le miel et la cire qu'on recueille dans les bois, sont de droit commun. Si quelque calamité afflige une bourgade et fait manquer la récolte ou la rend insuffisante, toutes les autres y pourvoient. »

L'auteur dit, au sujet du gouvernement militaire de ces Indiens, que leurs armes sont déposées dans des magasins, et qu'on ne les leur confie que quand il faut marcher ou faire l'exercice. Enfin, l'auteur fait observer, au sujet du gouvernement domestique, que les chefs mêmes des Indiens subissent avec humilité et promptitude les pénitences que leur imposent les missionnaires.

en Europe, où tout le monde sait quelque chose, et croit être spirituel, instruit, courageux et surtout capable.

On voit que ce système d'unité, ce système d'association générale que proclame Saint-Simon, appartient à MM. les jésuites, et, avant eux, à Minos, à Lycurgue, à Platon et à Mazdak.

« Ceux qui voudront faire des institutions pareilles, dit Montesquieu, établiront la communauté des biens de la république de Platon, ce respect qu'il demandait pour les Dieux, cette séparation d'avec les étrangers pour la conservation des mœurs, et la cité faisant le commerce et non pas les citoyens; ils donneront nos arts sans notre luxe, et nos besoins sans nos désirs.

» Il faut, comme on l'a dit, bannir l'argent dans ces institutions; mais dans les grandes sociétés, le nombre, la variété, l'embarras, l'importance de affaires, la facilité des achats, la lenteur des échanges, demandent une mesure commune. *Pour porter partout sa puissance ou la défendre partout*, IL FAUT AVOIR CE A QUOI LES HOMMES ONT ATTACHÉ PARTOUT LA PUISSANCE. »

Saint-Simon veut que dans cette grande association, les terres ou les instruments de toute espèce, l'argent même, deviennent la propriété du gouvernement.

« Ce système comprendrait d'abord une banque
» centrale représentant le gouvernement dans
» l'ordre *matériel ;* cette banque serait déposi-

» taire de toutes les richesses, du fond entier de » production, de tous les instruments de travail, » en un mot, de ce qui compose aujourd'hui la » masse entière des propriétés *individuelles*.

» De cette banque centrale dépendraient des » banques de second ordre, qui n'en seraient que » le prolongement, et au moyen desquelles elles » se tiendraient en rapport avec les principales » localités, pour en connaître les besoins et la » puissance productive ; celles-ci commande- » raient encore, dans la circonscription terri- » toriale qu'elles embrasseraient, à des banques » de plus en plus spéciales, embrassant un champ » moins étendu, des rameaux plus faibles de » l'arbre de l'industrie [1]. »

Saint-Simon a eu le grand tort de généraliser cette pensée pour en formuler un système ; c'est vouloir organiser les sources de la richesse en prenant pour modèle l'économie du corps humain, sans s'apercevoir que nous devons à

[1] Là commence la véritable mission de Saint-Simon. Nous ne blâmons que les conséquences qu'il tire de son système de banques, parce que l'instrument de production ne peut atteindre son apogée de perfectibilité que dans les mains de la petite famille ; mais il n'en reste pas moins l'idée première, qui est l'étincelle du génie, la formation de banques de l'industrie, et de ce moment une partie de la grande question industrielle nous paraît résolue. Il ne nous laisse que la tâche facile de l'application, et, sous ce rapport, nous devons une éternelle reconnaissance à ce grand économiste qui, par cette inspiration, a fait faire un pas de géant à notre époque ; il a *entrevu* le seul moyen d'assurer la vie aux peuples.

cet ensemble, à ce rapport admirable que les choses ont entre elles, la mort ; un vaisseau se brise, une artère s'ouvre, et, frappés comme d'un coup de foudre, nous perdons la vie au milieu des joies de ce monde.

On travaillera pour l'état, dit Saint-Simon : alors nulle raison pour dérober le fruit d'une opération, puisque le gouvernement, en distribuant l'argent sans intérêts, frappera de non-valeur celui que l'on tenterait de conserver.

Comment, sur une erreur, peut-on fonder le succès d'un système ! Frapper de non-valeur une chose qui a une valeur ; faire qu'un objet créé ne représente ni rareté de matière, ni temps de travail ; faire que la pièce de monnaie n'ait pas de valeur à Paris, lorsqu'elle en aura une à Londres, à Bruxelles, à Vienne, etc. ! en vérité, tout cela ne peut se comprendre, et une semblable tentative ne produirait que les perturbations les plus épouvantables dans la société qui s'organiserait la première d'après le saint-simonisme.

Toute chose doit avoir un signe représentatif commun, et comme la pièce de monnaie est la plus grande valeur susceptible d'être représentée par le volume le plus petit, elle servira toujours d'étalon chez toute société qui aura l'industrie pour base de prospérité. Dans la société saint-simonienne, comme cela arrive dans la nôtre, les rétributions se feront en argent, et la pièce de vingt sous, par exemple, s'échangera contre

un ou plusieurs objets nécessaires à la vie. Dès-lors, l'aisance, la fortune d'une famille, dépendront du nombre de pièces d'argent qu'elle aura à sa disposition [1]. Cependant les maladies, l'âge viendront diminuer les forces physiques de l'homme, et lorsqu'il aura besoin de plus, il recevra moins, car chacun devra être rétribué selon ses œuvres. On répondra : « Alors la société tout entière pourvoira à ses besoins. » Mais il faudra donc, à chaque instant, se présenter devant des juges qui décideront de notre position physique; nous avouons que ce tribunal sera singulièrement occupé, et que le pauvre malade aura le temps de mourir de faim avant de pouvoir obtenir sa dispense.

Dans la société saint-simonienne, l'intérêt du pécule ne pourra jamais venir augmenter les ressources du travailleur, ni même venir alléger l'obligation du travail. Une nouvelle prévoyance sera donc utile; elle indiquera que, pour assurer l'avenir, il est indispensable de placer son fonds de réserve, ses économies à l'étranger, jusqu'à ce qu'un autre système soit venu assurer de nouveau une pleine sécurité aux possesseurs. Que résultera-t-il alors de ces placements? Que le capital social ne se formant que des économies, et ces économies étant une fois soustraites à la circula-

[1] Le même raisonnement s'applique aux paiements que l'on tenterait de faire en nature : la richesse se forme toujours de l'économie, et l'on échangerait les produits contre l'argent que l'on placerait ensuite.

tion, le gouvernement ne tardera pas à être sans ressources.

Saint-Simon répondra : « J'entends que les autres gouvernements s'organisent comme nous et en même temps; car c'est ainsi que le genre humain marche vers la perfectibilité. »

En attendant que l'univers ait pris part à la grande association, l'argent et la réserve de nos productions auront enrichi l'étranger; l'élite de la population aura émigré, et la nation, sans armes, sans énergie, voyant partout des amis, et non des nations, sera la proie du premier conquérant.

Nous croyons avoir prouvé, dans un chapitre précédent, que le système de la grande unité était impossible à réaliser. Il resterait donc que toutes les puissances du globe essayassent à se constituer, en même temps, en autant de familles saint-simoniennes. Mais alors, au lieu de voir la concurrence industrielle s'établir entre quelques familles, elle existerait de gouvernement à gouvernement; il y aurait jalousie et *concurrence* pour les grands approvisionnements, des droits contestables et contestés, et le juge entre tous ces différends *serait encore la force*.

Une fois les liens de la petite famille rompus, une fois que l'homme ne pourra pas dire *le mien* sur la terre, on ne le fera ni se battre ni *travailler*. Gagner, prendre ou se faire donner le nécessaire pour passer sa journée, sans songer

au lendemain, sera le savoir-vivre de cette nouvelle société.

Avoir tout le monde pour ami c'est n'avoir pas d'amis ; composer sa famille de tous les humains c'est être seul au milieu d'individus qui vous pressent; posséder toute la terre équivaut à n'être attaché à rien ; être en société avec le globe est l'anéantissement de tous les efforts de l'intelligence humaine.

CHAPITRE VII.

A chacun selon sa Capacité, à chaque Capacité selon ses œuvres.

Sous l'empire du régime constitutionnel, avec la loi municipale que nous possédons, si l'éducation eût marché aussi vîte que l'octroi des droits, certes, il ne serait sorti de l'urne électorale que des capacités, c'est-à-dire des hommes en état de bien comprendre l'époque actuelle, d'en bien observer les besoins, et d'alléger le fardeau qui pèse sur une classe qui ne peut plus le supporter. On devait espérer, surtout, que les fripons, les égoïstes et les hommes marqués de réprobation pour des actes honteux, seraient soigneusement écartés des affaires publiques. Mais malheureusement les citoyens, esclaves des rapports d'intérêts, ou circonvenus par des démarches obséquieuses, portent indifféremment leurs suffrages sur des candidats qu'ils seraient honteux d'admettre au

nombre de leurs amis, et que, quelque temps après l'élection, ils refusent de reconnaître pour les hommes de leur choix.

Les justes reproches adressés aux électeurs, les uns ayant rapport à leur imprévoyance, les autres à leur apathie, ont déconsidéré ce qui existe, et fait désirer une nouvelle combinaison qui fît enfin sortir, et sans erreurs, *les plus capables* de la foule. Saint-Simon veut, par l'amour, électriser les peuples, et faire taire ces petites passions qui ont toujours fait manquer le but que l'on voulait atteindre dans l'organisation actuelle. Cette noble pensée nous paraît être l'idéal qui faisait dire à un auteur allemand « que le Diable nous pipait tou-» jours avec des poupées auxquelles il avait soin » d'attacher des ailes d'ange. »

A chacun selon sa capacité, dit Saint-Simon ; mais quel sera l'aréopage qui jugera ? A quel âge l'homme passera-t-il devant ce singulier tribunal ? Si c'est en sortant du collége, sera-t-il temps de le diriger vers un état que son genre d'éducation repousse ? Si c'est avant qu'il commence ses études, qui osera affirmer ce qu'il sera à quatorze ans, ce qu'il sera à vingt ? Ne sait-on pas que les êtres faiblement constitués sont toujours précoces, parce que la nature ne peut développer en même temps la force du corps et le génie ?

Sous l'empire d'un semblable système, Démosthène eût été, sans doute, condamné à être toute

sa vie armurier, Brutus à labourer la terre, Sylla et Mirabeau à rester des dandys; Catinat, clerc de procureur; Goguet [1] à être copiste; Fergusson, berger; Férhad [2], cuisinier; et si la belle et spirituelle Sévigné eût été appelée à prononcer entre Racine et Pradon, n'aurait-on pas vu refuser la *capacité* de poète à l'immortel auteur de *Phèdre* et d'*Athalie?* Richelieu, grande capacité et juge de toutes les autres, n'eût-il pas empêché notre grand Corneille de faire des vers qui avaient le malheur de lui déplaire, parce qu'ils étaient supérieurs aux siens?

Le génie, l'esprit même, et toutes nos facultés intellectuelles ont des sources aussi ignorées et aussi insaisissables à l'instinct de l'homme que ces milliers de canaux souterrains par lesquels

[1] Conseiller au parlement; il naquit à Paris, en 1716; son père était avocat. Le succès des premières études sont souvent équivoques; Goguet en fut un exemple. Il fit ses humanités et sa philosophie sans éclat; il ne brilla pas davantage dans la magistrature; mais, dès qu'il eut pris le goût de la littérature, pour laquelle il était propre, son génie, naturellement froid et tardif, s'échauffa, et fut bientôt en état de produire d'excellentes choses. Il mit au jour, en 1758, de société avec son ami Frugère, le savant ouvrage de l'*Origine des lois, des arts et des sciences, et de leurs progrès chez les anciens peuples.* Il mourut à quarante-sept ans, ayant commencé un grand ouvrage sur l'*Origine et les progrès des lois, des arts et des sciences en France, depuis le commencement de la monarchie jusqu'à nos jours.*

[2] Pacha et grand-visir de l'empire ottoman. Il dut son élévation à une circonstance singulière : il était cuisinier d'une orta des janissaires, sous Amurat III; un jour qu'il était allé au marché, de grand matin, il ne trouva aucune denrée; elles étaient déjà toutes enle

se vident et s'alimentent plusieurs de nos vastes mers.

Comment connaître un homme qui ne se connaît pas lui-même, qui ignorera long-temps sa vocation, et la circonstance souvent singulière qui développera ses connaissances et son génie?

Saint-Simon dit : « La capacité, voilà le droit nouveau; il remplacera celui de la conquête et de la naissance. » Mais qui signalera cette capacité? — Elle se devinera elle-même, et tout le monde y croira. — Mais si personne ne veut s'y soumettre, si plusieurs inspirés se présentent à-la-fois, qui jugera, et quel moyen aura-t-on de soumettre les concurrents? On ne doit pas oublier que la force ne pourra plus intervenir.

Une fois ce type reconnu, comment seront

vées; il s'emporta en invectives et en malédictions contre le kiaïa du grand-visir, l'accusant de mettre un impôt si considérable sur les comestibles, que l'on n'apportait plus au marché la moitié des denrées qu'il fallait. Un inconnu s'approche de lui et lui demande ce qui le fâche de la sorte; Ferhad lui raconte sa mésaventure, recommence ses plaintes contre les ministres, et dit que si jamais il était en place, les choses iraient autrement. Quelques heures après, Ferhad est mandé au sérail; il pensa mourir de frayeur lorsqu'il reconnut le sultan pour l'inconnu auquel il avait parlé si librement. Le sultan le rassura, et le fit mettre sur-le-champ à la place du kiaïa. Peu après, Ferhad devint grand-visir et administra l'empire. Il commanda l'armée ottomane contre les Persans, et obtint des succès mêlés de revers. Il fut un des meilleurs ministres d'Amurat III. Néanmoins il fut destitué deux fois, et reprit deux fois le rang de grand-visir. Enfin, après quinze années de visiriat, il fut encore destitué, et rentra dans la foule des sujets, environné de l'estime publique, et soutenu par le témoignage de sa conscience.

classés tous les membres de cette grande association ? Hiérarchiquement, dit-on. Mais est-ce d'après l'inspiration de chacun ? Alors, comme les premiers chefs d'emploi seront les plus rétribués et les plus considérés, tout le monde se croira digne d'être chef. On n'entendra parler que d'hommes inspirés, doués même d'une seconde vue, et force sera bien de tripler le nombre des premiers emplois, pour satisfaire à tant d'exigences.

A l'époque saint-simonienne, nous verrons élever les enfants aux frais de la société, et l'éducation commune [1]. Tout en blâmant un système qui ne se modifie pas selon les intelligences et le degré de forces physiques auquel l'enfance est parvenue, nous convenons qu'il faudra s'y soumettre, puisque, dans l'association nouvelle, la petite famille sera dépouillée, et que l'état aura seul la richesse, c'est-à-dire les instruments et les capitaux. Autrement il en résulterait une grande difficulté qui détruirait tout le nouveau système : l'enfant de la petite capacité, qui sera alors celui du pauvre, ne recevrait ni les mêmes soins, ni la même éducation que l'enfant de la grande capacité, qui sera celui du riche, et il est évident que,

[1] Un mauvais père vaut cependant mieux que le meilleur tuteur, et je frémis involontairement quand je vois des parents, dans leur froide imprudence, envoyer leurs enfants à une pension où ils sont tous traités et formés sur le même patron, sans le moindre égard à leur *individualité*. (Kreisler, *Contes d'Hoffmann.*)

dans toute bonne organisation, il faudrait assurer une distribution égale de soins et d'éducation.

La différence ne sera marquée un jour, pour cette génération, que par le classement *hiérarchique* des capacités. Ainsi, l'enfant sera détaché du sein de sa mère pour passer dans des bras indifférents. Pour la société, l'homme et la femme, le père, la mère, ne seront plus que des mécaniques de production de chair humaine.

Les enfants seront tous élevés en commun et classés selon leur capacité. Mais quel homme serait assez insensé, assez vain, pour déclarer qu'il saura découvrir dans l'adolescent le germe de toutes les facultés humaines? Plus d'une capacité, en présence d'Angélique, de la *Fausse Agnès*[1], ne serait-elle pas aussi étonnée que le bon président?

Mais une fois la grande capacité placée à la tête de l'association universelle, quelle force interviendra pour la forcer à tenir ses engagements? qui pourra la faire descendre à un rang inférieur lorsque ses facultés intellectuelles commenceront à s'affaiblir? On sait l'erreur des hommes à cet égard, et la leçon que Gilblas reçut de l'archevêque de Grenade, pour un certain avis donné avec toute l'humilité chrétienne.

Dans l'organisation saint-simonienne, ce ne sera plus un roi qui peut faillir, ce ne sera plus ce

[1] Comédie de Destouches.

principe d'unité dont le pouvoir se modifie par d'autres pouvoirs qui sont modifiés à leur tour par ceux dont ils activent ou arrêtent l'action [1]; ce sera la capacité *unique*, la grande lumière, qui devra tout éclairer et vivifier. Il en sera de même de tous les chefs d'emploi vis-à-vis des individus, classés après eux, selon l'ordre hiérarchique des capacités, et on ne jugera des différents degrés de décrépitude que par les fâcheuses entreprises dans lesquelles se trouvera engagée la fortune publique. C'est encore sur des ruines qu'il faudra fonder un nouveau système.

Et dans quel état cette nouvelle organisation nous trouvera-t-elle alors? Avec une religion sans espérance, et un paradis terrestre dans lequel la créature souffrira la faim, le froid, le chaud, la peste, et cent autres maladies qui font souvent maudire l'existence. La créature ne sera plus docile; elle n'aura plus de lien, puisqu'elle sera, à l'égard de ses enfants, ce que les animaux sont vis-à-vis de leurs petits.

Lorsque les trois quarts de la population seront placés hiérarchiquement dans *la classe des derniers travailleurs*, c'est-à-dire parmi ceux qui auront le plus de mal et qui seront les moins rétribués, on verra ces nouveaux Ilotes, sans

[1] L'Angleterre est arrivée à l'apogée de sa puissance sous le règne de Georges III; et cependant ce roi était fou. Le gouvernement que nous venons de formuler, et qui est le leur, n'est donc pas à repousser sans examen.

espoir d'un meilleur avenir, laisser les terres incultes comme celles de l'Italie, du temps des esclaves. On les nourrira comme on nourrit aujourd'hui les mendiants; car leur nombre sera immense, et la sécurité, comme l'intérêt des grandes capacités, exigeront qu'ils soient secourus.

La dernière capacité, dans notre ordre social, croit devoir l'infériorité de la place qu'elle occupe à des circonstances qui peuvent changer pour elle, et cette persuasion la soutient jusqu'au tombeau. Mais Saint-Simon, plus imprudent que nos anciens législateurs, plus inexorable que la divinité, livre le plus grand nombre des hommes au désespoir, sans se douter que l'espérance est le bon génie qui veille sans cesse auprès du pauvre ou de la petite capacité, pour l'empêcher de frapper le riche.

Mais, au reste, voici de l'histoire, et nous finirons ce chapitre par celle des sauvages de l'île de Pâques [1].

Tout y était en commun : les enfants appartenaient à la république, et étaient nourris par elle; il n'existait aucun lien entre les individus. La pudeur, les vertus qu'elle inspire, paraissaient inconnues à ces malheureux insulaires. Aussi, voyait-on les hommes encourager les femmes, et même de très-jeunes filles, à se prostituer pour

[1] Visitée por Cook, Forster et Lapeyrouse.

obtenir des matelots quelques clous ou quelques morceaux de fer.

Là aussi, comme le veut Saint-Simon, existait la hiérarchie des capacités, et l'on doit à l'imprévoyance de l'un des chefs l'entière destruction des forêts qui couronnaient autrefois les montagnes. Le sol, aujourd'hui, est calciné par les ardeurs du soleil; les habitants sont réduits à n'avoir ni ravins, ni ruisseaux, ni sources; ils ignoraient que dans les petites îles, au milieu d'un océan immense, la fraîcheur de la terre, couverte d'arbres, peut seule arrêter, condenser les nuages, et ainsi entretenir sur les montagnes une pluie presque continuelle, qui se répand en sources ou en ruisseaux. Les îles privées de cet avantage sont réduites à une sécheresse horrible, qui, peu à peu, en détruit les plantes, les arbustes, et les rend presqu'inhabitables.

Dans l'île de Pâques, Dieu a redoublé d'efforts pour sauver ce malheureux peuple de son imprévoyance; de grosses pierres, comme posées sur la surface de la terre, sont un bienfait de la nature, en ce qu'elles conservent au sol une salutaire humidité qui supplée, en partie, à l'ombre protectrice des arbres.

L'habitant du Mont-Saint-Elie[1] paraissait soumis à un semblable gouvernement. Les premiers insulaires étaient voleurs, et les seconds, joueurs et querelleurs.

[1] Elevé de 1980 toises; sur la côte nord-ouest de l'Amérique.

CHAPITRE VIII.

Du Droit de Propriété.

Le droit de propriété date du jour où l'homme aperçut un fruit, qu'il fit rouler un daim sur la poussière, et que la pierre lancée par sa fronde arrêta un oiseau dans les airs.

En jouant il s'avisa de broyer divers grains entre des cailloux, et de goûter l'espèce de mastic qui en résulta. Le blé et l'orge [1] obtinrent bientôt la

[1] L'origine de ces plantes et leur culture se perd dans la nuit des temps. Peut-être la première tige a-t-elle été d'abord foulée aux pieds, et n'était-elle point plus remarquable qu'un simple *gramen* : la culture l'aura amenée au point de perfection où on la voit ; car on observera tous les jours que l'auteur de la nature a donné à l'homme une sorte d'empire et un pouvoir presque créateur sur les fruits, sur les fleurs et sur plusieurs autres productions de la nature. (*Histoire Universelle*, de Valmont-Bomare.)

Le *far* fut chez les Romains, comme l'orge chez les Grecs, le *blé*

préférence, et il en ensemença les champs. Le grain, par la culture, donna des épis lourds et nombreux; la famille vécut dans l'aisance, et cette nouvelle richesse augmenta les moyens d'échanges entre le pasteur et le chasseur [1].

Mais ce n'était pas assez de posséder la semence; l'instrument de reproduction était nécessaire, et l'état nomade commença. Il fallait non-seulement cacher son champ aux peuplades voisines, mais encore trouver une terre neuve, capable de reproduire sans culture.

L'homme, dans le premier âge, ne confia jamais deux fois la semence à la même terre; le globe était encore vide, et il pouvait chaque année cultiver de nouvelles friches, que la main humaine

le plus commun et le plus ancien; c'est pourquoi on le préférait aux autres *graines* dans les sacrifices et dans les mariages.

Le religieux Numa imagina, selon Pline, de faire rôtir le *far*, non-seulement parce que cela le rendait plus sain, mais parce qu'il devenait plus propre à être brisé sous le pilon, avant l'invention des meules. Il consacra cette utile invention par la religion, en faisant brûler du far dans les sacrifices. Le far était le principal aliment des anciens Romains, qui le mangeaient en bouillie *, car ils furent longtemps sans connaître l'usage du pain, ce qui les fit appeler par les autres nations mangeurs de bouillie; ils avaient encore ce sobriquet du temps de Pline.

[1] Esaü était chasseur, et Jacob pasteur.

* Sous Abraham, 2107 ans avant J.-C., l'art de faire le pain était déjà connu en Egypte. En 1583 avant J.-C., Cécrops a dû nécessairement en porter l'usage en Attique, et cependant le *Dictionnaire Historique* dit qu'à Athènes l'art de faire le pain remonte à l'an 1423 avant J.-C., et John Trusler dit que l'art de semer le blé à Athènes est de l'an 1409 avant J.-C. Il y a certainement erreur de la part de l'auteur, car on ne pouvait faire le pain avant de posséder la semence.

n'avait peut-être jamais tourmentées. Mais les populations, en se resserrant, s'arrêtèrent dans leur vie errante; il fallut songer à se fixer dans de certaines limites que le sort imposa au faible, et se servir dorénavant des mêmes instruments de reproduction.

C'est de cette époque que durent nécessairement dater les connaissances agricoles et *le droit* de posséder l'instrument appelé terre.

La loi naturelle de la reproduction humaine ayant forcé les peuples à se parquer, le petit magasin que chaque famille avait amassé dans l'état nomade fut promptement épuisé en expériences sur une terre qui ne pouvait produire annuellement qu'à de certaines conditions ignorées encore des hommes. Le succès devait dépendre des sacrifices que le travailleur ferait pour mettre en état l'instrument qui lui était destiné.

Je le demande maintenant, quel devait être l'espoir de l'homme qui, voyant son voisin reculer devant tant de difficultés, redoublait d'efforts pour être supérieur aux obstacles? Etait-ce dans l'espoir de jouir seul de sa conquête? Oh non! car il savait que son corps, usé et vieilli par le travail, n'aurait de repos que dans le tombeau; mais de jeunes enfants jouaient devant lui dans le sillon, et lui tendaient les bras; il les voyait se reposer sous l'arbre qu'il avait planté, et le bonheur qu'il créait redoublait son courage.

« Si le champ n'appartenait à personne, et si le

» fermier ne payait aucun loyer, cette utilité
» serait livrée gratuitement au consommateur;
» mais cette supposition ne peut représenter un
» cas réel ; car un cultivateur se battrait avec un
» autre pour cultiver le meilleur champ, celui qui
» donne le moins de peine à faire produire, et le
» champ resterait en friche. Le blé serait encore
» plus cher; il serait infiniment plus cher, puis-
» qu'on n'en aurait point du tout [1]. »

Quoi ! vous m'arracherez un instrument encore imprégné de mes sueurs ou de celles de mes ancêtres, pour le livrer, sans rançon, à un homme dont les aïeux ont usé leurs provisions dans la paresse ou la débauche? Ah! vous avez raison; il faut, pour arriver à cet état social, commencer par glacer nos sens, briser la famille, faire oublier le passé et nous rendre indifférents sur l'avenir. Mais ne jouez pas ainsi avec les sensations de l'homme. Souvenez-vous que le tigre n'a pas de famille, et que c'est la famille qui manque aux malheureuses créatures qui gémissent dans les prisons.

S'il existe un droit sur la terre, c'est bien celui que l'on acquiert en mettant en état les instruments de production.

Dieu les a créés pour tous; mais il a dit : « A chacun selon ses œuvres, » et aussi, tous aujourd'hui, nous pouvons posséder *selon nos œuvres.*

[1] J.-B. Say.

L'homme isolé travaille pour se reposer; l'homme social travaille pour que quelqu'un se repose[1].

« Qu'est-ce que la propriété? C'est le droit que » chacun des individus dont une société est com- » posée a sur les biens acquis légitimement.

» Une des principales vues des hommes, en for- » mant des sociétés civiles, a été de s'assurer la » possession tranquille des avantages qu'ils avaient » acquis; ils ont voulu que personne ne pût les » troubler dans la jouissance de leurs biens; c'est » pour cela que chacun a consenti à en sacrifier » une portion que l'on appelle *impôts*, à la con- » servation et au maintien de la société entière; » on a voulu, par-là, fournir aux chefs *qu'on* » *avait choisis* les moyens de maintenir chaque » particulier dans la jouissance de la portion » qu'il s'était réservée.

» Le roi de SIAM prétend être *propriétaire* de » tous les biens de ses sujets; le fruit d'un droit » *aussi barbare* est que le premier rebelle heu- » reux se rend propriétaire des biens du roi de » Siam.

» L'ordre de succession est fondé sur le bien de » l'état, qui demande que cet ordre soit fixé pour » éviter l'arbitraire[2]. »

Le bon propriétaire est UTILE, en ce que, cou-

[1] Sismondi.

[2] Montesquieu.

vrant un grand fonds de terre d'une petite famille, il dépense à améliorer l'instrument de production ce que le dissipateur et sa nombreuse famille lui feraient perdre, soit en vendant l'engrais, soit en vendant ou dévorant la semence; car on nuit ainsi au capital social qui diminue, et on attaque la société dans son existence.

C'est au travail de l'homme que la terre a dû ses facultés productives; c'est le travail de l'homme qui doit les maintenir. Le propriétaire qui, pendant vingt ou trente ans, s'est trouvé dans un état de gêne constante, n'a pu consacrer aucun capital, aucune économie, à l'amélioration de ses terres, aux défrichements, aux grands travaux par lesquels on conserve la valeur.

Mais si le gouvernement, avec le budget, ne soutenait pas ces familles inertes, l'instrument qu'elles possèdent, négligé, les aurait promptement dévorées.

Une erreur, commune à tous les gouvernements, est de perpétuer, par des sinécures ou des pensions, l'incapacité des possesseurs, et de laisser ainsi paralyser dans leurs mains des instruments de production, dont les fruits sont nécessaires et même indispensables aux besoins de la population.

Lorsque l'instrument passe en des mains habiles, il se vivifie, parce que le nouveau travailleur épuise son petit pécule et ses forces physiques pour le mettre en valeur. Pourquoi sacrifie-t-il le présent

à l'avenir ? C'est encore dans l'esprit de la petite famille.

« Si les ventes étaient fréquentes, comme il » en est des terres, de même que des autres pro- » priétés qui, par leur nature, changent conti- » nuellement de mains, les terres finiraient par » se trouver divisées en très-petites portions [1], » couvertes d'une population nombreuse, dont » une partie ne se trouverait pas dans une condi- » tion beaucoup meilleure que celle de l'ouvrier. » Un tel état de choses est-il désirable par lui- » même, ou bien est-il précédé ou suivi d'un » état de choses désirable [2] ? »

Je répondrai à cette importante question qu'il vaut mieux que la propriété ne soit pas divisée, lorsqu'elle peut rester dans les mains d'un homme qui dépense son revenu *à produire des choses utiles ;* mais qu'il est préférable qu'elle le soit à l'infini, plutôt que de voir la production paralysée par l'incurie du possesseur; car il est présumable qu'une population a été créée à côté de cet instrument, et qu'elle en attend les fruits. Il suit de là que le prix des objets que cet instrument devait produire augmente , puisque les individus que ce champ représentait sont obligés de s'approvisionner d'un autre côté où , en augmen-

[1] La cause de la grande population et de la misère de l'Irlande ne tient pas à la petite propriété, mais bien aux petits fermages.

[2] J. Mill.

tant le nombre des demandeurs, ils diminuent la somme des approvisionnements.

On fait d'ailleurs une erreur grave en pensant, comme Mill, que la population croîtrait d'une manière effrayante sur la petite propriété. Celui qui possède, mais qui possède peu, est au contraire *grand arithméticien*. On remarque, d'un autre côté, que les pauvres seuls sont chargés d'une nombreuse famille. Le malheureux n'a pas un nom orgueilleux à transmettre à ses enfants; leur nombre ne divisera ni plus ni moins sa fortune; ses jouissances étant peu nombreuses, il use à satiété de celles qui sont à sa disposition, et il compte souvent sur un des membres de sa fourmillière pour le soutien de sa vieillesse.

« A Sparte régnait une égalité absolue; les biens-fonds étaient une propriété commune. Les Spartiates avaient communiqué à la guerre elle-même une certaine philosophie, et ils l'exerçaient comme un art. Ils avaient une idée exaltée tant de la beauté morale que de la beauté physique, image de l'autre. C'étaient des savants, des artistes, des mathématiciens, tacticiens, philosophes, suivant les besoins de ces temps-là. Leur existence n'était jamais oisive; leur ame et leur corps étaient constamment exercés. Mais comment étaient-ils parvenus à conquérir une aussi noble existence? En la fondant sur une classe d'ilotes. »

Les incapacités, dans l'organisation saint-simonienne, seront donc réduites à un état cent fois

pire que celui des malheureux esclaves lacédémoniens ; une circonstance pouvait rendre ceux-ci à la liberté, et en effet cet instant est arrivé ; mais l'esclave saint-simonien, une fois attaché à la glèbe, n'aura plus d'espérance !

Quelle aristocratie que l'aristocratie saint-simonienne, et quel peuple que le leur ! Aujourd'hui, tout le monde n'est rien et se croit quelque chose ; demain, vous aurez d'arrogantes capacités qui seront tout et qui ne voudront rien faire, et un peuple de crétins, accablé de travail et de mépris.

Aujourd'hui, l'artisan, par son génie et son adresse, se place au niveau de l'homme savant, riche ou titré ; et demain, l'artisan, petite capacité, sera classé au nombre des brutes.

Nous devons au mécanisme actuel de la société ce progrès rapide dans les arts utiles. Toutes les classes, toutes les positions sociales, tous les états ont besoin d'hommes de génie, sans quoi tout serait stationnaire et souvent rétrograde.

Les Suèves, dont parle César, possédaient, au rebours d'autres nations germaines, leurs terres en commun. C'était une colonie de militaires, appelés plus tard gardiens des frontières. Or, toute armée peut vivre sur un fonds commun, peut se passer des liens de famille, de successions et d'héritages. C'est que les armées peuvent se transformer aisément, suivant des inspirations républicaines, en de grands couvents militaires. Une partie des

soldats, alternativement licenciée, pour cultiver les champs, est alors remplacée par une autre partie, occupée des mêmes soins avant elle; mais, pour une telle organisation, il faut l'enthousiame et l'indépendance des guerriers.

Mais le premier essai de tous ces systèmes remonte bien plus haut que les époques que nous avons déjà citées. Vers 1700 avant J.-C., Joseph établit, en Egypte, la servitude de la glèbe; il fit disparaître la classe des propriétaires indépendants, en concentrant toutes les propriétés territoriales dans les mains d'un roi pris dans la caste sacerdotale, et il exposa ainsi l'état aux révolutions les plus dangereuses.

Les Arabes Bédouins inondèrent bientôt un pays mal défendu par des habitants qui n'avaient pas intérêt à soutenir son indépendance; la basse Egypte fut envahie, et les chefs de ces Arabes parvinrent à s'y établir et à se fixer à Memphis.

Nous croyons avoir suffisamment prouvé que le droit de propriété est un avantage réel pour la société. Les peuples qui se sont écartés de ce principe organique n'ont jamais pu dominer sur les autres nations, et ont dû nécessairement succomber sous la supériorité d'un système qui inspire l'amour du sol.

CHAPITRE IX.

Du Droit de Succession.

L'homme travaille pour que quelqu'un se repose; voilà ce que nous avons déjà dit dans le chapitre précédent.

Parlerons-nous des Gaëls de l'Irlande? Les lois des Bretons nous prouvent que ce peuple avait bien réellement fondé son existence sur l'abolition du droit de propriété, puisqu'à la mort de chaque chef de clan, il se faisait un nouveau partage des terres. Un clan vivait ainsi sur un fonds commun, où se renouvelait incessamment la loi agraire. Malheureusement cette existence était fondée *sur la servitude des laboureurs, anciens maîtres du pays*, que les clans avaient subjugués. Si les familles, dont se composait chaque clan, étaient pauvres, la masse était toujours riche, car tous les biens mobiliers rentraient également dans la masse, au décès de chaque membre. Un pareil

ordre de choses a duré autant de temps que le dévoûment d'enthousiasme que les anciens Irlandais portaient à leurs chefs, qui représentaient l'unité des clans.

On remarque toujours que ces sortes d'institutions n'ont pu s'organiser que dans des petits états guerriers, où, la force ayant fait le droit, il était facile au vainqueur de diriger une éducation appropriée à des besoins communs. On voit dans ce système une partie de la société fixée dans une condition absolument abjecte; dans les anciens temps, c'était la condition des peuples vaincus; à l'époque saint-simonienne, ce sera celle des incapacités. On conçoit la force organisant l'esclavage, attachant même le laboureur à la glèbe; mais on ne croira pas à une population qui se classerait d'elle-même au rang des brutes et des animaux de trait, pour partager avec eux les travaux les plus pénibles, et soigner la reproduction.

Nourrir ses enfants est une obligation du droit naturel; leur donner sa succession est une obligation du droit naturel, civil et politique. Les animaux possèdent comme les hommes; le lion jouit paisiblement de la chasse de sa forêt; si un ennemi demande le partage, il le combat. Après lui, ses enfants se saisissent de ses droits, et s'ils s'éloignent, ils n'auront cédé qu'à la force.

C'est cette force brutale qui se trouve aujourd'hui remplacée par le droit civil; c'est en soumettant le fort à la loi du partage, pour assurer

sa part de possession, que nous avons formé notre droit politique. Changer ces conditions du contrat c'est méconnaître les bases sur lesquelles repose notre sociabilité; briser tous ces liens, fruits de tentatives, de malheurs et d'expériences, c'est ramener, quoi que l'on fasse, la spoliation de toutes choses par la force, dont le système saint-simonien veut à tout prix éviter l'emploi.

L'homme ne peut se maintenir en société, en soutenir les charges et préparer sa vie sociale, que dans les liens de la petite famille; et la petite famille ne peut exister que par le principe de l'hérédité; mais s'il est indispensable de maintenir le droit qu'a le fils de regarder comme siennes les richesses d'un père, à l'augmentation desquelles il a souvent contribué, nous pensons qu'il doit être pris des mesures *conservatrices*, par le législateur, pour que le droit de tester ou de contracter ne devienne pas un abus, et qu'il ne tende pas à paralyser la reproduction des instruments, dont le plus ou le moins intéresse si puissamment la vie de l'homme.

« Le majorat porte un coup funeste à la reproduction; cette substitution perpétuelle, que les Anglais connaissent sous le nom *d'entail*, et les Espagnols sous celui de *majorazgo*, est désignée en Italie par celui de *fedecomesso*, parce que le tenancier actuel n'est considéré que comme héritier fidiculaire pour l'avantage des générations qui n'existent pas.

» Comme il ne lui est pas permis de disposer du capital, il ne peut profiter de ses richesses pour aucune entreprise lucrative. On ne fait sur les revenus que des économies, et c'est seulement sur les capitaux que l'on fait des profits. L'héritier fidiculaire d'un fonds de terre ne peut ni placer des fonds dans le commerce, ni fonder ou favoriser une manufacture, ni s'associer à une de ces entreprises d'utilité publique, qui augmentent la valeur des propriétés territoriales qu'il doit laisser à ses descendants. Il est sans moyens pour ouvrir un canal, creuser un port, bâtir un pont, construire une machine pour élever les eaux d'une rivière. Il ne peut pas davantage disposer d'une partie de sa richesse pour bonifier l'autre, entreprendre des défrichements en grand, dessécher des marais, ouvrir un cours nouveau aux rivières, exploiter une tourbière, une marnière, des mines, ou profiter d'aucune des richesses que recèle son propre sol. Tout ce que l'argent peut faire pour l'avantage d'un pays est rendu impossible à ces riches perpétuels; et c'est le premier et le plus fatal effet des biens donnés à perpétuité [1]. »

Que dire des biens vendus à fonds perdu, et surtout des biens laissés en viager, de ces instruments desquels on reçoit toujours et auxquels on ne donne rien? Plus de plantations, plus de répa-

[1] Sismondi.

rations aux bâtiments, plus d'améliorations dans l'arrangement des terres et des bois, et s'il s'agit d'une jouissance présente, on devient l'ennemi du fidiculaire, et c'est sur la propriété qu'on se venge du mal qu'on voudrait lui faire. Qui donc a le droit de se plaindre de cet état de choses? La grande famille; car l'état des instruments l'intéresse, puisque la reproduction lui est nécessaire.

« Une expérience universelle semblait avoir convaincu tous les législateurs des conséquences ruineuses qu'entraînent avec elles les substitutions perpétuelles. Cependant la vanité de famille ou le préjugé, qui fondent sur elles la conservation d'un intérêt aristocratique, leur procurent souvent de nouveaux défenseurs. Elles existent dans toute leur rigueur en Ecosse. En Angleterre, où le statut de *donis conditionalibus* (13 Edw. 1, C. 1) leur avait donné naissance, les juges ont constamment cherché à les détruire par des subtilités, moins, il est vrai, par un noble principe, que pour que les héritages puissent être confisqués en cas de haute trahison; et, en effet, depuis le règne d'Edouard IV, et surtout depuis celui de Henri VIII, une procédure faite, comme dans la loi anglaise, sous le nom de *fines and recoveries*, a donné au tenancier le moyen de les annuler; mais la loi a pris sous sa garantie une première substitution (*remainder*), et celle-ci, étant constamment renouvelée, produit à-peu-près le même effet. Les substitutions perpétuelles ont,

dès long-temps, coopéré à la ruine de l'Espagne, du Portugal et de leurs colonies; elles sont communes en Allemagne; elles ont été permises de nouveau en France par Napoléon, qui sacrifia l'intérêt bien entendu de l'état au désir de fonder des *majorats* pour sa nouvelle noblesse, et elles se sont encore affermies depuis la restauration; enfin, la plupart des gouvernements rétablis en Italie leur ont rendu leur ancienne vigueur, en haine des doctrines philosophiques, avec lesquelles on les avait attaquées [1]. »

Ainsi, ce n'est pas le droit de transmission de la propriété que l'on doit attaquer, mais bien les graves abus qui en résultent.

[1] Sismondi.

CHAPITRE X.

Du Laissez-Faire et du Laissez-Passer.

En 1790, le peuple français se battait pour obtenir la liberté de l'industrie, de conscience, et celle qui résulte de l'égalité devant la loi.

De nos jours, fatigué, blasé des droits obtenus au prix de son sang, il semble, indifférent sur ses conquêtes, attendre avec impatience un autre ordre de choses dans lequel son bonheur ne dépendrait plus du laissez-faire et du laissez-passer.

La mauvaise distribution de l'impôt, une fausse direction donnée aux capitaux et à la population, ont amené ce singulier changement, et si une pareille révolution dans les idées ne fixe pas l'attention du gouvernement, si elle ne l'amène pas à rétablir l'harmonie entre l'objet produit mécaniquement et l'objet obtenu par le moyen des

instruments naturels, les travailleurs auront bientôt franchi les digues posées par l'ancienne civilisation, pour n'écouter que les Masdak du XIXe siècle. La France aura aussi, comme la Perse, des Arabes tout prêts à l'envahir et à saisir ces pauvres biens que nous avons déjà tant de fois arrosés de notre sang.

Voyons donc s'il ne serait pas possible d'aborder cette importante question, et de poser des bases au laissez-faire et au laissez-passer, sur lesquelles l'industrie pourrait se développer et répandre ses bienfaits sur la famille du travailleur.

Trois moyens étaient employés par les anciens pour établir l'harmonie entre la consommation et la production :

Celui des Egyptiens consistait à exiger du peuple des travaux immenses qui n'étaient point destinés à la consommation. Les prêtres pourvoyaient ainsi en même temps au maintien du peuple et à sa dépendance ;

Celui des Sybarites, le luxe des riches pour consommer l'excès de produit des pauvres ;

Celui des Athéniens, engager les citoyens à vivre dans la sobriété, mais à donner leur temps aux travaux de l'esprit.

Ainsi, chez ces nations, excès de production et misère constante pour le peuple qui ne peut vivre que d'un travail constant et d'échanges journaliers. Dans ces divers pays, on eut soin d'arrêter la production des choses utiles ; les Egyptiens

atteignirent ce but, en organisant une classe de consommateurs non livrée à la fainéantise et à toute l'immoralité qu'elle enfante, mais s'occupant de travaux immenses, tels que pyramides, labyrinthes, souterrains, palais, lacs, etc., qui portèrent le pays à ce haut degré de gloire et de prospérité qui, de nos jours encore, excitent la surprise et l'admiration.

Mais ce moyen factice de mettre la production en harmonie avec la consommation, quoique préférable à tous les autres, éprouva des résistances et produisit des résultats fâcheux. Cette population, sans place pour produire utilement dans les années d'abondance [1], en avait encore moins pour vivre dans les années de disette; s'il était utile qu'elle ne produisît rien de consommable dans de certaines années, il n'en était plus de même aux époques où la nature refusait ses dons, et il résultait de cet état de choses que le pays fut souvent exposé à d'épouvantables famines.

Il en est des peuples modernes ce qu'il fut autrefois des Sybarites: les travailleurs sont accablés d'impôts pour satisfaire aux besoins d'une classe improductive qui, au lieu de construire, comme les Egyptiens, des ouvrages destinés à immortaliser la patrie, ne produit que des vices qui doivent la déshonorer.

[1] C'était le blé que les classes improductives étaient appelées à consommer.

Ce qui étonnera sans doute les personnes qui croient à la perfectibilité toujours possible de l'esprit humain et à la nouveauté de certains systèmes, c'est qu'on retrouve, en fouillant dans l'histoire des peuples, l'essai de ces mêmes organisations que nous croyons avoir conçues de nos jours.

Chez les Egyptiens, les consommateurs sont de pauvres travailleurs; chez les Athéniens, des savants; et chez les Sybarites, de luxurieux sinécuristes. La Germanie, pour repousser du sol l'excès de sa population, agit, selon son organisation toute guerrière, par un système diamétralement opposé à celui des autres peuples; chez les Bourguignons, les Francs, les Saxons et les Danois, on pousse les peuples à l'émigration, en entretenant l'esprit guerrier et aventureux dans le cœur des enfants, et l'on parvient ainsi à sauver la patrie des désordres qu'aurait nécessairement occasionnés une population nombreuse et remuante qui n'était plus en harmonie avec les ressources du sol. Depuis, nous avons eu nos croisades, que la restauration a voulu renouveler contre l'esprit du siècle, et enfin, nos saint-simoniens, qui nous reportent à l'institution athénienne avec ses ilotes, qui, chez nous, seront les incapables.

Une population de pauvres chez les Egyptiens, de riches sinécuristes et de mendiants chez les peuples modernes, pour manger, user et ne rien

produire, sont du nombre de ces idées qui ne pouvaient germer et se développer chez nous, comme en Egypte, que par le désir qu'avaient les prêtres d'asservir et de maintenir de nombreuses populations dans leur dépendance. De nos jours, par suite du besoin que les gouvernants croient avoir de maintenir sous le joug de l'intérêt individuel les hautes classes de la société, nous trouvons, dans notre organisation sociale, une seconde classe de mendiants portant habits brodés et roulant dans de brillants équipages. Chez les anciens, l'esclave était le peuple, et, chez les peuples modernes, l'esclave est ce que nous sommes convenus d'appeler l'homme de société [1].

Chez tous les peuples, on remarque un instant où le travail donne, au-delà de l'impôt, de l'entretien des instruments, de l'intérêt du capital et des autres frais de reproduction, un petit pécule qui sert à augmenter le *capital ;* ce petit pécule représente les économies. A cette première époque régne une grande aisance dans les familles, et, sous son empire, croissent de nouvelles populations; mais ces populations, en venant augmenter le nombre des travailleurs, avilissent nécessairement le prix de l'objet produit mécaniquement, lorsque les productions de la terre augmentent de valeur en proportion de l'accroissement des membres qui composent la famille.

[1] En Espagne et en Italie, le clergé pense et agit comme pensaient et agissaient les prêtres égyptiens.

Il résulte de cet état de choses que le travailleur est obligé d'échanger des produits représentant plusieurs journées de travail contre d'autres produits qui ne lui assurent qu'une journée d'existence. L'homme peut produire à l'infini de certains instruments pour faire des meubles, des étoffes, etc., etc.; mais il ne peut disposer que d'un certain nombre d'instruments naturels pour produire les fruits, les grains, le bois, etc.; sa famille ne peut donc s'étendre qu'autant que l'harmonie existe entre les instruments naturels et la population. Cet état n'est plus celui de l'Angleterre, et, l'on peut même dire, de la France; mais, pour ce dernier pays, la faute en est à la mauvaise direction donnée aux capitaux et à la population vers des emplois dans lesquels ils ne peuvent naturellement produire des objets nécessaires et d'un prompt échange.

Nous avons une partie de notre population dont la nourriture croît dans les plaines de la Sicile, de l'Afrique, de l'Allemagne, de la Russie. Il est donc indispensable, non-seulement que les populations de ces pays se créent de nouveaux besoins, et qu'elles attendent pour se vêtir les habits qui se fabriquent dans nos manufactures, mais encore que d'autres peuples ne viennent pas leur offrir les mêmes produits à plus bas prix; car il faut, pour que notre ouvrier puisse échanger son étoffe contre le blé qu'on lui propose, que l'étranger estime l'objet qui lui est présenté à toute sa va-

leur, sans quoi l'échange serait tellement onéreux pour notre ouvrier qu'il ne pourrait pas soutenir sa famille.

Certains gouvernements, après avoir écrasé la terre d'impôts, pressés d'étendre leurs ressources, ont cherché de nouvelles matières imposables, et n'ont trouvé rien de mieux, dans leur existence d'un moment, que de frapper l'homme par un impôt appelé indirect. Cet impôt, peut-être plus vexatoire que le premier, tend de même à augmenter la valeur des choses consommées; ainsi, lorsque la population, par son accroissement, venait diminuer la valeur des produits mécaniques, et augmenter le prix des objets créés par les instruments naturels, le gouvernement, par l'impôt indirect, venait ajouter à la valeur de ces derniers produits. C'est alors que notre terre, cultivée comme l'Eden, ne produisit plus que des fruits défendus, et qu'il fut de plus indispensable de doubler la tâche de l'homme pour avilir ses produits mécaniques et faciliter les moyens d'échanges avec les pays dont les produits naturels étaient encore restés à bas prix, par suite soit de la faiblesse de la population, soit de la bonne assiette de l'impôt.

De cette époque data la concurrence entre les peuples; depuis, entre les départements, et enfin, entre les citoyens d'une même cité. Saint-Simon attaque ce grand principe de liberté. Dans son système, rien ne pourrait se faire qu'après

qu'on aurait consulté le chef, centre de toutes les capacités humaines. Il prétend aussi que l'on ne peut jamais trop produire mécaniquement ; la belle découverte serait donc le mouvement perpétuel qui, produisant toutes choses, réduirait l'action de l'homme à zéro.

Adam Smith, au contraire, admet la plus libre concurrence ; elle obligerait chaque producteur à vendre au plus bas prix possible, et permettrait dès-lors à chaque consommateur de faire la plus grande économie sur les achats. Par la première opération, on augmenterait les revenus, et, par la seconde, on diminuerait les dépenses de la société.

« Le moment est enfin venu, dit Sismondi, de demander où l'on veut aller. D'après les derniers récensements, l'agriculture occupe, en Angleterre, sept cent soixante-dix mille cent quatre-vingt-dix-neuf familles ; c'est, dans la proportion, non pas seulement avec l'étendue du terrain, mais avec la richesse du produit, infiniment moins que dans aucune autre partie de l'Europe : faudrait-il offrir une récompense à celui qui trouverait le moyen de faire le même ouvrage avec soixante-dix mille familles, à celui qui le ferait avec sept mille, et même sans force humaine ?

» En Angleterre, le commerce et les manufactures occupent neuf cent cinquante-neuf mille six cent trente-deux familles, et ce nombre est

suffisant pour pourvoir de tous les objets manufacturés, non pas seulement l'Angleterre, mais encore la moitié de l'Europe, et la moitié des habitants civilisés de l'Amérique. L'Angleterre est une grande manufacture qui, pour se maintenir, est obligée de vendre à presque tout le monde connu. Faudrait-il offrir une récompense à celui qui trouverait le moyen de faire accomplir le même ouvrage par quatre-vingt-dix mille familles, de le faire accomplir par neuf mille? Si l'Angleterre réussissait à faire accomplir tout l'ouvrage de ses champs et tout celui de ses villes par des machines à vapeur, et à ne compter pas plus d'habitants que la république de Genève, tout en conservant le même produit et le même revenu qu'elle a aujourd'hui, devrait-on la regarder comme plus riche et plus prospérante?—Ricardo répond que oui. « Le produit total de la terre et de l'industrie de tout le pays, dit-il, se partage en trois portions, dont la première est destinée aux salaires, la seconde aux profits, et la troisième au fermage. Ce n'est que sur les deux dernières portions qu'on peut lever des impôts ou faire des épargnes; la première, si elle est modique, étant toujours égale aux frais de production, il serait tout-à-fait indifférent pour une personne qui, sur un capital de 20,000 francs, ferait 2,000 francs par an de profits, que son capital employât cent hommes ou mille, et que ses produits se vendissent 10,000 ou 20,000 francs, pourvu que, dans

tous les cas, les profits ne baissassent pas au-dessous de 2,000 francs. L'intérêt réel d'une nation n'est-il pas le même ? Pourvu que son revenu net et réel et que ses fermages et profits soient les mêmes, qu'importe qu'elle se compose de dix ou de douze millions d'individus ? La richesse est tout ; les hommes absolument rien. »

« Quoi ! s'écrie à ce sujet Sismondi ; quoi ! la richesse elle-même n'est quelque chose que par rapport aux impôts ? En vérité, il ne reste plus qu'à désirer que le roi, demeuré tout seul dans son île, en tournant constamment une manivelle, fasse accomplir, par des automates, tout l'ouvrage de l'Angleterre. »

Nous croyons que nos savants économistes ont discuté sur la richesse sans s'expliquer en quoi elle consistait.

Une chose n'a de valeur qu'autant qu'elle est indispensable à la société, et que cette société en offre quelque prix ; que signifieraient ces grands magasins remplis de blé, de fruits, de viandes, d'étoffes, s'il n'y avait que des automates pour les consommer ?

La production n'est un bien qu'autant qu'elle est suivie d'une consommation correspondante, et il est facile de concevoir que, quand bien même les objets utiles à la vie de l'homme tomberaient de moitié au-dessous de leur valeur actuelle, la population n'en serait pas plus heureuse, si sa force, son intelligence, devenus sans emploi et

sans valeur, ne lui procuraient pas les moyens d'assurer ses échanges.

Tout le mal vient de ce que nous produisons des choses que personne n'est assez riche pour acheter. Cependant, les hommes ont leur place et peuvent encore croître sur le globe [1]; mais, n'étant pas

[1] L'Amérique a 4,100,000 carrés, susceptibles de nourrir 200 personnes par mille, et 5,700,000 qui peuvent en nourrir 490 ; en tout : 3,613,000,000 habitants, nombre cinq fois aussi considérable que la masse entière du genre humain qui couvre aujourd'hui le globe. Rien n'approche de la quantité de terres susceptibles d'être cultivées dans ce pays. Le maïs donne 40 ou 50 grains pour un en France, et 150 pour un au Mexique.

Voici à-peu-près les propriétés nutritives du sol, dont on obtient l'indication en multipliant la moyenne de la chaleur par celle de l'humidité, négligeant les différences de saisons, parce qu'on ne peut prétendre à une exactitude minutieuse :

Latitude.	Pluies annuelles. Pouces.	Chaleur annuelle. Degrés centigrades.	Produit.	Moyenne.
60	16	7	112	4
45	29	14	406	15
0	96	28	2688	100

Ainsi, en supposant qu'il n'y eût aucune préférence pour le choix de la nourriture, le même espace de terrain qui nourrirait quatre personnes à la latitude de 60°, en nourrirait quinze à celle de 45°, et 100 à l'équateur. Mais la nourriture préférée ne sera pas toujours celle que le sol produit le plus abondamment; en outre, on doit tenir compte du peu de capacité qu'a l'homme pour les travaux de l'agriculture dans les pays très-chauds. Ainsi, pour éviter toute exagération, on peut établir le rapport suivant entre la latitude et la capacité du sol pour alimenter la population :

Latitude,	0°	15°	30°	45°	60°
Fertilité,	100	90	65	35	12 1/2

L'Amérique, qui offre en étendue la moitié de l'ancien monde, possède au moins une égale quantité de terrain propre à la culture.

assez disséminés, ils ne jouissent pas, ou du moins ils ne jouissent qu'au prix de sacrifices qu'ils ne peuvent long-temps supporter, des richesses que chaque point de la terre renferme.

Vouloir nourrir des populations à deux mille lieues des instruments de production, est une aberration de l'esprit humain, dont l'effet est la ruine de nos travailleurs.

Un peuple de marchands et d'échangeurs vit, sans rien produire, à côté de nos travailleurs; et c'est toujours en diminuant la valeur du temps employé pour produire, que l'on arrive à charger la production de l'impôt, des diverses commissions des marchands, de l'intérêt des capitaux et des frais d'exportation, quand on veut éviter d'élever le prix de l'objet de manière à en arrêter l'échange. C'est donc une erreur grave que de chercher, par la concurrence intérieure, à faire tomber la valeur de la production pour faciliter nos échanges avec l'étranger; toute industrie est utile, lorsque ses produits représentent, sur le marché, tous les frais qu'ils ont nécesssités; elle est nuisible lorsqu'il en résulte que l'ouvrier n'a obtenu en échange de deux journées de travail, que de quoi se substanter pendant quelques heures.

L'Amérique doit cet avantage au peu de largeur qu'elle offre généralement, et qui permet aux exhalaisons bienfaisantes de l'Océan de pénétrer sur presque toute son étendue.

(*Revue Britannique*, n° 9, mars 1831.

Si l'objet qu'on exporte ou qui est présenté à la consommation intérieure ne représente pas tous les frais qu'a dû occasionner sa production, ce n'est pas par les douanes qu'on pourrait faire triompher l'industrie nationale, qui l'engendre, de la concurrence étrangère. Comme le fleuve qui étend et nivelle ses eaux à travers les digues qu'on lui oppose, les prix se nivellent de même à travers la barrière, et tous les efforts tentés par une administration à vues etroites n'ont servi qu'à éterniser les erreurs et les perturbations industrielles.

C'est au gouvernement à régulariser les valeurs; il peut y parvenir en allégeant les impôts et les entraves de toute espèce qui pèsent sur les matières qui alimentent l'industrie souffrante, et cela, jusqu'à ce qu'on soit arrivé à produire au même prix que les nations rivales. Mais, il faut l'avouer, ce qui rendra la vie du Français et de l'Anglais toujours difficile, c'est que si, chez eux, les instruments mécaniques, dans le nombre desquels nous comprenons les bras, viennent sans cesse faire concurrence aux instruments mécaniques, il n'en est pas de même des instruments naturels, dont la valeur croît à mesure que celle des autres s'avilit; c'est donc la concurrence aux instruments naturels qu'il faut appeler [1], bien que cependant,

[1] Il faudra avoir soin, quand il en sera ainsi, de défendre, par une loi, aux fermiers de contracter autrement que par des baux dont le prix annuel de fermage serait fixé chaque année sur la mercuriale d'un marché désigné; sans quoi, la concurrence des blés étrangers ruine-

fixés à cinq ou six mille lieues des consommateurs, les frais de transport de leurs produits, et toutes les démarches nécessaires pour en faciliter l'échange contre les produits de notre pays, doivent imposer toujours à nos travailleurs une tâche forte et pénible.

Il faut, pour qu'un peuple soit heureux, que l'instrument indispensable, appelé terre, soit à bas prix et à côté de lui. Les échanges avec les autres nations ne doivent procurer que le superflu, c'est-à-dire ce qui ajoute aux douceurs de la vie, sans lui devenir indispensable[1].

Il ne résulte pas de ce que je viens de dire

rait et découragerait notre agriculture, et il se trouverait encore des économistes, de la force de M. Syrieys, qui ne manqueraient pas de dire que la France produit trop.

Le propriétaire, le seul qui possède véritablement, éprouvera un préjudice temporaire dans cette concurrence; mais il aura bientôt gagné en sécurité ce qu'il aura perdu en surperflu; il viendra d'ailleurs une époque où l'on pourra le débarrasser de l'impôt.

Dans la Pologne qui avoisine la Bessarabie, l'usage est que le seigneur accorde à chaque famille ou chaumière de paysan dix hectares de terre labourable, plus un droit sur les pâturages voisins pour élever son bétail. En retour, et comme unique redevance, chaque famille est obligée de donner au seigneur quarante-huit journées de son travail par année. Alors, plus le seigneur fait d'heureux, plus il accroît sa fortune; le bonheur de l'homme dépend partout du bas prix des instruments de travail.

[1] Depuis dix ans, on se demande encore ce que nous a procuré le commerce d'échange avec l'étranger? Grâce à la misère extrême de l'ouvrier, on est parvenu à établir à bas prix et à expédier pour les colonies des valeurs après le retour desquelles on soupire encore, trop heureux si on ne perd pas une partie du capital.

que notre population et notre industrie se soient trop développées ; au contraire, je pense que l'une et l'autre peuvent encore s'étendre : des richesses immenses sont restées improductives dans notre belle France ; exploitées, elles ajouteraient à l'aisance publique et au bien-être de nos travailleurs. Mais il faut, par de bonnes statistiques de chaque département, avoir soin d'indiquer les trésors qui y sont négligés, et alors on ne sera plus embarrassé ni de la population, ni de ses moyens d'échange.

Lorsqu'un gouvernement s'aperçoit qu'une trop grande population s'accumule dans un département et vers une même industrie, il doit, par des travaux, fixer l'attention des capitalistes vers des pays neufs [1] ; la population aura bientôt suivi les prêteurs d'argent.

Par des routes, des canaux, le gouvernement doit toujours porter la population industrielle là où il peut lui assurer des matières et des instruments à bas prix. Un ami nous demandait dernièrement la raison qui faisait qu'un ouvrier d'Amérique gagnait 5 francs par jour, lorsque le nôtre touchait à peine 1 franc 50 centimes à 2 francs?

[1] Les Pyrénées, la Bretagne, la Gascogne, le Limonsin, l'Isère, etc. Dans plusieurs de nos départements, la terre, le bois, le charbon, le fer, l'acier, le sel, le poisson, sont sans valeur, et, dans d'autres, ils manquent entièrement à la vie de l'homme. Conçoit-on un pays qui se dit civilisé et qui laisse mourir sa population de faim, faute de savoir utiliser ses instruments et ses autres ressources ?

Nous croyons avoir satisfait à sa curiosité, en lui faisant observer que les instruments et la matière, en Amérique, excédant de beaucoup les besoins de la population, il en résultait que, réunis, l'intérêt du capital et le prix de la matière n'ajoutaient presque rien à la valeur de l'objet produit; qu'en conséquence, la main-d'œuvre constituait à elle seule presque toute la valeur. Chez nous, au contraire, le loyer de l'instrument, l'impôt, les frais de toute espèce et le prix de la matière, ne permettent pas de faire subir à l'objet produit toute la valeur du temps donné par le travailleur.

Après avoir indiqué la direction à donner aux capitaux et aux échanges, il est temps de parler de ces instruments créés sans discernement, et autour desquels viennent se grouper et mourir les malheureux travailleurs.

Un moyen se présente pour aider le gouvernement dans son action, et il aura pour effet d'arrêter une concurrence imprudente, et d'empêcher la perte de temps et de capitaux, et la création d'instruments inutiles.

Il est bon de faire remarquer que tout chef d'entreprise qui vend une production quelconque au-dessous du prix de revient, porte la misère chez le travailleur. Ce dernier ne touche sa rétribution qu'après le prélèvement fait de l'intérêt des capitaux, du prix de la mise en état des instruments, des impôts et des autres frais généraux

dans lesquels entre le bénéfice du chef; le prix de revient est toujours calculé d'avance, et un salaire plus ou moins fort est accordé à l'ouvrier, selon qu'on a bien ou mal vendu les produits.

Pour éviter l'avilissement des prix, il faudrait que le commerce ne fût pas un jeu cent fois pire que celui de la bourse. Dans le second cas, celui qui joue possède; et, dans le premier, c'est presque toujours un individu qui n'a rien qui joue contre un autre qui a quelque chose; en un mot, c'est souvent un étourdi ou un fripon qui dévalise un sot.

Malheureusement, on n'a jamais cherché à s'expliquer la répugnance des capitalistes pour les industriels, et cependant les craintes des prêteurs sont faciles à justifier. Au point où nous en sommes en toutes choses, lorsqu'un million a été dépensé pour la construction d'un établissement industriel, les premiers produits n'en sont pas encore présentés sur le marché que ce million n'offre plus qu'une valeur de 300,000 fr. Des personnes, peu exercées dans la solution des questions d'économie politique, pensent que peu importe qu'un million ait été ainsi distribué, puisque l'exécution de cette entreprise a fourni du travail et la vie à des ouvriers. Mais que cette pensée renferme d'erreurs, et que, répandue, elle jette de malaise et de perturbation dans notre société, qui ne peut la caresser plus long-tems sans se perdre! En effet, le travailleur doit produire des valeurs;

car, sans cela, il ne pourrait assurer l'échange sur lequel se base son existence. Ainsi, si Pierre, dans sa journée, a mangé et usé pour 3 fr. de valeurs, il a dû produire au moins une valeur égale, sans quoi, le capital social, au lieu d'augmenter, aurait été attaqué, ce qui ne peut arriver sans que d'autres existences soient compromises. Ainsi, dans l'établissement que nous avons cité, des travailleurs, au lieu de donner un million et plus de valeurs contre un million d'objets livrés à leur consommation, n'auraient produit qu'une valeur de 300,000 francs, ce qui amènerait une perte de 700,000 francs et plus sur le capital social, que chaque opération est appelée à augmenter. Qu'on ne croie pas que la perte en reste là pour la société : cet établissement, ces machines construites sans utilité, frappent les autres établissements du même genre de la même dépréciation, et forment concurrence pour leurs produits; toutes les valeurs tombent, et c'est ainsi que l'ouvrier, qui vivait hier d'une industrie, meurt aujourd'hui de faim, parce qu'il a pris fantaisie à un étourdi de créer à côté de lui un instrument inutile.

L'instrument est inutile lorsque l'échange de ses produits devient impossible, soit parce que la masse des productions du même genre excède déjà les besoins de la consommation, soit parce que, chez nous, l'exagération de l'impôt ou du loyer de l'instrument ne nous permet pas de

produire à aussi bas prix que nos voisins. Dans ce dernier cas, comme nous l'avons déjà dit plus haut, le gouvernement n'a d'autre devoir à remplir vis-à-vis de l'industrie souffrante, que de rétablir l'harmonie entre nos produits et ceux de l'étranger, par un allégement d'impôts; il ne peut faire plus, parce qu'il n'a pas le droit de paralyser, par des entraves, le développement des autres productions.

L'industrie, il faut en convenir, est souvent une arène dans laquelle la concurrence s'exerce sans sagesse et sans utilité. Chacun croit à son étoile, et exploite, *un peu dans chaque bourse*, la confiance publique. L'étoile pâlit-elle, on se rit de la crédulité des prêteurs, et l'on s'ingénie à les tromper pour s'assurer un avenir. Il n'est que trop vrai cependant que d'aussi honteuses spéculations, qui ont fini par briser les liens qui existaient autrefois entre le capitaliste et l'industriel, assurent à leurs auteurs un renom *d'habileté*, et les font consulter par des novices qui veulent marcher sur leurs traces.

Cette légèreté à former des entreprises aventureuses, les désastres qu'entraîne journellement la concurrence illimitée entre les industriels, ont provoqué, parmi ceux qui se sont le plus sérieusement occupés d'économie politique, une réaction contre le fameux principe : *Laissez-faire! laissez-passer!* On a compris que, tout en respectant l'esprit de progrès et d'amélioration,

tout en empêchant qu'il ne fût sacrifié à la routine et aux préjugés rétrogrades, il fallait ne pas *laisser tout faire*, ne pas *laisser tout passer*.

Le grand problème de l'économie politique, aujourd'hui, est donc de concilier des choses au premier abord si opposées : la direction et la liberté, d'une part; de l'autre, l'audace qui conçoit, qui se lance en avant, et la prudence qui tempère les écarts d'une imagination trop ardente.

Comment résoudre une telle difficulté? Doit-on provoquer l'action gouvernementale? faire un appel à l'esprit d'association? organiser des banques exerçant un patronage sur l'industrie de toute une localité, ou sur chaque branche d'industrie en particulier, et se ralliant à un système général de crédit? C'est ce que je n'entreprendrai pas d'examiner ici. La question est trop vaste; elle embrasse trop de données pour que je puisse la traiter en quelque sorte accidentellement; elle exigerait des développements auxquels le cadre que je me suis imposé ne me permettrait pas de me livrer; qu'il me suffise donc de l'avoir indiquée. Plus tard, si l'immensité du sujet ne me paraît pas au-dessus de mes forces, peut-être entreprendrai-je une œuvre qui, j'ose le dire, serait un véritable titre de gloire pour celui qui l'accomplirait.

CHAPITRE XI.

Le Luxe.

« Les républiques finissent par le luxe,
» et les monarchies par la pauvreté. »
FLORUS, liv. III.

Florus aurait dû ajouter : « Et la pauvreté par la république ; » car, cet état, pour les nations, est celui de l'économie et de la régénération.

Dans une république, il n'y a point de force permanente. Obligé de veiller sur soi-même, l'homme vit moins dans l'isolement de la petite famille ; il s'attache aux institutions de son pays, parce qu'il les a librement consenties, et qu'il est appelé sans cesse à les faire respecter.

Dans une république, il n'y a ni *haute société*, ni *oisifs*. Comme dans une ruche d'abeilles, tout le monde y vit par son activité. C'est le mérite qui donne les places, et non la fortune ; aussi le

peuple y est pauvre sans être misérable, et le gouvernement riche sans peser sur le travailleur.

Malheureusement, cette richesse fait qu'avec le temps les chefs de l'état se corrompent; un ambitieux suscite des guerres pour obtenir le commandement d'une armée; il pille les coffres de l'état pour l'acheter et se faire proclamer roi. Les charges de l'état, les croix, les honneurs sont distribués à pleines mains, pour créer une cour, des créatures, et c'est alors l'époque du luxe, des oisifs et de l'exploitation complète des travailleurs.

Il faut que quelqu'un fasse plus que sa tâche, pour qu'un autre se repose; on ne vit que par l'échange de choses produites; et comme le dandy et le mendiant ne produisent rien, il demeure constant qu'ils s'adjugent une partie du travail d'autrui, c'est-à-dire qu'ils se procurent, par des moyens peu honorables et toujours nuisibles à la société, le revenu qui doit leur servir à acquérir les objets dont la faim, le chaud ou le froid rendent à chaque instant la possession nécessaire.

Aujourd'hui, le travailleur produit pour lui et pour l'oisif; il laboure péniblement une terre dont il ne ramassera un jour que les épis égarés. Que résulte-t-il donc de ce singulier état de choses? qu'un grand nombre de ces malheureux, lassés de produire des richesses qui leur sont enlevées sans une juste indemnité, finissent eux-mêmes par se livrer à la fainéantise, et, sous le nom de mendiants, rançonnent à leur tour ceux qui les

ont impitoyablement exploités. C'est ainsi que le pays a perdu, petit à petit, ses meilleurs travailleurs et une partie de ses moyens d'échange; c'est ainsi que, pour subvenir aux besoins de tant d'inutilités, la partie occupée de la nation est obligée de se vouer au travail jour et nuit, sans connaître le repos.

On nous répète sans cesse que le luxe est indispensable, qu'il excite le riche à se défaire de son superflu.

N'est-il pas enfin temps de faire raison de tant d'absurdités inventées et propagées seulement pour éterniser le plus épouvantable des abus? Comment ne voit-on pas que c'est le luxe qui rend l'homme si avide de richesses et si âpre à la recherche des emplois publics? N'est-ce pas pour plaire à cette divinité que le propriétaire rançonne son fermier, et l'industriel le travailleur? N'est-ce pas lui qui corrompt l'homme d'état, même l'homme d'église et son autel? Et enfin, n'est-ce pas grâce à lui que nos ministres et nos députés trouvent indispensable de gonfler tous les ans un budget que la nation ne peut plus supporter? Aussi, dans le système que les gouvernements passés et présents ont suivi et suivent avec tant de persévérance, il faut que le travailleur fournisse beaucoup au budget pour permettre à MM. les ministres de rétribuer largement l'homme de cour, et de fermer les yeux sur MM. les fournisseurs et amis de toute espèce qui profitent plus

ou moins des deniers publics. Car, disent-ils, c'est ainsi qu'on leur procure la facilité, par le luxe, de rétribuer généreusement les travailleurs.

Mais je demanderai à ces singuliers économistes ce que ces échanges ajoutent à la richesse publique? Rien, puisque les ayant-droit au budget et à la charité publique ne produisent rien.

Ne vaudrait-il pas mieux qu'il y eût moins de luxe et un peu plus d'aisance au sein de chaque famille; que le travailleur se chargeât de dépenser un peu du superflu, soit pour se procurer une nourriture plus substantielle, soit pour remplacer le haillon qui laisse son corps exposé aux injures de l'air, soit pour couvrir d'un papier les murs enfumés de sa cabane, soit enfin pour inculquer à sa petite famille des leçons de morale et une éducation spéciale appropriée aux travaux vers lesquels il a l'intention de la diriger?

Le luxe, l'oisiveté et les arts frivoles sont pernicieux dans tout pays où l'espèce humaine se multiplie [1].

Par exemple, lorsque tous les bras sont employés aux arts utiles, et que le gouvernement et les capitalistes ont mis en valeur tous les instru-

[1] Un empereur de la famille de Tang disait : « Nos anciens tenaient pour maxime que, s'il y avait un homme qui ne labourât point, une femme qui ne s'occupât point à filer, quelqu'un souffrirait le froid ou la faim dans l'empire. »

Kiayventi disait : « Tant d'hommes étant occupés à faire des habits pour un seul, le moyen qu'il n'y ait des gens qui manquent d'habits? »

ments naturels que présente le pays, il faut bien alors que l'excédant des travailleurs s'occupe aux productions de luxe, car il leur faut un moyen d'échanges, et celui-là devient leur dernière ressource.

On ne doit chercher à tourner le travailleur vers la production de luxe que lorsque les instruments naturels, la terre, les mines [1] viennent à manquer à l'activité de l'homme, ou à lui procurer, par la difficulté de l'extraction, des produits d'une valeur trop élevée.

Mais, disent certains économistes du jour, le luxe est nécessaire pour vider les poches du riche. Pourquoi donc tant verser dans ces poches, et ne pas laisser un peu plus dans celles du malheureux travailleur? On s'épargnerait, du moins, les frais de perception.

[1] Grâce au ciel, tout cela est loin de nous manquer en France, car non-seulement nous avons des mines de fer, d'acier, de charbon, les plus riches à exploiter, mais nous avons encore un cinquième des plus belles terres de la France qui sont restées sans culture, faute d'une bonne direction dans la distribution des capitaux.

CHAPITRE XII.

Des Douanes.

Les droits sur les matières premières sont ceux qui pèsent le plus sur le peuple et contre lesquels il se révolte le moins, parce qu'on ne lui en fait pas la demande directe [1]. Dans l'état actuel de l'impôt, il faut regarder le négociant comme le débiteur général de l'état, et comme le créancier de tous les particuliers; il avance à l'état le droit que le marchand lui remboursera un jour, parce que ce dernier se remboursera à son tour sur le consommateur.

Il résulte de ce que nous venons de dire que

[1] Néron avait ôté le droit du vingt-cinquième des esclaves qui se vendaient; il n'avait pourtant fait qu'ordonner que ce serait le vendeur qui le paierait, au lieu de l'acheteur : ce réglement, qui laissait subsister tout l'impôt, parut l'ôter.

le système des douanes, pour ce qui regarde les matières premières, offre le moyen le plus facile de pressurer le peuple à son insu. Si on l'atteignait d'une autre manière, on le verrait crier à tout accroissement d'impôt de ce genre, puisque ces droits ne peuvent être considérés que comme une atteinte à son existence. On a si bien caché la main noire qui s'appesantit sans cesse sur lui, que, dans ses révoltes, il demande du pain sans pouvoir indiquer les obstacles qui se rencontrent sans cesse entre ses besoins et la possibilité d'y pourvoir. On aime mieux le voir se débattre sur son lit de misère et menacer chaque matin de rompre les liens qui l'unissent à la société, que lui faciliter, une fois pour toutes, l'énumération de ses griefs. La couronne, la sécurité des possesseurs sont cependant à ce prix. Telle devait être la conséquence de la révolution de juillet. La révolution a-t-elle rempli sa mission?

Si les gouvernements qui ont précédé celui de juillet avaient su tenir les instruments en rapport avec la population, ce qu'ils pouvaient faire [1], nous produirions aujourd'hui à très-bas prix, non en diminuant la valeur du travail journalier de l'ouvrier, en réduisant celui-ci à marcher sans souliers, mais en obtenant les matières pre-

[1] Voir les notes placées au bas des chapitres précédents, dans lesquelles nous parlons des mines et des terres qui n'attendent que les capitaux pour augmenter les richesses de la France et assurer l'aisance des travailleurs.

mières à un taux modéré. De cette manière le temps consacré à la fabrication d'un objet constituerait le principal élément de sa valeur.

Il est à remarquer que ce n'est pas celui qui possède le superflu qui supporte la totalité des droits de douane; le pauvre travailleur ne reçoit sa part consommable du revenu que grevée de charges que, de droit naturel, il n'était pas appelé à acquitter.

Les prohibitions ne sont justifiables que dans les pays où l'industrie, accablée d'impôts, se débat entre des prix de vente misérables et des salaires trop modiques. L'imprévoyance des gouvernants, leurs folles dissipations, rendent alors les prohibitions indispensables, parce que, heureusement pour l'humanité, il existe des pays où toutes choses se trouvent dans des conditions plus favorables.

Comment n'a-t-on pas remarqué que plus on imposait les matières premières, plus on ajoutait à la valeur *factice* de l'objet fabriqué?

Dans un pays bien administré, les douanes peuvent être nécessaires lorsqu'elles sont, pour les industries naissantes, ce que sont les bourrelets et les lisières pour les jeunes enfants. Leur action ne doit se prolonger que le temps que réclame le gouvernement, dans sa prévoyance paternelle, pour donner une nouvelle direction aux capitaux vers de nouveaux instruments dont ils sont appelés à hâter le développement. Ce temps doit

être limité, car toute entrave attaque toujours une foule d'industries, dont nous n'avons tout au plus le droit d'arrêter la prospérité que dans le cas d'un intérêt général. Ne voit-on pas tous les jours, malgré nos armées de douaniers, qui mangent en grande partie la recette, la marchandise étrangère franchir la barrière? Si on établissait des droits encore plus considérables sur les matières premières, de manière à ce que la prime d'introduction devînt infiniment minime, comparée à ce droit, la fraude serait encore plus considérable. Le gouvernement n'augmente les droits que pour obtenir des revenus; et c'est ainsi cependant qu'il en tarit la source; il faut que les fabriques intérieures soient en activité pour attirer les matières premières sur nos marchés, et tout droit tend à en compromettre l'activité et à fixer l'industrie chez des voisins plus habiles que nous à résoudre les questions qui se rattachent à la véritable source des revenus publics. Tout droit sur la matière première est une prime d'encouragement accordée aux productions de l'étranger, et un acheminement rapide vers la décadence de notre industrie.

Quoi qu'on fasse, il faut que nous produisions au même prix que nos voisins, et, comme nous ne pouvons forcer le gouvernement à réduire ni le droit, ni l'impôt, nous frappons de non-valeur le temps du producteur. Voilà pourquoi la journée de travail, qui était primitivement de douze

heures, a été portée à seize [1], sans qu'on ait pu assurer à l'ouvrier une meilleure position, de nouvelles charges étant bientôt venues briser le rapport entre le salaire et le prix de consommation.

Un droit sur les matières premières est donc une attaque indirecte au salaire de l'ouvrier; les recettes de la douane ne devraient jamais excéder les dépenses que nécessitent ces armées de surveillants; tout excédant attaque non-seulement notre industrie dans ses développements, mais encore la principale source de nos revenus publics, qui ont pour base la prospérité de l'agriculture et de toutes les autres productions utiles.

[1] La journée de l'ouvrier devrait être ainsi réglée :

Déjeûner	1 h.	» m.,	dont une demi-heure pour les soins du ménage.
Dîner.	1	»	
Souper	»	25	
Petites occupations de la maison.	»	25	
Aller et venir deux fois par jour, quatre courses.	»	50	
Dormir	8	»	
Travail	13	»	
	24	»	

Le pain étant fixé à 15 centimes la livre, les treize heures de travail devraient produire :

Hommes,	2 fr. 25 c.	à	2 fr. 75 c.
Femmes,	1 »	à	1 20
Enfants,	» 60	à	» 75

CHAPITRE XIII.

De l'Impôt.

L'impôt est le mauvais génie qui veille à la porte du pauvre travailleur; au lieu de respecter la part indispensable à la vie du petit propriétaire et du travailleur, il est l'instrument de leur spoliation et la source de leur affreuse misère. Dans notre organisation actuelle, il se prélève pour faire des canaux, des routes et les entretenir; surtout il sert à solder la force publique et les tribunaux chargés d'assurer à chacun la tranquille possession des choses acquises : voilà, du moins, quelle devrait être sa destination.

La plus grande partie des frais de l'établissement social est destinée à défendre les riches contre les pauvres. Si on laissait ces deux forces respectives en présence, les premiers ne tarderaient pas à être dépouillés. Il est donc juste que le riche con-

tribue, sur toutes les parts qui sont à sa disposition, à soutenir un ordre de choses qu'il a un intérêt si puissant à faire respecter.

Néanmoins, le pauvre à son tour trouve une protection dans l'ordre social pour sa petite famille, et, dès l'instant qu'il a une propriété, un revenu quelconque de son travail qui lui procure un superflu, il n'en jouit que sous la garantie du gouvernement. L'impôt qu'il paie est pour lui un gage de liberté; il a un droit sur l'ordre politique qu'il contribue à maintenir, et l'épargne que sa contribution lui impose est le juste prix de la jouissance qu'il doit trouver dans le règne des lois; mais nous allons faire connaître ce que disent Sismondi et J. Mill sur l'impôt. Pour éclairer cette importante question, avant d'exprimer notre opinion, nous citons textuellement :

« La plupart des travaux publics, la plupart des frais de défense, la plupart de ceux de la justice, ont pour objet la propriété territoriale, plutôt que la mobilière; il est donc juste encore que le propriétaire de terres soit, dans la proportion, plus taxé que les autres.

» Les propriétaires fonciers doivent contribuer, en proportion de leur revenu, pour acquitter des dépenses faites directement en leur faveur; mais *les capitalistes* sont tenus à contribuer aussi pour un gouvernement auquel ils doivent *leur existence même*.

» Le revenu seul doit être taxé; car le gouver-

nement emploiera le produit des taxes d'une manière non productive; il les dépensera, c'est-à-dire qu'il appauvrirait d'autant la société, si tout ce qu'il dépense n'était pas pris sur ce fonds qui renaît de lui-même, et qui n'est destiné qu'à être dépensé. La partie de la richesse que le gouvernement prendra aura été, sans doute, revenu pour l'un et capital pour l'autre; car on sait que ces deux modifications de la richesse se remplacent sans cesse alternativement; mais il importe qu'il le prouve à celui qui la considère comme revenu, et non à celui qui la considère comme capital, afin que le premier, la tenant pour dépensée, économise d'autant sur le reste, et que personne n'entame le fonds destiné à la reproduction.

» L'impôt pourvoit à la dépense annuelle de l'état; et, pour chaque contribuable, l'impôt est aussi une participation à une dépense faite en commun pour lui et pour ses associés.

» Chaque contribuable doit, pour son argent, obtenir plus de jouissances par les chemins, les canaux, les fontaines publiques, par la protection de sa personne, par l'instruction qu'il reçoit, que s'il avait cherché à se procurer toutes ces choses à ses propres frais. L'argent que lui ôte l'impôt sera donc bien employé, si, d'une part, tout ce qui est pris au nom des jouissances sociales est réellement consacré aux jouissances sociales, et non à satisfaire ou à flatter les passions

des gouvernants; si, d'autre part, ceux à qui l'on veut assurer des jouissances sont en état de les acheter avec leurs revenus. Pour plus d'un citoyen, une voiture serait une très-grande jouissance; il doit y renoncer cependant, parce que son revenu n'y suffirait pas, et que, s'il prend une fois sur son capital, il détruit la source de toutes ses jouissances à venir. De même, une belle route serait peut-être une grande jouissance pour tous les citoyens d'un état; ils doivent y renoncer aussi, si, pour acheter cette jouissance, ils doivent entamer leurs capitaux, et, pour une jouissance présente, renoncer à une subsistance future.

» La mesure des jouissances de chacun doit toujours être le revenu de chacun; de même la participation aux jouissances communes que l'impôt doit procurer à tous, doit toujours se proportionner au revenu de tous.

» Si on impose une taxe sur la terre, proportionnellement à la rente foncière, elle sera supportée par le propriétaire foncier; si on la met proportionnellement au produit, elle frappe le consommateur. On peut aussi imposer une taxe sur la terre, à raison de tant par *acre* [1], comme en France, par exemple.

[1] J. Mill.

Non-seulement nous avons, dans plusieurs départements, de grandes étendues de terres couvertes encore de bruyères, qui n'attendent que la main de l'homme pour donner d'abondantes moissons, mais nos

» L'effet de cette taxe serait très-différent, si on la levait sur les terrains cultivés seulement, ou sur toute espèce de terrains, cultivés ou non cultivés.

» Si on la levait indistinctement sur les terrains cultivés et non cultivés, elle n'éleverait pas le prix des produits, et peserait en totalité sur le propriétaire foncier. Si on ne la levait que sur les terrains cultivés, elle ferait hausser le prix des produits, peserait en entier sur les consommateurs, et augmenterait les revenus des propriétaires fonciers.

meilleurs fonds, nos meilleurs pâturages, sont encore chargés d'une eau infecte qui, à chaque printemps, au lieu d'une brillante verdure sur laquelle viendraient s'engraisser de nombreux troupeaux, laissent échapper de leur sein ces roseaux à la tête limoneuse du milieu desquels s'exhalent des miasmes empestés qui portent partout la maladie et la mort.

Il y a en France six cent mille hectares de marais, c'est-à-dire près de quatre cents lieues carrées.

Vingt départements en sont complètement délivrés ; on peut même en dire autant de onze autres qui, à eux tous, n'en contiennent que quatre cent cinquante hectares, tout au plus un millier d'arpents carrés ; mais cinquante-cinq en sont encore affligés.

Sur ce nombre, les cinq départements suivants en sont plus surchargés que les autres. En voici le chiffre :

Départements.	Hectares.
Bouches-du-Rhône,	53,704
Vendée,	49,641
Charente-Inférieure,	44,767
Gironde,	37,031
Loire-Inférieure,	29,554

Ces cinq départements contiennent ensemble 214,697 hectares de marais, et leur surface est de 3,305,245 hectares. La quinzième partie de leur sol est donc envahie par des eaux stagnantes et fétides.

» Il y a une portion de capital appliquée à la culture des terres qui rend toujours de quoi payer les profits ordinaires du capital, et rien de plus. Si l'on ajoute quelque chose aux frais de production, une hausse dans les prix doit procurer une indemnité. Si l'on n'ajoute rien à ces frais, les prix ne seront pas altérés.

» Si l'on établit une taxe à tant par *acre* sur les terrains cultivés et non cultivés, on n'aura rien ajouté aux frais de production. Il y a deux cas où des portions de capital sont appliquées à la culture

Huit départements viennent ensuite qui ont aussi le malheur d'être riches en marais :

Départements.	Hectares.
Aisne,	13,563
Aude,	14,927
Cher,	13,725
Corse,	12,594
Gard,	18,144
Landes,	18,933
Manche,	12,884
Pas-de-Calais,	12,777

Ces huit départements contiennent ensemble 117,547 hectares. Si on joint ce total à celui des cinq départemens dont nous avons d'abord parlé, on arrive à ce résultat, que treize départements contiennent 332,244 hectares de marais, plus de la moitié du nombre total.

Ainsi la quatre-vingt-septième partie de la France est couverte d'eaux croupissantes.

Les terrains de marais étant toujours excellents pour le labour, il s'ensuit qu'il y a en France quatre cents lieues carrées de terre végétale dont l'agriculture est privée, c'est-à-dire 1,777,600 arpents qui, à 20 francs de rapport moyen par arpent, feraient un revenu de 35,552,000 francs par an, revenu qui est indépendant du bénéfice que ferait le fermier.

de la terre, sans rendre plus que les profits ordinaires du capital, par conséquent sans payer de rente foncière : l'un est celui où, après que deux ou un plus grand nombre de portions du capital ont été appliquées à la terre, chacune, rendant moins que la précédente, on y en applique de nouvelles portions; l'autre, celui où, après que les terres du second ou du troisième degré de fertilité ont été épuisées, on applique la culture à des terres d'une qualité inférieure.

» Dans le premier de ces cas, on voit tout de suite qu'une taxe par *acre* n'affecte pas les frais de production sur les portions de capital ultérieurement employées. Quand la première portion est appliquée, la taxe est payée; il est donc de l'intérêt du fermier d'en appliquer une seconde aussitôt que le prix des produits a suffisamment haussé pour lui procurer ses profits de capital, et rien de plus. Il n'y a rien à ajouter à la taxe qui est déjà payée.

» La conclusion est la même quand on applique le capital à une terre neuve de qualité inférieure. Dans ce cas, si la taxe a été payée préalablement, le propriétaire a intérêt à cultiver cette terre, du moment que le prix du produit hausse suffisamment pour rendre les profits du capital que la culture peut exiger.

» Le cas toutefois est indifférent quand la taxe n'est levée que sur les terrains cultivés, lorsque le capital descend des terres les plus fertiles qui

ont été cultivées auparavant, à d'autres moins fertiles qu'on n'a pas encore cultivées : une taxe commence alors à être payée ; les produits qu'on récoltera doivent rembourser non-seulement les profits ordinaires du capital, mais encore la taxe ; une terre de cette espèce ne sera pas cultivée tant que le prix des produits ne sera pas élevé assez pour qu'elle rende de quoi rembourser ces deux sommes. La taxe est donc comprise dans les prix.

» La conséquence, à l'égard du propriétaire, est avantageuse. Supposons que la terre du troisième degré de fertilité soit la dernière à laquelle la culture soit descendue ; qu'une terre de cette qualité produise deux *quarters* de blé par *acre ;* la terre d'un degré supérieur de fertilité, quatre *quarters*, et la terre du premier degré de fertilité, six *quarters*. Dans ce cas, il est évident que deux *quarters* par *acre* produisent de quoi payer la taxe et rembourser le fermier de son capital avec profit. Le propriétaire peut donc tirer deux *quarters* par *acre* de la terre de seconde qualité, et quatre de celle de la première qualité. Il tire cette quantité de produits, dans les deux cas également, c'est-à-dire qu'on lève ou qu'on ne lève pas la taxe en question ; mais, dans le cas de la taxe, les prix haussent, et chacun de ses *quarters* de blé est d'une plus grande valeur. Une taxe de ce genre enleverait donc aux consommateurs tant par *acre* pour le gouvernement ; mais beaucoup plus encore au profit des propriétaires. »

Malgré toutes ces subtilités de raisonnements, n'importe quelque direction que l'on donne à l'impôt, il aura toujours pour résultat de faire monter le prix de la production, et de rompre l'harmonie qui doit exister entre sa valeur et celle donnée au travail journalier de l'artisan. Si on impose la terre proportionnellement à la rente foncière; si on frappe indistinctement les terrains cultivés et non cultivés, il est vrai qu'il sera payé par le propriétaire; mais alors, il en résultera que, si le propriétaire est attaqué dans la part du revenu destinée à l'entretien ou à l'amélioration de sa terre, il ne pourra pas, non-seulement augmenter sa valeur productive, mais même lui conserver celle qu'elle avait acquise, ce qui fera diminuer la quantité des produits, tout en élevant leur prix. La seule différence qui existe, dans le résultat, entre les diverses manières d'appliquer l'impôt, c'est que s'il se prélevait proportionnellement au produit sur les terres seulement cultivées, il frapperait plus directement le consommateur. Ainsi les économistes n'ont indiqué que le moyen le plus convenable d'attenter à l'existence du peuple et de façon à ce qu'il ne se sente pas mourir.

Aussi le voit-on misérable et criant tour-à-tour, dans son agonie : « La république, l'empire, Louis XVIII, Philippe et la guerre! » espérant que, dans une de ces positions, il pourra obtenir un morceau de pain et du travail.

Tout consommateur paie également l'impôt, cela est vrai ; mais non pas proportionnellement à sa fortune ; voilà une autre vérité.

Le gouvernement a besoin d'impôts, et c'est une des conventions *sine qua non* de l'existence de toute société ; lorsqu'il est sage, cette somme est prise sur le superflu. On s'adresse à celui qui possède pour qu'il fasse les avances ; car il est à remarquer que les gouvernements ont toujours dépensé d'avance une année de leurs revenus ; ainsi, à la frontière, on met un droit sur les matières premières que l'industriel paie, parce qu'on lui promet une lettre-de-change sur le consommateur. On s'adresse de même au propriétaire ; et le prix du blé se trouve chargé de cette avance faite au gouvernement, toujours pour le compte du consommateur, qui remboursera aussitôt que la faim se sera fait sentir.

Tout cela est rationnel en apparence, et cependant injuste dans l'application.

Le pauvre ne doit pas envier les biens du riche, puisqu'ils sont souvent le résultat de fatigues et de privations que lui ou ses parents se sont imposées ; mais enfin, le riche doit contribuer plus que le pauvre aux charges du gouvernement, puisque lui seul a sa part du superflu, et qu'il réclame plus que tout autre la puissante protection de la justice et de la force, pour faire respecter ses possessions ; mais il n'est pas non plus juste que la misère des classes pauvres vienne de

la mauvaise assiette de l'impôt, et prouver qu'il en est ainsi est chose assez facile :

La population en France est de 32,645,428 individus, et l'impôt de 1,600,000,000, ce qui donne à-peu-près une contribution de 49 francs par individu.

Ainsi, il convient de savoir si l'homme qui possède 1,000, 5,000, 20,000, 50,000 francs de rente, etc., paie réellement plus à l'état que celui qui n'a pour toute fortune que le petit salaire, prix de sa journée.

Il ne faut pas perdre de vue, pour suivre notre raisonnement, que l'impôt frappe la production; car, le fait une fois reconnu pour constant, il ne s'agit plus que de savoir qui use de la production pour connaître celui sur lequel pèse l'impôt.

L'individualité est donc le grand consommateur.

En regardant le calcul de M. Ch. Dupin comme exact, c'est-à-dire en considérant le revenu de chaque Français à 269 francs 60 centimes, multiplié par le chiffre de la population, on aura 8 milliards 800 millions.

Mais ce revenu n'est pas divisé également entre chaque membre de la famille; les uns n'ont rien ou ont seulement une partie de ce revenu, et les autres 5, 10, 50, 100, 1,000, etc., etc., fois le revenu indiqué. L'impôt ne devant jamais porter sur le nécessaire, mais bien sur le superflu, celui qui possède, c'est-à-dire celui qui a entre ses

mains *les parts*, devrait être seul imposé, et cependant celui qui ne touche par an que 269 fr. 60 c., tout juste ce qu'il faut pour ne pas mourir de faim, paie autant à l'état sur sa part consommable que celui qui possède 100,000 francs de rente.

Nous nous expliquons : l'homme du peuple, ayant un corps à couvrir et à vêtir, comme le riche, il en résulte que le riche ne consomme qu'une part du revenu comme le pauvre, sauf les superfluités. Ainsi, en considérant 269 fr. 60 c. comme une part, l'homme qui aura 538 fr. de revenu en aura deux; celui qui aura 10,000 fr. de rentes, trente-sept; celui qui aura 100,000fr., trois cent soixante-douze, etc., etc. Eh bien! le gouvernement, par son impôt, aura frappé chacune de ces parts d'un impôt égal, et le possesseur, s'il s'est contenté d'une part, en aura vendu trois cent soixante-onze. Le peuple, en achetant chacune de ces parts, aura donc remboursé au vendeur les 371 portions d'impôts que celui-ci avait payées. Il en est de même du fabricant comme du propriétaire : il ne paie l'impôt que sur la part qu'il consomme.

Le capitaliste se trouve encore dans une position plus avantageuse. Plus heureux que le propriétaire, le loyer de son capital lui procure un plus grand nombre de parts sur lesquelles il n'est point forcé de faire d'avances au gouvernement pour le compte du consommateur; ce

qui explique suffisamment son incroyable prospérité.

On répondra : « Mais les capitalistes, les propriétaires, ont des domestiques et un luxe qui viennent augmenter leur consommation, l'absorption d'une plus grande quantité de parts, et alors ils paient, de cette manière, une plus forte part de l'impôt que le misérable qui n'a qu'une portion à dévorer. » Nous répondrons que cela ne produit que de très-petites différences ; car, sur quatre-vingts à cent parts, il en reste toujours cinquante au capitaliste ou au propriétaire, sur lesquelles ils ne paient rien, ce qui réduit l'impôt des parts absorbées par eux à une fraction d'autant plus petite, qu'ils ont eu plus de parts *en superflu* à vendre au consommateur. Il n'en est pas de même pour la part du malheureux consommateur : l'impôt qu'elle supporte ne peut être diminué par aucun des avantages que nous venons de citer [1].

On nous a donné le luxe comme venant utilement grever le riche. Mais, lorsqu'on vient à considérer que les domestiques, les mendiants, les dandys, les hommes oisifs, sont autant de con-

[1] S'il faut à l'ouvrier, chef de famille, sept livres de pain par jour, et que cette denrée subisse une augmentation de trois centimes par livre, il éprouve une perte de 62 francs 5 centimes dans son revenu annuel; ce qui réduira sa part consommable à 198 francs 55 centimes.

En supposant qu'un possesseur de 100,000 francs de rente ne consomme que cette même quantité de pain, il n'éprouve, comme le

sommateurs qui absorbent la production sans rien produire, on s'aperçoit que l'existence de ces classes a pour résultat de provoquer l'augmentation des objets de consommation, ce qui atteint les travailleurs, et diminue le capital social.

Il faudrait donc que l'impôt ne frappât pas sur les objets de consommation, c'est-à-dire sur la part nécessaire à l'existence de chaque individu ; il devrait être pris sur les superfluités, et dès-lors n'atteindre que les possesseurs de la part du revenu disponible.

De cette manière, capitalistes, propriétaires et industriels contribueraient également aux charges de l'état, à l'échelle de proportion de leurs revenus. Le possesseur serait intéressé à discuter avec conscience les voies et moyens du budget, puisque, seul, il serait appelé à en supporter les conséquences.

Avec le système actuel de l'impôt, pour assurer le service public sans attaquer autre chose que la part disponible du superflu des revenus, on manquera toujours le but que l'on s'était proposé d'atteindre.

Le gouvernement n'a pas de revenus, mais seu-

travailleur, qu'une diminution de 62 francs 5 centimes dans son revenu, et si nous supposons un grand luxe de valets dans la maison du riche, nous estimerons sa consommation, au plus, à trente livres de pain par jour, qui, capitalisées à 373 francs 75 centimes, ne donneront qu'un deux cent soixante-septième de son revenu, lorsque le travailleur subit une retenue d'un quart dans sa part consommable.

lement des subsides. Lorsqu'ils se prélèvent sur le luxe, on force le riche à plus d'économie; la position de l'artisan n'en est pas plus heureuse, et l'état, ne touchant pas ce qui lui est nécessaire, est encore obligé d'en revenir à son action sur la consommation. Ainsi l'impôt se prélève quelquefois sur le superflu, mais plus souvent sur le capital ou sur la part de revenu nécessaire à la vie des travailleurs; dans ces deux derniers cas, il y a perturbation pour la société.

Pour ne prélever l'impôt que sur les revenus disponibles, il faut savoir non-seulement qui les possède, mais encore trouver un moyen de les faire rentrer.

Le capitaliste conserve le superflu, parce qu'il n'est attaquable que dans sa part consommable; il thésorise et la part du superflu qui appartient à l'état et la part du revenu que le propriétaire et le travailleur emploient à l'entretien ou à l'amélioration des instruments naturels et mécaniques.

On voit donc que la position du capitaliste n'a pas été prévue dans la société, ou plutôt que le capitaliste a justement pris la place que le gouvernement devait y occuper.

En effet, la petite famille n'a-t-elle pas le revenu de ses instruments qui sert à tous ses besoins; pourquoi donc l'état ne chercherait-il pas aussi à s'assurer des revenus, non par la possession des instruments de la reproduction, mais par la pos-

session de l'étalon de toutes ces choses dont le loyer pourvoirait à ses dépenses.

Les instruments doivent être la propriété de la petite famille, parce qu'elle seule, par des soins assidus, peut les maintenir dans toute l'activité de leur reproduction; mais le signe de toutes ces choses peut être possédé par le gouvernement, parce qu'il lui est facile de le surveiller et de le diriger vers les sources de l'industrie. Cet argent, versé dans une banque spéciale, à Paris, serait réparti dans des banques départementales qui auraient d'autres succursales dans les chefs-lieux d'arrondissement. Ces banques, dont les municipalités garantiraient les opérations, seraient surveillées par des commissions, au choix de la municipalité; une partie de l'intérêt du prêt serait envoyée au trésor, et le surplus conservé par les communes, soit pour l'amélioration de leurs routes, de leurs canaux, soit pour élever des établissements d'utilité publique. C'est ainsi que l'impôt se prélèverait toujours sur la part disponible des revenus, et n'attaquerait jamais ni le capital social, ni la part nécessaire à la vie du travailleur.

CHAPITRE XIV.

Des Banques et de la Bourse.

On remarqua, un jour, qu'il n'existait aucun rapport entre le capitaliste et l'industriel ; que toutes les banques particulières n'étaient que de simples dépôts dans lesquels venaient puiser d'imprudents travailleurs, sans s'apercevoir que la promesse de renouveler le crédit jusqu'à la réalisation de l'opération, était subordonnée à tant d'heureuses circonstances, qu'il eût été beaucoup plus sage de ne rien entreprendre.

Lorsqu'on créa de grandes banques, lorsqu'on leur accorda des priviléges, on voulait donc mettre le capitaliste en présence de l'industriel ; on voulait que l'argent du premier fût considéré, non plus comme placé en dépôt, ce qui est absurde, puisqu'il faut le faire circuler pour en obtenir l'intérêt, mais comme un prêt fait jusqu'à la mise

en valeur de tel instrument ou de tel produit. Ce n'était pas trop espérer que de penser à une sage distribution des capitaux de la part d'hommes placés dans la sphère élevée des conceptions humaines. Etrangers à la frayeur des petites oscillations politiques, ils auraient dû maintenir, dans la production et l'échange, cette sécurité sans laquelle il n'est rien de possible pour assurer le bonheur aux masses et le sommeil aux possesseurs.

Ces banques, confiantes jusqu'à l'imprudence dans les temps ordinaires, deviennent défiantes jusqu'à l'impudeur lorsque le plus petit nuage paraît à l'horizon, et, par cette frayeur ignorante, toujours suivie du retrait des capitaux, elles paralysent l'action de l'homme et la fortune publique, en frappant de non-valeur les entreprises les mieux conçues et les plus utiles. C'est ainsi que de nombreuses familles perdent en un instant le fruit de leurs travaux; que des produits rentrent dans le néant, au moment où ils allaient être mis en valeur et devenir le gage réel du prêteur. C'est ainsi que commencent ces crises qui déchirent la dernière guenille sur le dos du pauvre travailleur.

Il résulte de cet état de choses que les grandes banques, en ne réalisant pas leur mission, qui était de prévenir les crises par de grandes distributions de capitaux, se trouvent organisées dans l'intérêt seul des capitalistes qui gagnent ainsi les profits que touchaient les intermédiaires.

Cependant, ce n'est pas un privilége sans danger pour notre société que celui d'émettre du papier-monnaie et de le voir circuler en concurrence avec l'argent ; cette richesse factice s'écroule à la première nouvelle fausse ou vraie. Ce fait reconnu comme incontestable, il nous semble qu'avant de créer la richesse, il fallait songer à prévenir ce qui la détruit, la possibilité, pour les capitalistes, d'arrêter la circulation du signe représentatif.

Le papier que les banques émettent sur la place n'est pas une valeur ajoutée au capital social, puisqu'il ne porte avec lui ni rareté de matière, ni prix élevé de main-d'œuvre. En recevant ce chiffon, on ne considère que la caisse qui doit le rembourser ; au lieu que la pièce d'or, d'argent ou de cuivre, ne représente ni plus ni moins de valeur, soit qu'elle porte une figure de l'empire ou de la restauration. De là vient qu'on enterre l'argent dans les moments de crise et qu'on cherche à se défaire de son papier, parce que l'argent qu'il représente et qui doit toujours être censé exister en caisse, pourrait, plus tard, ne plus s'y trouver.

L'argent, il est vrai, est bien aussi un signe, mais il offre en même tems une valeur, une partie du capital social, comme représentant un certain temps du travail de l'homme.

Ainsi, d'après l'organisation actuelle de nos banques, le papier-monnaie ne peut remplacer que momentanément l'argent, et seulement dans

les temps de sécurité, ce qui doit nous rendre assez sages pour n'en pas négocier de manière à annuler l'utilité de l'argent et le forcer à émigrer. Le numéraire, dans les temps ordinaires, peut être représenté par un signe; mais il est essentiel à la sûreté de la société qu'au besoin il puisse reparaître en nature, soit pour être employé pour la défense nationale, lorsqu'au moment du danger tout billet de confiance devient inutile, soit pour servir seulement d'étalon de toutes les valeurs, dans les transactions du commerce intérieur. La suppression du gage, pour ne laisser que le signe dans le commerce, expose tous les contractants aux plus dangereuses erreurs, et change toutes les transmissions de propriété en marchés aléatoires. Une crise suffit pour changer toutes ces richesses en inutiles chiffons de papier.

Qu'on se rappelle la banque de Stockholm, après Charles XII; celle de Russie, fondée en 1768, par Catherine II; celle de Law; celle d'Amsterdam, en 1794; Londres, en 1797; celle qu'avait fondée Marie-Thérèse, et enfin la position critique dans laquelle se trouvèrent placés l'Angleterre et les Etats-Unis, par suite de ce papier-monnaie qui remplaça même l'argent dans le paiement des revenus et des salaires, et qui bouleversa un moment le crédit de ces deux puissances.

Ces résultats donnent la preuve incontestable que le papier n'ajoute rien à la richesse d'un état;

il renferme une promesse et non l'étalon d'une chose créée.

Il ne faut pas confondre le papier de banque avec le papier de commerce. Ce dernier représente toujours un objet existant. Pierre achète une caisse de savon à Paul, et Pierre s'engage, par son billet, à rembourser Paul, à l'époque où il prévoit pouvoir réaliser l'objet livré, ou, s'il a acheté pour sa consommation, c'est qu'il a entre ses mains un autre objet dont il n'a que faire, et qu'il est censé échanger contre la caisse de savon. On conçoit que l'objet échangé représentant une valeur, en matière et en main-d'œuvre, ne peut se donner que pour un objet, étalon de toutes ces choses.

Le papier de commerce représente les valeurs produites; le papier de banque, les valeurs à produire. Ce dernier est un encouragement à toutes les entreprises hasardeuses et aux richesses factices sur lesquelles se fondent les populations pour produire et se reproduire.

Qu'arrive-t-il à la banque dans les moments de crise, si les richesses que son papier devait créer n'ont pas été créées ou qu'elles ne sont réalisables qu'avec une perte plus ou moins grande pour le détenteur? Que lorsque les porteurs de billets viennent réclamer l'exécution de la promesse qui leur a été faite, ils ne trouvent que des coffres vides, et qu'il faut réclamer du gouvernement le cours forcé de ces billets,

comme papier-monnaie, ce qui ne fait que retarder la banqueroute. Il n'est pas d'état, en Europe, qui n'en ait fait la triste expérience; et si ces sortes de banques existent encore, on le doit à la facilité qu'elles présentent aux gouvernements d'escompter d'avance leurs revenus.

D. Ricardo a dit des banques : « La monnaie » est dans l'état le plus parfait, quand elle se » compose uniquement de papier, mais d'un » papier dont la valeur est égale à la somme d'or » qu'il représente. L'usage du papier en place » de l'or remplace un agent très-dispendieux, au » moyen d'un autre qui l'est fort peu ; ce qui » met le pays, sans qu'il en résulte aucune perte » pour les particuliers, en état d'échanger tout » l'or qu'il employait auparavant pour la circu- » lation, contre des matières premières, des » ustensiles et des subsistances, dont l'usage aug- » mente à-la-fois la richesse et les jouissances de » la nation. »

Ricardo n'a pas assez observé que l'argent ne s'échange que très-rarement contre des matières premières. Le grand commerce d'argent se fait de banquier à gouvernement; car, comme nous l'avons déjà dit, l'argent ne s'emploie que pour payer les revenus, les salaires. Un gouvernement qui arme a des revenus et des salaires à payer, ce qu'il ne peut exécuter qu'avec de l'argent. Ainsi, il en résulte que l'argent, repoussé d'un pays par l'émission de billets de banque, est prêté à des gens

qui ont des revenus ou des salaires à payer; cet argent ne produit donc autre chose que des revenus qui cessent au moment même où le prêt est arrivé à son terme et qu'il est remboursé.

Le banquier emprunte de l'argent contre lequel il donne du papier, pour pouvoir envoyer cet argent sur les places où il obtient un intérêt plus élevé, et c'est presque toujours à l'étranger qu'il l'expédie. Il n'est pas juste de dire que l'argent est envoyé en échange de matières premières ou d'instruments qui fructifient; car, s'il en était ainsi, il ne reviendrait jamais; mais, au contraire, il est prêté à intérêt. C'est un instrument que nous prêtons pour que d'autres le fassent fructifier, et sur lequel on nous paie une prime, ce qui ajoute à notre revenu, tout en causant bien vite notre misère; car ce revenu, sur lequel on se crée de l'aisance, des besoins, qui sert à accroître notre population, ne nous a pas livré les instruments de reproduction, et ce revenu cesse à l'instant où nous sommes obligés de retirer le papier et de montrer aux détenteurs que la véritable valeur est à leur disposition. Il ne faut pas perdre de vue que le papier-monnaie n'a une valeur qu'autant qu'il est possible de se persuader que la somme d'argent qu'il représente se trouve disponible dans les coffres de la banque. Eh bien! ce sont ces revenus, produits par des instruments factices, qui causent les crises les plus épouvantables dans la société : les populations s'accroissent

sous l'empire de ces richesses factices, et lorsqu'elles viennent à manquer, tout ce qu'elles ont créé se trouve sans aliment et obligé d'entamer le capital réel.

Une chose sans valeur, un morceau de papier, par exemple, ne peut pas représenter d'autre valeur que celle qu'a coûtée sa production; une rame de papier de douze francs peut représenter une autre production de même valeur; mais une feuille de papier d'une valeur de deux liards ne pourra jamais être l'étalon d'une journée d'ouvrier, ou d'un objet produit, d'une valeur de 1 à 100,000 francs, etc., etc.

Il est indispensable de créer du papier-monnaie pour servir de concurrence à l'argent; mais dans notre système actuel des banques, il ne faut jamais en étendre l'émission de manière à ce qu'il puisse remplacer l'étalon réel de toutes choses dans le paiement des revenus et des salaires.

La mobilité dans la confiance des prêteurs rend tout emprunt dangereux, à quelque taux qu'il soit fait.

L'esprit d'individualité ne devrait donc jamais dominer dans le conseil des banques. L'étalon, toujours présent sur le marché, maintiendrait la sécurité dans la production et les échanges; on ne verrait plus alors des richesses immenses disparaître au moment même où elles allaient augmenter le capital social et satisfaire aux besoins des travailleurs.

Pour nous, propriétaire, industriel et capitaliste, après avoir examiné attentivement l'influence des banques sur les grands développements à donner à la richesse publique, nous ne balançons pas à affirmer que l'organisation des banques et l'esprit qui les dirige, les tiennent constamment dans un cercle vicieux. Aussi n'ont-elles pas réalisé le but qu'on s'était proposé d'atteindre et dont l'importance explique seule, à une époque où la liberté du commerce avait été posée sur les plus larges bases, *le privilége* extraordinaire d'émettre du papier-monnaie en concurrence avec l'argent. Leur action devait avoir pour résultat de faire de grandes distributions d'argent dans les moments de crise pour paralyser l'effet du retrait des capitaux, de la part des petits capitalistes; mais comment ne s'est-on pas aperçu que le même esprit de frayeur agirait sur les grandes banques, puisque leurs coffres ne disposent, comme ceux des banques avec lesquelles elles sont en concurrence, que de l'argent des petits capitalistes?

Le gouvernement doit donc être le grand capitaliste, et l'héritier de la petite famille, au quatrième ou cinquième degré, c'est-à-dire lorsque les liens de la parenté, du sang, sont nuls et ne servent plus d'aiguillon à l'activité de l'homme. La richesse retournant ainsi à la grande famille, à l'état, recevrait une vaste distribution qui s'opérerait par le système des banques. Les capitaux versés ainsi dans l'industrie, tout en servant à alimenter

les entreprises utiles, porteraient un intérêt qui serait réglé chaque année par les chambres; cet intérêt servirait à amortir la dette et à solder toutes les charges publiques. En un mot, il n'y aurait plus d'impôts direct ni indirect, le loyer de l'étalon suffirait à couvrir toutes les charges, et l'on serait assuré, de cette manière, que l'état prélèverait les sommes indispensables à ses besoins, non sur la part nécessaire, mais bien sur le superflu des revenus.

Qu'on ne pense pas que de cette manière nous voulions pousser le gouvernement à s'emparer de toutes choses. Non, ce serait démentir tout ce que nous avons dit dans les chapitres précédents de cette brochure, que la petite famille devait posséder les instruments, parce qu'elle seule était capable de les soigner et de les faire fructifier. Il faut, au contraire, dans notre nouvelle organisation, que le gouvernement se défasse des instruments qui, par l'héritage, pourraient tomber à sa disposition, pour augmenter ses capitaux et, par leur loyer, faire face aux dépenses.

Si l'héritage annuel venait un jour à suffire aux charges publiques, l'étalon serait alors prêté sans rétribution. Nous ne voyons donc pas qu'avec d'aussi sages précautions, il soit possible d'arriver à déposséder la famille.

Ainsi, la grande banque gouvernementale correspondrait avec les départements par le moyen de banques particulières, qui correspondraient

elles-mêmes avec des succursales établies dans chaque chef-lieu d'arrondissement. C'est à ces divers dépôts que s'alimenteraient toutes nos industries, et ces établissements auraient pour agent responsable, vis-à-vis de la banque générale, la commune représentant les citoyens par les élections.

CHAPITRE XV,

De la Dette et de ses Abus.

Le propriétaire, le rentier, l'industriel et le travailleur même, peuvent faire des économies, parce qu'ils ont des revenus; il n'en est pas de même du gouvernement, qui ne reçoit que des subsides toujours réglés sur des dépenses prévues. Aussi, comme la guerre, qui l'oblige à une augmentation dans ses dépenses, diminue en même temps ses ressources, il s'ensuit qu'il se trouve sans cesse obligé de recourir à l'emprunt.

L'état échange alors des chiffons de papier contre des valeurs réelles dont il s'engage à payer chaque année l'intérêt. Nous disons que l'inscription de rentes n'est autre chose qu'un chiffon de papier et le mensonge d'une valeur livrée, par la raison que l'étalon, qui a été donné en échange, représente un travail réalisé, lorsqu'elle n'est qu'une simple promesse que des valeurs seront créées dans l'année, et qu'il résultera de leur

échange un bénéfice disponible pour l'impôt. Il faut encore, pour que les promesses se trouvent réalisées, que les chambres sanctionnent chaque année le contrat, et que sa part dans la distribution des deniers publics ne soit pas reconnue nécessaire à un autre service qui, négligé, compromettrait le salut de l'état et la sécurité de la grande famille.

On voit combien il faut de circonstances heureuses réunies pour assurer chaque année le paiement de l'intérêt de la dette publique; il faut donc présenter des avantages immenses aux capitalistes, pour les décider à courir toutes ces chances, au modique intérêt de trois ou de quatre pour cent.

L'agiotage de la bourse, secondé par le leurre de la caisse d'amortissement, fut inventé pour venir en aide aux emprunts, dans lesquels on dit aux détenteurs d'argent : « Soyez faciles sur l'intérêt, et nous serons généreux sur le capital versé. »

Ce sacrifice considérable fait sur le capital prouve assez que le gouvernement n'a jamais conçu la pensée sérieuse du remboursement. Et, en effet, comment pourrait-on y procéder tant qu'un nouveau système n'assurera pas à l'état des ressources combinées sur une échelle plus vaste?

Mais en supposant qu'on fermât aujourd'hui la voie aux emprunts, voyons donc avec quel

capital, dans un temps donné, on pourrait absorber notre dette et en alléger notre budget.

La dette annuelle étant de 213,571,309 fr., le capital 4,271,426,180 fr., pour éteindre cette somme, il faut, avec le mécanisme de l'intérêt composé à cinq pour cent,

1° avec	100,000,000	76 ans	95
2°	50,000,000	91	15
3°	40,000,000	95	73
4°	10,000,000	124	15
5°	2,000,000	154	15
6°	100,000	218	52
7°	20,000	251	52
8°	4,000	284	52
9°	2,000	298	72
10°	1,000	312	92

Il nous semble qu'il n'est pas donné à l'homme de calculer sur des époques aussi éloignées. Il serait difficile aussi d'assurer la position présente, en disant à une population malheureuse jusqu'au découragement : « Encore un sacrifice, et, dans soixante-seize ans, vos descendants obtiendront tout le pain qui vous est nécessaire. »

Ainsi, tant que le système qui a produit ces fâcheux résultats existera, comment croire au remboursement de la dette ? comment aussi pouvoir espérer une grande diminution sur le chiffre du budget; et, ce qui est encore plus grave, par quel moyen parvenir à ne plus attaquer la part indispensable à la vie de l'homme ?

Nous avons prouvé que le remboursement de la dette n'était qu'un leurre présenté à l'agiotage ; et cependant c'est ce résultat que le joueur envisage lorsqu'il porte la rente au pair. Il est même heureux que le capitaliste ne s'aperçoive pas de toute l'éventualité de cette valeur ; sans quoi, le gouvernement ne trouverait jamais à emprunter dans les instants de crise ; et, faute de ressources, il serait continuellement à la merci d'un ennemi plus heureux.

Lorsque les économistes crient après la caisse d'amortissement, lorsqu'ils se plaignent que le rentier de l'état ne paie ni impôts ni aucune des charges sociales auxquelles participent les autres classes de la société, nous leur demanderons si, à d'autres conditions et avec les chances dangereuses que présente ce genre de prêt, il serait facile, dans un moment de crise, où l'impôt ordinaire peut à peine se percevoir, de puiser, non-seulement dans la caisse des capitalistes français, mais encore dans celle des étrangers.

La caisse d'amortissement et le jeu de la bourse sont donc les indispensables auxiliaires de tout emprunt. La position actuelle du rentier de l'état est donc tout-à-fait rationnelle, puisqu'en lui retirant les avantages dont il jouit, on ne trouverait plus de prêteurs.

Cependant cet ordre de choses ne peut subsister plus long-temps ; la misère du peuple et les révolutions qui se succèdent l'attestent assez. Mais,

comme il est complet dans ses moyens, il faut bien, s'il est reconnu vicieux, le remplacer tout entier par un autre plus approprié à l'état actuel de la société.

La bourse et les banques sont organisées dans l'intérêt de quelques grands capitalistes; mais lorsqu'un système n'a pu s'appliquer et se développer qu'en produisant des perturbations dans l'état, comment se fait-il que la raison publique n'en ait pas fait une plus prompte justice? comment des chambres législatives ne se sont-elles pas aperçues que le crédit public était, tous les jours, traîné à la barre de ces palais consacrés à l'usure, où l'on escompte d'avance les sueurs du peuple? La législature ne sert-elle pas ainsi d'instrument à ces infâmes combinaisons, avec lesquelles on trafique des crises sociales et de la misère des travailleurs?

Avec le jeu de la bourse, qu'alimentent chaque année les emprunts, il n'est plus d'entreprises possibles. Les capitalistes de Paris et de la province, au lieu d'aider l'artisan ou de prendre part à l'exécution de vastes entreprises, chemins de fer, canaux, exploitation de mines, défrichement de marais, etc., préfèrent conserver leurs fonds *pour un moment favorable*, disent-ils, et cet instant est toujours celui qui signale un temps d'arrêt dans notre prospérité. Toute l'intelligence humaine s'agite chaque jour sous les voûtes élégantes de la bourse, pour faire circuler une nou-

velle et obtenir un cours mensonger et fugitif; on effraie le pays, on suspend son activité, et cela pour arriver à une malheureuse différence de 25 centimes sur le cours de la veille!

Tout le monde convient que l'impôt frappe principalement sur le travailleur; tout le monde convient que le budget, grossi de la dette, ne permet de faire que des économies insignifiantes; tout le monde convient que le jeu de la bourse et les préjugés des capitalistes tuent tout esprit de patriotisme dans les classes qui, non-seulement jouissent de tous les avantages de la société, mais sont chargées de la diriger; et cependant personne n'a eu le courage, après avoir sondé la plaie, de développer hardiment un nouveau système, et de le faire concorder le plus possible avec ce qui existe, pour en faciliter la prompte application.

N'oublions pas que nous devons la profonde misère qui accable nos travailleurs, non-seulement à l'impôt, mais encore à la mauvaise distribution des capitaux. Ce sont donc ces points si importants de notre économie politique qui doivent attirer l'attention de nos nouveaux hommes d'état, surgis au milieu d'un cratère encore fumant et qui les menace d'une nouvelle commotion, s'ils sont sourds à la voix qui leur crie sans cesse : « Nous n'avons pas de pain! »

Observations.

Nous apprécions d'avance les reproches qui nous seront adressés, et le plus raisonnable sera, sans doute, celui d'avoir pris les choses de trop haut et de trop loin. Etait-il nécessaire, en effet, de remonter jusqu'au déluge pour arriver ensuite à l'exposition et au développement de quelques questions d'économie politique? Cela ressemble beaucoup, dira-t-on, à l'avis d'un maçon qui, ayant à donner le plan d'un mur de bauge, commencerait par faire une longue dissertation sur l'église de Saint-Pierre de Rome. Aussi trouvons-nous utile d'expliquer à nos lecteurs les motifs qui nous ont forcé de faire une si grande excursion, ayant toutefois renfermé chaque question historique dans le cercle étroit d'un chapitre.

Les saint-simoniens ont parfaitement compris l'époque actuelle pour ce qui regarde le peu d'harmonie qui existe entre les productions naturelles et les productions mécaniques; mais, s'occupant plus de trôner que de ménager la société, ils ont profité des erreurs qui se sont succédé sous les gouvernements monarchiques, républicains et enfin monarchiques, pour laisser entrevoir aux peuples que c'était en vain qu'ils attendaient leur bien-être de ces diverses formules, qui avaient toujours eu pour conséquence de les dépouiller du fruit de leurs travaux pour en faire jouir des classes paresseuses. Ces paroles, auxquelles l'état actuel prêtait une grande force, les ont amenés, par degrés, à se présenter comme les régénérateurs de la société, premièrement comme économistes, et ensuite comme hommes religieux.

En effet, leur religion, l'organisation de leur famille n'ont aucun point de ressemblance avec ce qui existe aujourd'hui; l'histoire nous présente, il est vrai, des types de la société saint-simonienne; mais comme le peuple ne lit pas l'histoire, qu'il n'étudie ni la géologie ni l'astronomie, il serait facile de le faire entrer dans la voie de l'incrédulité, surtout après lui avoir montré, du bout du doigt, des biens qui lui sont nécessaires.

Les saint-simoniens ayant affirmé que leur nouvelle religion, leur nouvelle organisation sociale étaient la conséquence forcée et ration-

nelle de tout ce qui a déjà été pensé et fait jusqu'à ce jour, soit en morale, soit en institutions civiles et politiques, pour combattre ce système, nous avons dû nécessairement fouiller dans l'histoire, et consulter les importants ouvrages que nos savants ont légués à la postérité. C'est donc en attendant que l'aisance ait porté une éducation éclairée et solide chez le peuple, que nous avons cherché, par de nombreuses citations, à exciter la curiosité de nos lecteurs, et à établir au moins le doute sur la marche qu'on a prétendu donner à l'esprit humain.

Cuvier fait connaître les révolutions que notre globe a déjà subies; Delambre, Laplace, Halma, les révolutions célestes; et enfin MM. Champollion, l'histoire des anciens monuments égyptiens s'harmonisant parfaitement avec ce que nous connaissons de l'histoire de l'homme.

Reste à nous expliquer sur nos vues en économie politique. Elles diffèrent également des idées saint-simoniennes et de celles qui pèsent aujourd'hui d'une manière si fâcheuse sur les peuples d'Europe.

Nous pensons que l'on ne nous reprochera pas d'avoir noirci le tableau, car le découragement des travailleurs et la désaffection qui existe entre toutes les classes de la société, prouvent assez que l'état actuel est loin d'être rationnel.

L'avantage de notre système sur le saint-simonisme est de consolider de plus en plus les

liens de la petite famille, au lieu de les briser, en lui conservant dans toute sa pureté la foi de ses pères, et en fixant l'aisance au coin du foyer domestique.

Nous avons attaqué l'impôt et son action, parce que, sous quelque forme qu'on le présente, il touche à la part non disponible qu'il devrait respecter. Si l'impôt absorbe au-delà du superflu, le propriétaire n'améliore plus son fonds, l'industriel ses instruments mécaniques, et le travailleur ne peut ni vivre ni élever sa famille.

Si nous avons défendu les droits de la petite famille et prouvé ses titres, non-seulement à la possession de certains instruments, mais encore au droit de les transmettre, nous en avons signalé en même temps tous les abus; nous avons réclamé un nouvel ordre de choses qui les fit cesser.

L'état peut rester propriétaire d'une certaine quantité d'étalons des diverses valeurs, puisqu'en droit ce signe lui appartient, qu'il est habile à le faire fructifier, et que, seul, il peut l'entourer de cette confiance si nécessaire à l'esprit d'échange.

L'abus de l'organisation sociale en petites familles est d'en avoir laissé prolonger l'esprit au-delà des limites fixées par la loi de nature; à la quatrième génération, nous ne voyons pas l'influence de cette loi sur l'activité de l'homme; et en arrêtant là la substitution, dans l'intérêt de la grande famille, on aura fait justement ce qu'il

fallait faire pour régulariser les grands ressorts par lesquels une société se soutient et marche sans s'arrêter dans la voie du bonheur.

C'est sans secousses que nous voulons apporter des améliorations dans notre ordre social, et si parfois nous avons attaqué les grands capitalistes, c'est qu'ils occupent une position dans l'état qui ne leur appartient pas.

Est-il juste, est-il rationnel, en effet, que le peuple et l'état soient pauvres, lorsque quelques familles possèdent en caisse et en magasin toutes les richesses du pays?

C'est cet état de choses que nous avons voulu faire reconnaître, en mettant au jour nos réflexions; et si nous n'avions pas été soutenu par l'espoir d'indiquer un remède à tant de maux, nous ne nous serions jamais permis de les signaler. Une nation souffre et s'agite comme un pauvre malade, lorsqu'on lui signale des accidents graves dans son organisation physique auxquels il est difficile de remédier.

FIN.



TABLE

DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE.

